

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Le déploiement des projets alimentaires territoriaux aux échelles départementales : quelle pertinence pour l'action publique territoriale ?

Marie Maillo

AEST

2020-2023

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Le déploiement des projets alimentaires territoriaux aux échelles départementales : quelle pertinence pour l'action publique territoriale ?

Marie Maillo

AEST

2020-2023

Enseignant tuteur : Salma Loudiyi

Responsable d'apprentissage : Claire Deram

L'alternante conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

REMERCIEMENTS

Je remercie Claire Deram pour son accompagnement au cours de ces trois années d'apprentissage et ses éclairages qui m'ont permis de mieux comprendre les rouages de l'administration publique. Merci pour la confiance accordée qui m'a conduit à contribuer à la vie de l'unité PNA de la DRAAF Occitanie, et de connaître cette riche expérience professionnelle.

Je remercie Nathalie Colin, Emmanuel Sanquer et Donald Lecomte qui ont été présent dans le quotidien, tant pour m'apporter des réponses que pour avoir des brèves pauses dans une période chargée pour l'ensemble de l'équipe PNA (and co).

Je remercie les agents des autres pôles alimentation régionaux et nationaux de France, qui ont pris le temps d'échanger sur ce mémoire, ainsi que Dorian Flippe et Elise Lepage qui m'ont apporté des éléments complémentaires au regard de leurs travaux.

Un grand merci à l'ensemble des chargés de mission des PAT qui ont pris le temps de répondre à mes questions, et qui ont montré un intérêt certain pour cette étude.

Merci à Salma Loudiyi pour le temps passé à échanger et relire mes travaux. Ces échanges constructifs m'ont apporté un autre regard, grâce auxquels j'ai pu mieux comprendre l'objet de mon étude.

Un grand merci à mon entourage pour les relectures et leurs questions qui m'ont poussé à améliorer et préciser chacun de mes propos.

Enfin, un remerciement particulier à celui qui a su m'épauler par son calme en toute circonstance. Merci pour cet optimisme et ces conseils qui permettent d'aborder chaque étape en confiance.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
PARTIE 1 : Contexte	2
I. Emergence des politiques alimentaires internationales	2
I.1. La sécurité alimentaire : une approche quantitative d'après-guerre.....	2
I.2. L'approche plus récente de l'alimentation par la qualité	3
II. Une dynamique de reterritorialisation de l'alimentation progressivement intégrée par les politiques publiques locales	4
II.1. L'émergence des systèmes alimentaires territorialisés	4
II.2. Implication des acteurs publics dans la reterritorialisation de l'alimentation.....	5
III.1. Définition et évolutions du dispositif PAT.....	7
III.2. Des contraintes au déploiement des PAT	8
PARTIE 2 : MATÉRIEL ET MÉTHODE	10
I. Caractérisation du territoire d'étude	12
I.1. Une stratégie d'optimisation des ressources adoptée en Occitanie.....	12
I.2. Des démarches départementales largement développées en Occitanie.....	13
II. Observation des enjeux liés à la coordination par les PAT départementaux hors Occitanie	16
II.1. Sélection de régions où la coordination départementale est plus développée	16
II.2. Approfondissement de la connaissance de la diversité des approches départementales par un panel de PAT départementaux hors Occitanie	18
III.1. Un groupe de travail avec les PAT départementaux d'Occitanie dans un but opérationnel	20
III.2. Mise en perspective de l'argumentaire par les PAT locaux	21
PARTIE 3 : Résultats	23
I. Analyse de la coordination interPAT au travers des PAT départementaux en France	23
I.1. Deux modes de structuration visant la transversalité	23
I.2. Des méthodes de coordination diversifiées	25
I.3. Une position commune sur l'intérêt de la coordination à l'échelle départementale	28
II. Approfondissement des enjeux de la coordination par le travail collectif en Occitanie	31
II.1. Validation du cadre proposé à l'issue des entretiens	31

II. 2. Un travail collectif illustrant l'intérêt de la coordination.....	33
II.3. Le positionnement des PAT départementaux dans les inter PAT.....	35
III. Mise en perspective avec le point de vue des PAT locaux	36
III.1. Une structuration variable des PAT locaux	36
III.2. Des attentes qui viennent nuancer les résultats précédents	37
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	41
TABLE DES ANNEXES.....	43

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Schéma synthétique de la méthodologie de l'étude	11
Figure 2 : Evolution du nombre de PAT labellisés entre 2017 et 2023 en Occitanie (DRAAF Occitanie, 2023)	12
Figure 3 : Cartographie des PAT labellisés d'Occitanie (DRAAF, 2023)	13
Tableau 1: Caractérisation des PAT départementaux d'Occitanie	15
Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques des PAT départementaux interrogés.....	18
Tableau 3 : Organisation de la session 1 du groupe de travail "PAT départementaux".....	21
Tableau 4 : Critères de sélection des PAT locaux.....	22
Figure 4 : Synthèse de la répartition des sujets entre l'action locale et départementale.....	38

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence de la transition écologique

AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AuRA : Auvergne Rhône-Alpes

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

BRE : Bretagne

CCA : circuit court alimentaire

CCAS : Centre communal d'action sociale

CVL : Centre-Val-de-Loire

DDT : Direction départementale des territoires

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts

EGAlim : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GE : Grand-Est

HDF : Hauts de France

LAAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LFE : Programme lait et fruits à l'école

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

MASA : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

MOA : Maladie d'origine alimentaire

NA : Nouvelle-Aquitaine

NOR : Normandie

NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République

OCC : Occitanie

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des nations unies

PAC : Politique agricole commune

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

PAiT : Projet alimentaire interterritorial

PAT : Projet alimentaire territoire

PDL : Pays de la Loire

PEAN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNA : Politique nationale pour l'alimentation

PNR : Parc naturel régional

PRA : Politique régionale pour l'alimentation

SCoT : Schéma de cohérence territorial

UE : Union européenne

ZAP : Zone agricole protégée

ZNE : Zone naturelle d'équilibre

Introduction

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des politiques transversales et concertées visant à répondre aux objectifs de transition agricole et alimentaire dans les territoires français. Leur définition est apparue dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) de 2014. L'objectif du gouvernement vise à essaimer ces politiques portées principalement par des collectivités territoriales.

Afin d'aller vers une transition agricole et alimentaire, l'Etat a mis en place une reconnaissance des projets en 2017. Plus récemment, ces démarches sont apparues comme des outils précieux lors de la crise du COVID 19, permettant de faciliter l'accès des populations à une alimentation de qualité, dans un contexte de crise sanitaire mondiale. Le plan de relance économique France Relance a permis de financer largement le déploiement des PAT. Le nombre de dynamiques recensées a alors eu une augmentation conséquente, et les PAT couvrent une bonne partie du territoire national. On observe ainsi de nombreuses superpositions de territoires, ce qui signifie que plusieurs démarches portées par des structures différentes sont mises en œuvre sur un même espace.

L'accompagnement technique et financier des PAT est une compétence déléguée aux services de l'Etat en région. Ce sont donc les unités politiques alimentaires des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (DRAAF) qui œuvrent pour le déploiement de la politique nationale de l'alimentation (PNA). En tant que chargée de politique publique alimentaire, les missions d'apprentissage consistent à accompagner les démarches dans la région Occitanie. Concrètement, le suivi passe en partie par des conventions de financements dans le cadre des appels à projets et de subventions ponctuelles. D'autre part, la participation aux instances de gouvernance, et la gestion de la labellisation permet d'avoir un suivi technique des PAT. Enfin, la création d'un réseau régional des PAT a permis de faciliter la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale. Dans ce cadre, diverses activités comme des webinaires, groupes de travail et un séminaire régional, ont permis de faire de l'interconnaissance et de débiter des dynamiques collectives.

Durant les trois dernières années, une augmentation importante des PAT a été observée en Occitanie. Le temps de travail initialement dédié à la mise en réseau des territoires s'est vu largement diminué au profit du suivi administratif pour le financement individuel des projets. Dans le même temps, des superpositions de territoires sont apparues, avec des démarches portées à plusieurs échelles territoriales (communes, intercommunalités, départements, ...). Dans le cadre de cette multiplication de démarches, des dynamiques de coordination ont émergé, mettant en valeur les complémentarités des différentes structures et de leur échelle d'action. Les PAT départementaux étant largement représentés en Occitanie, la question s'est posée de comprendre leurs rôles et leurs intérêts dans l'articulation des politiques alimentaires. Grâce à la connaissance des PAT d'Occitanie acquise durant l'apprentissage et aux enseignements de la formation d'ingénieur agronome, nous allons chercher à mettre en évidence **l'intérêt de la coordination inter PAT dans le cadre des superpositions des démarches sur les territoires, avec un focus sur le rôle de l'échelle départementale.**

Le présent mémoire présentera d'abord des éléments de connaissance sur l'émergence de la question alimentaire dans les politiques publiques permettant de comprendre le contexte et les objectifs du dispositif PAT créé en 2014. En exposant la situation actuelle, nous mettrons en évidence la problématique qui se pose et qui orientera la réflexion de ce travail. Par la suite, nous expliciterons le territoire d'étude et les méthodes utilisées pour répondre à notre problématique. Enfin nous présenterons les résultats que nous discuterons au regard des différentes positions étudiées, et des stratégies nationales actuelles.

PARTIE 1 : Contexte

I. Emergence des politiques alimentaires internationales

Suivant les propos de Marc Dedeire (2015), *l'alimentation est comprise [...] comme l'ensemble des représentations, discours et pratiques des différents acteurs se rapportant à la production, aux échanges marchands et non-marchands, à la distribution, à la préparation et à la consommation de produits alimentaires*. Ce sujet qui répond à un besoin primaire est grandement lié à de nombreux domaines d'action des politiques publiques. Il existe donc diverses dimensions allant de la production à la consommation, en abordant des enjeux variés.

L'objectif premier reste de nourrir la population en quantité suffisante avec l'apparition récente d'attentes sociétales sur la qualité, ce qui renvoie au principe de la sécurisation alimentaire, reposant sur 4 piliers : disponibilité, accès, utilisation et stabilité (Fournier et Touzard, 2014). Afin de répondre à ces objectifs, les acteurs s'organisent dans l'espace et dans le temps. Ces organisations définissent des systèmes alimentaires. Ces derniers affichent une certaine diversité, dépendant de l'échelle territoriale, de la population considérée et des principes qui les structurent (Fournier et Touzard, 2014).

Dans la « crise multidimensionnelle » que nous traversons, le développement durable est une ligne conductrice pour l'ensemble des domaines d'actions, permettant de construire des systèmes plus résilients. Dans notre cas, l'alimentation durable consiste à construire des systèmes protégeant les écosystèmes, optimisant l'utilisation des ressources, acceptables culturellement, accessibles physiquement et économiquement, et sains pour notre santé (Esnouf, Bricas, et Russel, 2011).

Les stratégies déployées pour répondre aux besoins des populations en la matière sont envisagées dans le cadre de politiques publiques à différentes échelles. Les institutions compétentes choisissent les priorités mises à l'agenda, les orientations et les modes de mise en application, ce qui a donné lieu à une diversité de modalités de réponses aux enjeux alimentaires. Par ailleurs, la multiplicité des domaines d'action a diversifié les voies d'appréhension de la question alimentaire dans les politiques. Dans un premier temps, nous allons étudier comment la question alimentaire a été traitée par la dimension de la production.

I.1. La sécurité alimentaire : une approche quantitative d'après-guerre

Bien que les questions agricoles et alimentaires soient liées, ces deux secteurs ont été régulièrement traités de manière indépendante. En effet, les réseaux d'acteurs, les outils et les politiques restent distincts (FOUILLEUX, 2008)

Suite aux guerres mondiales durant lesquelles les populations ont connu des famines, les gouvernements mettent la sécurisation alimentaire aux agendas politiques. Cette notion se définit initialement comme la disponibilité suffisante en produits alimentaires, qui découle d'une production suffisante (BRICAS et DAVIRON, 2008). Cette problématique est d'abord traitée à l'échelle européenne à travers la politique agricole commune (PAC). Celle-ci a alors pour objectif d'organiser et gérer les marchés agricoles pour contrôler l'offre. Les prix artificiellement élevés, la garantie des débouchés et les mesures de stockage public de l'excès ont incité les agriculteurs à produire en quantité (FOUILLEUX, 2008)

Cet objectif d'augmentation de la production a largement bénéficié à de nombreuses innovations comme l'utilisation plus large et systématique de la mécanisation ou l'amélioration de la chimie (intrants, produits phytosanitaires). Elles conduisent à la mise en place du modèle agro-industriel. Ce dernier se caractérise par des productions de masse, une spécialisation des bassins de production, une intensification par les intrants chimiques et la mécanisation, la structuration de la filière par la

spécialisation des acteurs agroalimentaires, et la mondialisation des flux (FOURNIER et TOUZARD, 2014). Dans ce système, les excès de productions s'accumulent, et la concurrence européenne est alors source de déséquilibres sur le marché du commerce mondial. Suite aux accords du GATT et au cycle de l'Uruguay, la PAC connaît plusieurs réformes permettant de débloquent les négociations internationales, tout en maintenant le soutien aux producteurs. Tous ces processus conduisent à l'accélération de la déconnexion entre les espaces de production et de consommation.

En France, les progrès techniques en agriculture sont remis en question, notamment suite aux diverses crises sanitaires. Des nouvelles attentes sociétales émergent et amènent à intégrer progressivement le consommateur dans les débats. C'est un peu avant les années 2000 que la multifonctionnalité de l'agriculture commence à être prise en compte, impliquant l'enjeu de reterritorialisation de l'agriculture. De nouveaux dispositifs sont ajoutés à la première PAC afin d'intégrer le développement rural et les enjeux environnementaux dans la stratégie européenne. Cette évolution permet de sortir de l'approche unique par le biais de la production, et conduit à amorcer une « multisectorialité » dont chaque Etat membre a pu se saisir selon ses enjeux, malgré un cadre européen stricte (FOUILLEUX, 2008)

Au départ, les politiques publiques s'intéressent en particulier à l'agriculture, se limitant aux enjeux de production des denrées alimentaires sans intégrer les consommateurs. Malgré la distinction des acteurs et des problématiques, l'évolution des politiques agricoles et alimentaires restent corrélées. Par la suite, l'ouverture des enjeux de production vers des logiques de qualité s'est en partie faite après les crises sanitaires.

1.2. L'approche plus récente de l'alimentation par la qualité

Dans les années 50, la question sanitaire apparaît dans les objectifs des politiques alimentaires mondiales. De nombreuses conférences regroupent les acteurs, dans le but de définir des standards et les principes généraux pour l'utilisation des additifs. En 1955, un comité mixte est créé entre l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et l'organisation mondiale de la santé (OMS). Ils mènent alors une expertise pour évaluer les aspects chimiques et toxicologiques des aliments, contaminants et résidus (BELLEMAIN et al., 2017). Par la suite, une conférence régionale pour l'Europe organisée par la FAO fait émerger le besoin de mettre en place un accord international sur les normes alimentaires. Cela permettrait d'une part de protéger les consommateurs, mais aussi d'autre part de réduire les obstacles au commerce, notamment pour le marché européen en pleine expansion (BIZET, 2000). En 1962, la FAO décide donc de mettre en place une commission qui crée le *Codex alimentarius*, recueil des normes communes fixant les limites de résidus de pesticides et de contaminants dans chaque produit alimentaire

De la même manière que pour le secteur agricole, les innovations conduisent à une évolution des modes de consommation. En effet, de plus en plus de foyers sont pourvus d'un réfrigérateur, les plats préparés gagnent en popularité, et la restauration, en particulier collective, se développe. Dans ce contexte, l'Europe connaît de nombreuses crises alimentaires allant de la crise de la vache folle aux épidémies de grippe aviaire encore présentes aujourd'hui. La succession des crises sanitaires dans les années 1990 amène à un changement dans les dispositifs de sécurité. En 1995, la Direction générale de la santé et de la protection du consommateur est instaurée à l'échelle européenne. Par la suite, un livre blanc sur la sécurité alimentaire est publié en 2000, posant les bases d'une politique de sécurité alimentaire. Deux ans plus tard, ce livre donne lieu à une loi imposant un certain nombre de normes comme la traçabilité. Finalement, le « Paquet Hygiène » de 2006 permet d'homogénéiser les règles s'appliquant aux composantes de la chaîne alimentaire (BONNEFOY et BRAND, 2014). Ces nouvelles politiques intègrent pour la première fois la sécurité alimentaire et placent le consommateur au centre du système alimentaire. Par ailleurs, on observe une augmentation des maladies d'origine alimentaire (MOA), responsables de la moitié de la mortalité mondiale (RASTOIN, 2018). Par

conséquent, des politiques nutritionnelles apparaissent sur le plan national puis européen, visant à prévenir et lutter contre ces problèmes de santé publique dans les années 2000 en France.

D'autre part, ces crises sanitaires permettent au consommateur de prendre conscience du lien entre l'alimentation et la santé. De nouveaux critères de qualité entrent en compte, et les citoyens deviennent attentifs au mode de production des aliments qu'ils consomment. Les produits carnés, de plus en plus consommés, font alors l'objet de scandales tels que la présence de pesticides, ou encore le veau et le poulet aux hormones. C'est dans les années 80 que l'État intervient afin de proposer une politique de valorisation des produits de qualité, par la création de standards portés par les labels et signes de qualité. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire sont alors fortement incités à développer leurs procédures de contrôle, de normalisation et de certification (BELLEMAIN et al., 2017).

Malgré la prise de conscience de la nécessité de concevoir les politiques alimentaires comme un facteur de la santé publique, l'efficacité des mesures prises reste très limitée par le cloisonnement entre les acteurs variés en charge de la question. A titre d'exemple, le système valorisant des productions riches en protéines et excluant les fruits et légumes dans le cadre de la PAC, entre en contradiction avec les préconisations nutritionnelles (BONNEFOY et BRAND, 2014).

La coordination des secteurs de la santé et de l'agriculture apparaît donc nécessaire pour aller vers des systèmes alimentaires durables.

II. Une dynamique de reterritorialisation de l'alimentation progressivement intégrée par les politiques publiques locales

De manière générale, de nombreux secteurs sont liés à la question alimentaire, tenant compte de l'intégralité de la chaîne alimentaire. Différents enjeux peuvent alors être relevés comme les questions de santé humaine et environnementale, le développement économique, l'éducation à une alimentation saine et de qualité ou encore le patrimoine culturel. Cette vision large a commencé à émerger à l'échelle locale par des processus de reterritorialisation innovants.

II.1. L'émergence des systèmes alimentaires territorialisés

Malgré la nécessité d'avoir une approche transversale de la question alimentaire, les régulations européennes installent des procédures fragmentaires, relevant de politiques publiques différenciées et non coordonnées entre les deux voies d'appréhension que sont la production et la consommation (MICHEL et SOULARD, 2021). De plus, Marc Dedeire (2015) explique que l'alimentation est soumise à deux processus tendanciels importants. Le premier est la standardisation des systèmes de production, ce qui se traduit par l'intégration de nouvelles productions agricoles à travers les continents (blé en Amérique, maïs en Europe) et la transformation des écosystèmes, en imposant la monoculture ou le monoélevage dans certaines zones du monde. De cela découle le second phénomène : la généralisation d'un mode de consommation, par l'apport de nouveaux ingrédients dans les cuisines traditionnelles, et des changements profonds dans les régimes alimentaires. Cette « *globalisation* » est notamment une conséquence du subventionnement des exportations des produits agricoles par les pays du Nord (Etats-Unis et UE). Bien que seulement 5 à 10% de la production mondiale fasse l'objet du commerce international, les politiques économiques appuyées par le lobbying des firmes agro-alimentaires imposent la même logique à l'ensemble des producteurs (McMICHAEL, 2002).

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence les limites de ce modèle dominant, dit « modèle agro-industriel ». Les rendements ont augmenté jusqu'aux années 90, et stagnent depuis. De plus, les apports n'ont pas été bénéfiques à tous puisque les pays du Sud n'ont pas bénéficié des technologies,

et les petits agriculteurs ont continué de s'appauvrir. Par ailleurs, ce modèle ne tient pas compte des enjeux de santé environnementale et humaine, avec des écosystèmes menacés et l'augmentation des problèmes sanitaires. Tous ces constats mènent à un sentiment d'insécurité alimentaire (FOURNIER et TOUZARD, 2014).

Dans ce contexte de crise multidimensionnelle, les acteurs de l'alimentation semblent prendre conscience de la déconnexion entre l'alimentation et l'agriculture. Des processus de reconnexion sont alors observés à des échelles plus locales. Ces dynamiques tendent à faire co-exister une diversité de modèles proposant une approche par une visée particulière (écologie, local, différenciation par la qualité). Bien que ces démarches soient contraires à l'intensification et aux flux mondiaux, il semble important de les aborder comme des dynamiques complémentaires et de ne pas être exclusif (LAMINE et CHIFFOLEAU 2016). Les modèles dits « alternatifs » permettent de remettre en question l'organisation dominante, et sont des espaces d'innovation pour l'intégration de la durabilité. Dans ces derniers, l'ancrage territorial est une caractéristique forte, vectrice de résilience.

La nécessité de territorialiser l'alimentation s'appuie principalement sur deux motivations. En premier lieu, le développement de « circuits courts alimentaires » (CCA) comme les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ou encore les magasins de producteurs, permettent de pérenniser les liens entre acteurs, apportant une sécurité de revenus et une souplesse indispensable dans les périodes d'instabilité actuelles (JOUEN et LORENZI, 2014). Deuxièmement, la nourriture est souvent un élément identitaire, très lié aux potentialités du terroir. Les situations individuelles sont très variées, sur des territoires hétérogènes. Cela ralentit le phénomène de standardisation. A partir de ces constantes, il apparaît que l'adhésion à un unique modèle alimentaire à l'échelle mondiale passerait nécessairement par un long processus d'acculturation (DEDEIRE, 2015).

Ces mouvements de reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation conduisent à une reconnexion de la consommation et de la production, en mettant en réseau les acteurs de la chaîne alimentaire au sein d'un territoire. Ces dynamiques semblent être renforcées par l'implication de l'acteur public qui propose diverses approches.

II.2. Implication des acteurs publics dans la reterritorialisation de l'alimentation

Comme cela a été évoqué précédemment, les questions agricoles et alimentaires sont fortement liées, et se recoupent avec de nombreux sujets. Par conséquent, les acteurs publics ont pu s'approprier la question de la territorialisation par diverses approches.

Dans les années 70, les premières politiques de préservation des espaces ruraux périurbains apparaissent, en particulier avec les zones naturelles d'équilibre (ZNE). L'objectif est alors de faire face à la pression de l'urbanisation, pour préserver les activités rurales et le développement local. Ce travail permet de prendre conscience de l'importance de l'agriculture périurbaine, apportant à la fois un cadre de vie et un développement économique (LOUDIYI 2018). Selon les régions, l'appropriation de cet outil proposé par le premier ministre est très variable. En effet, là où l'Ile-de-France choisit de délaisser l'agriculture, les villes de Rhône-Alpes voient l'opportunité de développer les circuits courts. L'idée consensuelle de valoriser l'agriculture diversifiée de cette région par le biais de marchés locaux permet aux acteurs du territoire, y compris publics, de se saisir de la question de reconnexion entre agriculture et alimentation (BONNEFOY et BRAND 2014). Malgré des expériences probantes, il faut attendre 1991 pour intégrer la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine dans les agendas politiques.

Par la suite, la loi d'orientation agricole de 1999 (création des zones agricoles protégées ZAP) ou encore les politiques incitatives nationales et européennes continuent à soutenir progressivement la reterritorialisation de l'alimentation. Divers acteurs privés ou publics peuvent alors se servir des outils du programme de liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER) pour

répondre aux enjeux de développement rural. A partir de 2005, on observe progressivement les collectivités qui s'emparent de projets de territorialisation, comme la Biovallée dans la Drôme. Suite à l'expansion de ces démarches locales, le Plan Barnier de 2009 donne une définition des circuits courts. Elle n'intègre pas de critères géographiques à ce stade. Cette publication permet de passer de la question agricole à la question alimentaire, en intégrant le consommateur pour permettre une approche transversale et non sectorielle (DARROT, MARECHAL et BERGER, 2019). Par la suite, la loi de modernisation agricole de 2010 a permis d'adopter une politique publique de l'alimentation. Celle-ci a donné lieu au programme national pour l'alimentation, et vise à *assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé* (Art.L. 230-1 du Code rural et de la pêche maritime).

Avec l'émergence des préoccupations sociétales, les acteurs publics ont élargi les voies d'appréhension de la question alimentaire, permettant d'intégrer la transversalité dans l'action publique (BONNEFOY et BRAND, 2014). Cela s'est traduit d'abord par des initiatives innovantes locales, ensuite accompagnées par l'évolution des politiques au niveau national.

Dans le même temps, un processus de décentralisation des pouvoirs publics a conduit à augmenter le rôle décisionnel des échelles locales. Bien qu'il n'existe pas de compétence alimentaire et que les services publics conservent un fonctionnement en silo, la multi-dimensionnalité du sujet nécessite de faire des liens et de coordonner l'action des différentes directions concernées. La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) a clarifié le rôle des structures publiques, permettant aux différentes échelles territoriales d'avoir des compétences liées à la question alimentaire (Annexe 1). Luc Bodigel et son équipe ont cherché à comprendre et expliciter le rôle des collectivités locales en matière d'alimentation (BODIGEL et al., 2020). Après avoir fait un inventaire des sources juridiques et textes cadres, l'équipe décrit une classification en 12 champs d'action liés à l'alimentation (foncier, social, restauration-collective...) dans lesquels les modes d'action de chaque collectivité sont décrits. On observe alors de nombreux outils à dispositions des territoires, avec notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi), les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN), les politiques de la ville ou encore le programme lait et fruits à l'école (LFE), dont les acteurs publics peuvent se saisir pour aller vers une reconnexion et une reterritorialisation de l'alimentation.

Malgré de nombreux leviers d'actions, les institutions nationales n'affichent pas une implication suffisante ce qui engendre des difficultés dans le déploiement de la politique alimentaire, notamment à l'échelon local (GUILLOT et BLATRIX 2021). Après trois ans de mise en application, un premier bilan a été dressé. Il est mentionné que ce programme a permis de développer, de catalyser et d'accompagner l'apparition de diverses actions territorialisées. Il paraît donc nécessaire de poursuivre ce travail et d'inscrire cette stratégie dans la durée, en appuyant le besoin d'ancrage territorial (MAAF, 2013).

Suite à ces constats, la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) de 2014 a reconduit un nouveau PNA, dont les objectifs sont définis de la manière suivante : *« Assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »* (Art. L. 1.-I du Code rural et de la pêche maritime).

Dans le but de favoriser l'ancrage territorial de cette politique alimentaire, la LAAAF définit les projets alimentaires de territoires (PAT). Ces derniers ont vocation à rapprocher l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire pour développer l'agriculture locale et l'alimentation de qualité. Cet

outil du PNA pourrait traduire la volonté politique de reterritorialisation de l'alimentation et de l'agriculture, permettant de reconnecter les maillons de la chaîne alimentaire.

III. Les PAT, outil principal de la politique alimentaire française

III.1. Définition et évolutions du dispositif PAT

Comme annoncé précédemment, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont définis par l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de la manière suivante :

Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.

Les systèmes alimentaires territorialisés s'inscrivent dans une dynamique de transition. Ils représentent des outils prometteurs pour le développement de systèmes plus durables (RASTOIN, 2018). Plus concrètement, ce sont des démarches collectives, co-construites avec les acteurs de la chaîne alimentaire, et qui ont pour objectif d'accompagner les territoires dans une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Afin d'assurer la transversalité des démarches, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) présente 4 axes prioritaires, intégrant l'accessibilité de l'alimentation de qualité pour tous, l'éducation à un comportement alimentaire responsable, la lutte contre le gaspillage ainsi que l'ancrage territoriale pour soutenir le modèle agricole français (MAAF, 2014).

En 2016, le gouvernement fixe un objectif de 500 PAT en 2020. Cependant, la définition et le cadre de mise en œuvre de ce dispositif restent flous. Les premiers pôles alimentation des DRAAF engagés sur ces sujets choisissent d'effectuer un recensement des initiatives déjà existantes sur leurs territoires. C'est en 2017 que la création d'un label « Projet alimentaire territorial reconnu par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt » a permis de formaliser la définition du PAT, grâce à la rédaction d'une instruction et d'un cahier des charges (LOUDIYI, 2020). Malgré l'affirmation du portage de ce programme par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (MAAF), on observe un faible engagement politique autour de ces démarches. En effet, les labellisations sont majoritairement traitées en région, et leur intérêt semble limité. Suite à la reconnaissance par le MAAF, les PAT sont simplement affichés sur une liste sur le site du ministère. La communication autour de ces dispositifs ne permet donc pas une large visibilité (GUILLOT et BLATRIX, 2021). En 2019, seulement 41 PAT sont reconnus, ce qui reste très éloigné des objectifs envisagés trois ans plus tôt.

Dans le cadre du PNA 3, les PAT ont été identifiés comme un levier d'action transversal pour travailler sur l'ensemble des axes stratégiques. Il a donc été annoncé la poursuite du soutien financier via l'appel à projet annuel PNA, et une nouvelle instruction de reconnaissance émerge en 2020. Cette dernière a permis de dissocier les démarches émergentes qui mettent en place des habitudes de travail collectif (niveau 1), et celles opérationnelles qui réalisent le plan d'action issu des concertations

(niveau 2), avec des critères propres à chaque niveau qui sont explicités en annexe 2. Avec l'apparition du premier niveau, le label est devenu plus accessible. De plus, la reconnaissance est devenue une condition *sine qua non* pour obtenir des financements dans le cadre du PNA, seul dispositif officiel de financement des PAT.

Par la suite, le plan France Relance, déployé par le gouvernement pour relancer l'économie suite à la crise de la COVID-19, a lancé des mesures spécifiques au développement des PAT. En particulier, les mesures 13A « Soutien à l'émergence de nouveaux PAT » et 13B « Investissement dans des PAT déjà avancés » ont permis l'apport d'un financement exceptionnel pour l'émergence mais aussi pour accompagner les PAT dans leur phase opérationnelle (RNPAT 2022). Ces mesures ont permis une large expansion du dispositif PAT au niveau national, avec environ 430 démarches reconnues au 1^{er} avril 2023.

L'impulsion donnée par le plan France Relance montre que la dynamique des PAT est largement favorisée lorsque des moyens décidés au niveau national sont engagés sur le terrain, bien que cela n'aplanisse pas toutes les difficultés (MARCHAND, 2022)

III.2. Des contraintes au déploiement des PAT

Dès le départ, les collectivités, ainsi que les services de l'Etat ont interprété le programme et ont fait des choix pour une mise en œuvre en adéquation avec leur stratégie locale. Par exemple, en Ile-de-France, il ne paraissait pas opportun de mettre en œuvre un PAT sur des territoires ne disposant pas de terres agricoles. La définition des PAT est apparue au moment de la réorganisation de la distribution des compétences des collectivités. Cette simultanéité a rendu difficile l'implication des acteurs sur ce sujet. Par la suite, les précisions apportées par la nouvelle instruction de labellisation ont permis de mieux comprendre les critères des PAT, aboutissant à accélérer l'adhésion à la démarche par les acteurs (GUILLOT et BLATRIX, 2021).

L'analyse de plusieurs initiatives reconnues permet de comprendre la diversité des enjeux, et donc la diversité des priorités. Elle est illustrée par différents exemples : pour le PAT de l'île d'Oléron, l'alimentation est un levier d'action qui structure la concertation des acteurs, pour pallier le problème de l'économie hyperspécialisée basée sur le tourisme (MESTRE, 2021). Dans le cadre de la métropole de Bordeaux, la stratégie alimentaire a permis d'aborder la problématique des inégalités sociales par la question de l'accessibilité (CORADE et al., 2021). Ailleurs, certains territoires de projets comme les parcs naturels régionaux (PNR) ont pu s'approprier le dispositif grâce au cadrage initial. De ce fait, ils ont saisi la possibilité de valoriser et développer l'attractivité de leur territoire rural (NEEL, PERRIN, et SOULARD, 2023).

Un certain nombre de limites remettent pourtant en question l'efficacité de ce dispositif. En premier lieu, l'évolution des procédures de labellisation tend à homogénéiser les projets. Les clarifications des critères et surtout de la méthode de réalisation conduisent à valoriser les porteurs institutionnels, et à mener des concertations similaires sans tenir compte des spécificités des aires géographiques. Ce processus semble limiter la prise en compte des enjeux propres au territoire. Cette dynamique est accentuée par le lien entre la reconnaissance et l'obtention des financements, dans un contexte de financement exceptionnel par le plan France Relance (CORADE, 2022). En complément, les moyens pour mettre en place des stratégies alimentaires se limitent au PNA. Les collectivités ont des financements et des moyens humains insuffisants pour porter les projets, et vont souvent se servir de l'opportunité que constitue ce dispositif. Cette accumulation de contraintes et de limites menace le programme initial orienté vers l'adaptation des politiques au contexte local, et contribue à amplifier l'homogénéisation des pratiques (MESTRE, 2021).

La diversité des mises en application montre que la transversalité n'est que partielle. En effet, l'organisation en silo des collectivités, et la répartition des compétences sur plusieurs échelons

territoriaux rendent complexes l'articulation des acteurs et l'intégration sectorielle (MICHEL et SOULARD, 2021). De plus, certains enjeux ne peuvent pas être traités à une échelle unique. Dans le cas de la métropole de Bordeaux, la volonté de lutter contre la précarité alimentaire nécessite de passer par des territoires infras, gérant en particulier les caisses centrales d'activités sociales (CCAS). La gouvernance et la concertation apportent un éclairage sur les enjeux et les priorités, mais la métropole éprouve des difficultés à rendre la stratégie opérationnelle (CORADE et al., 2021)

Le bilan montre que l'objectif de reconnexion entre agriculture et alimentation, souvent lié aux territoires de production (rural) et de consommation (urbain), n'est pas toujours une priorité. Plus particulièrement, les territoires ruraux visent régulièrement une approche par le développement territorial. Par conséquent, ils cherchent à conserver la production et la valeur sur leur aire d'action. Ces choix peuvent créer des tensions entre les collectivités, puisque les villes ont besoin de ces zones pour espérer un approvisionnement local plus conséquent. Dans un contexte de multiplication de ces démarches, on ne peut écarter le risque de voir émerger un individualisme territorial générateur de « conflits géopolitiques ». Nathalie Corade (2022) évoque alors la nécessité de faire coopérer les PAT et de voir émerger des solidarités interterritoriales, valorisant la complémentarité des échelles d'action.

Cette notion implique que des PAT soient menés à différentes échelles territoriales. Actuellement de nombreuses structures publiques (de la commune au département) et privées (associations, SCIC, ...) sont à l'initiative d'une démarche alimentaire territoriale. En particulier, les départements se sont saisi de la question. Emma Plouchard (2022) montre que ces échelles territoriales sont pertinentes puisqu'elles proposent une mise en œuvre d'un plan d'action transversal, en réponse aux enjeux de leur territoire. Bien que leurs approches soient diversifiées (restauration collective, structuration de filière ou encore précarité alimentaire), une partie d'entre eux ont choisi de s'engager sur la coordination avec les PAT infra-départementaux. Cette démarche est légitimée par la compétence de solidarité territoriale qui les caractérise (PLOUCHARD, 2022). A ce stade, aucune analyse ne permet de mesurer l'efficacité de cette coordination, ni la part prise par les différentes échelles territoriales dans les échanges entre territoires.

Dans un contexte où les démarches se multiplient, la coordination au sein des territoires devient un enjeu majeur pour éloigner les menaces liées à la concurrence et à des moyens limités, freinant l'efficacité de l'action publique. Il est éclairant de constater qu'actuellement, cette évaluation n'est abordée qu'à travers des mémoires d'étudiants (GANTIEZ, 2022 et FLIPO, 2022). Les études scientifiques n'interrogent pas encore les bénéfices de la coordination des PAT, en particulier suite à la multiplication des PAT et donc à l'augmentation des superpositions de territoires d'action. De ce fait, nous allons traiter la question suivante :

Quel est l'intérêt de la coordination inter PAT à l'échelle départementale dans le cadre des superpositions de projets à différentes échelles territoriales ?

La question amène à comprendre l'intérêt de passer par les différentes structures porteuses de PAT départementaux pour coordonner les démarches. Dans le cadre de ces concertations, l'amélioration de l'efficacité de l'action publique peut notamment passer par la mutualisation des moyens (humains et financiers) et la réflexion sur la pertinence de l'échelle d'action.

- Hyp 1 : Le département est une échelle opérationnelle de par ses compétences, et peut être considéré comme légitime pour coordonner les dynamiques territoriales autour de l'alimentation.
- Hyp 2 : La coordination départementale serait un levier pour améliorer l'efficacité de l'action publique, ce qui impliquerait en partie d'optimiser la répartition des financements publics vers des structures locales pour favoriser des actions répondant au mieux aux besoins des territoires.

PARTIE 2 : MATÉRIEL ET MÉTHODE

Dans le cadre de ses missions, la DRAAF Occitanie accompagne le développement de la transition alimentaire et agricole dans les territoires, notamment grâce à l'outil PAT. Cela se décline en un accompagnement technique pour la valorisation à travers la reconnaissance ministérielle, et en un financement de l'ingénierie et des actions réalisées. La stratégie des services de l'Etat vise à mettre en réseau les acteurs de l'alimentation pour permettre leur montée en compétence, faciliter le partage d'expérience, et qu'ils puissent optimiser les ressources publiques, et leur efficacité dans les territoires. L'animation de ces réseaux est menée par les chargés de missions des pôles PNA en DRAAF et les chargés de mission du Pacte alimentation au Conseil régional Occitanie, en s'appuyant sur les acteurs régionaux (chambres consulaires, recherche, etc.). Ils tentent de répondre au mieux aux besoins émanant du terrain, tout en apportant des éléments de connaissance supplémentaire.

Dans un objectif de cohérence et d'efficacité, l'équipe PNA de la DRAAF Occitanie souhaite proposer une feuille de route élaborée conjointement avec les PAT départementaux et le Conseil régional. Ce travail permettra de cibler les enjeux de l'échelle départementale, et d'améliorer les coordinations inter PAT. De plus, les superpositions de territoire de PAT, et en particulier la pertinence de l'échelle départementale font débat de par les avis divergents. Le partage d'une diversité d'expériences réussies serait alors un argument pour valoriser et donner du poids à ces démarches complémentaires.

Cette étude présente donc un double enjeu : rassembler des connaissances sur les différentes pratiques de coordination des PAT avec un focus à l'échelle départementale, et faire des recommandations pour un accompagnement opérationnel au service des dynamiques territoriales. Ce travail est effectué dans le cadre d'une formation d'ingénieur agronome en apprentissage à la DRAAF Occitanie. Par conséquent, les missions de suivi et d'accompagnement réalisées durant trois ans permettent d'avoir une bonne connaissance des démarches d'Occitanie, avec une posture de représentant de l'Etat. Cependant, cela ne permet pas d'aller investiguer les PAT de la région de manière neutre, et nécessite de passer par d'autres territoires pour prendre connaissance des dynamiques départementales existantes. Le choix a donc été fait d'observer avec une position d'étudiant les modes de coordination départementale qu'il existe en dehors de l'Occitanie.

Dans un premier temps, nous allons expliquer la situation des PAT en Occitanie, en caractérisant en particulier les démarches départementales. Par la suite, un panel de PAT départementaux dans d'autres régions a été sectionné et investigué pour comprendre les dynamiques existantes. Enfin, ces connaissances des PAT départementaux ont permis de mettre en place un groupe de travail au service des démarches d'Occitanie. Dans un troisième temps, ce travail a été complété par des entretiens avec des PAT locaux pour comprendre leur point de vue et leurs attentes sur les coordinations à l'échelle départementales. L'ensemble de cette méthodologie est décrite dans la figure 1. Finalement l'ensemble de ces échanges ont conduit à la co-construction d'un argumentaire pour mettre en évidence l'intérêt de la coordination interPAT et le rôle de l'échelle départementale dans ces dynamiques.

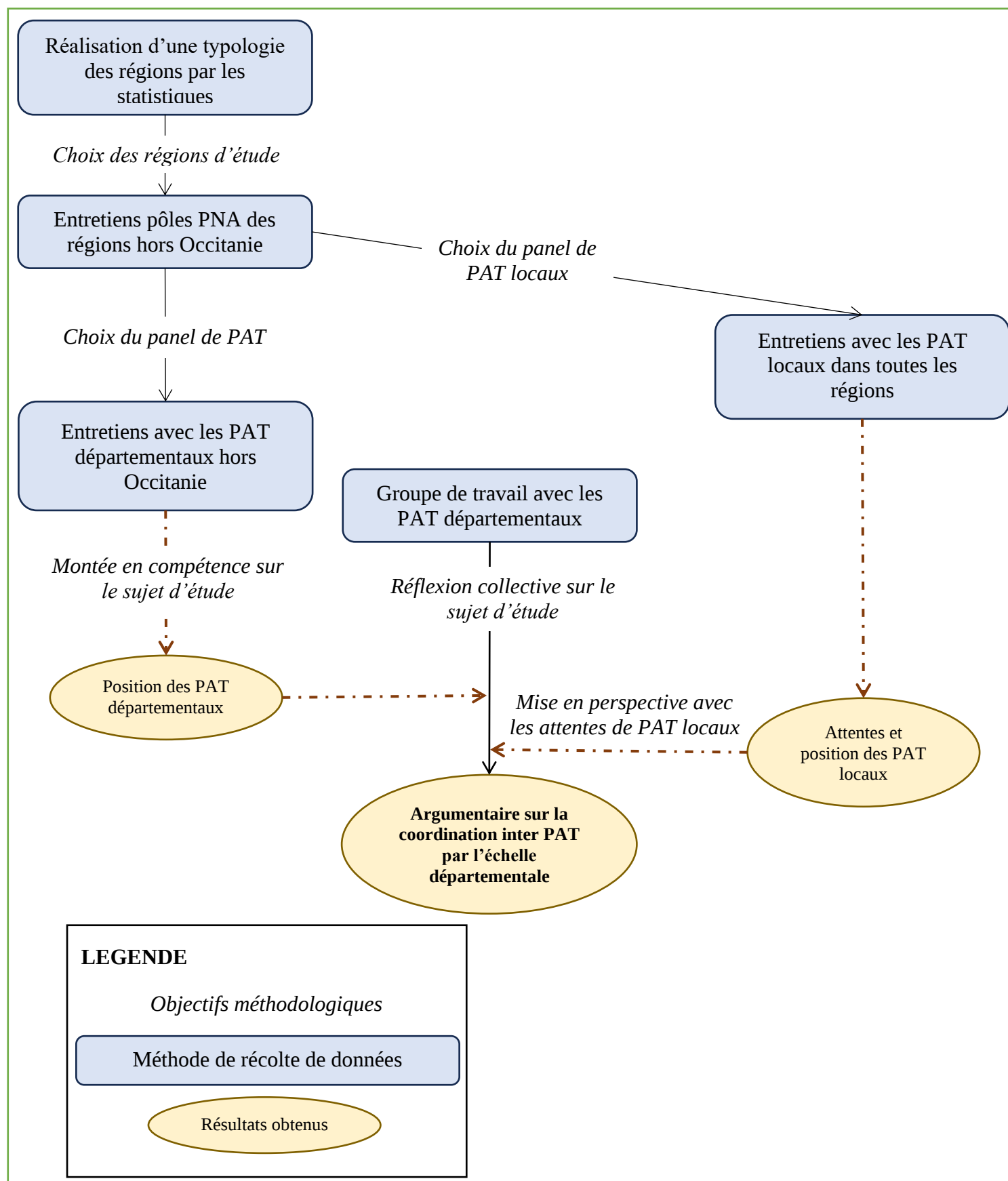


Figure 1 : Schéma synthétique de la méthodologie de l'étude

I. Caractérisation du territoire d'étude

Historiquement, l'Occitanie est une des premières régions de France dans laquelle les PAT se sont développés. Par la suite, ces dynamiques ont continuellement été accompagnées et soutenues. De ce fait, la région affiche aujourd'hui plus de 70 démarches, recouvrant la majeure partie du territoire. Pour accompagner au mieux l'ensemble des politiques territoriales, le pôle PNA de la DRAAF Occitanie a adopté une stratégie optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

I.1. Une stratégie d'optimisation des ressources adoptée en Occitanie

En 2014, le Pays Cœur d'Hérault, Montpellier Métropole ou encore le Conseil général du Gard portaient déjà des actions liées à l'alimentation. Lors de la définition des PAT, ces territoires ont souhaité mettre en place un pilotage global pour faire ensembler et structurer les actions en place. Suite à la fusion des régions, à la mise en place de financements spécifiques, et à la reconnaissance ministérielle des PAT, les dynamiques de PAT ont connu une forte expansion dans la région Occitanie.

Lors de la modification de l'instruction de labellisation en 2020, l'Occitanie comptait 12 PAT reconnus pour une trentaine de démarches identifiées. En 2021, le plan France Relance a été une opportunité financière exceptionnelle dont 50 PAT se sont saisis. Le financement étant alors conditionné par l'obtention de la reconnaissance ministérielle, une croissance importante des dynamiques territoriales à accompagner techniquement et financièrement a pu être observée (figure 2). En effet, au 1^{er} juin 2023 nous recensons environ 70 démarches alimentaires, dont 48 PAT émergents labellisés de niveau 1 et 10 PAT opérationnels (niveau 2). Les différents modes d'obtention de la labellisation sont explicités dans l'annexe 2.

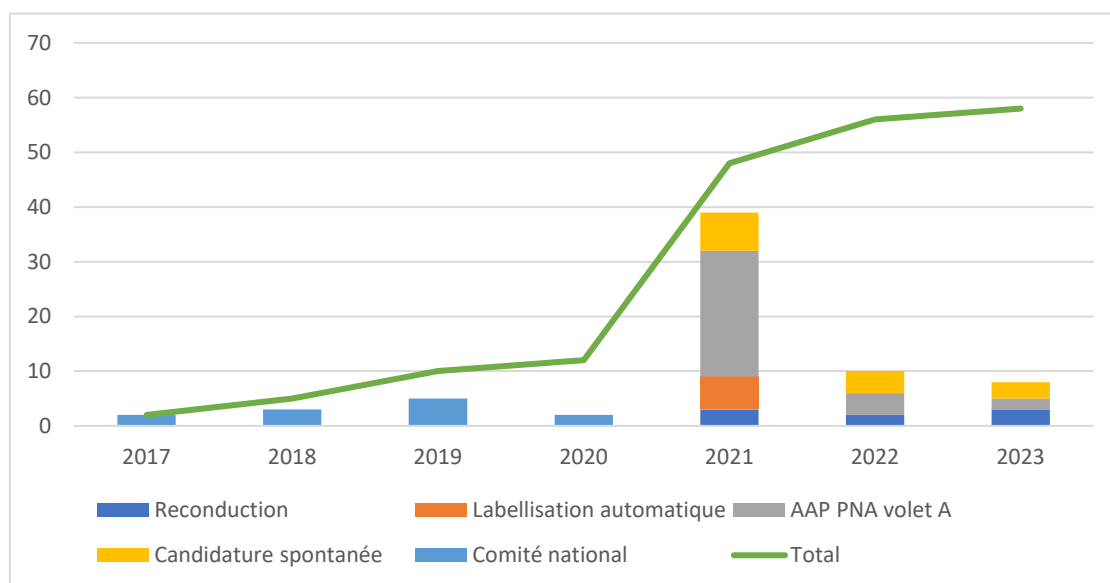


Figure 2 : Evolution du nombre de PAT labellisés entre 2017 et 2023 en Occitanie (DRAAF Occitanie, 2023)

L'évolution de la sollicitation a été assumée avec une équipe à effectif constant. Cela a modifié l'organisation du travail, avec une augmentation conséquente du temps dédié aux tâches administratives, pénalisant l'accompagnement sur les ateliers proposés par les PAT et les actions d'information au sein de l'équipe et dans les territoires. A partir de ce constat, un fort besoin de mise en réseau des acteurs est apparu, pour améliorer la diffusion de l'information et pour permettre d'optimiser l'accompagnement et l'émergence des démarches.

Dans un premier temps, une attention particulière a été portée à l'articulation des PAT. En effet, de nombreux territoires de PAT se superposent. Un manque de communication pourrait affaiblir

l'efficience de la dépense publique affectée à ces politiques. La principale contrepartie, compte tenu du nombre de PAT, est une perte de lien direct des chargés de politiques alimentaires de la DRAAF Occitanie avec les actions. Il s'en suit une perte de la connaissance exhaustive des actions portées. Il est alors important de développer une coordination permettant d'identifier les actions des autres acteurs, et de mettre en commun l'ingénierie et les ressources financières là où cela sera pertinent. Dans cette optique, la création du réseau régional des PAT d'Occitanie a été accéléré afin de disposer d'un outil de communication partagé. Pour renforcer la cohérence du dispositif, des réflexions visant à trouver un échelon intermédiaire, limitant les interlocuteurs, ont été lancées. Ainsi, sur les treize départements, douze ont pu développer une coordination à l'échelle départementale qui sont majoritairement portées dans le cadre des PAT départementaux (11 cas).

Pour mettre en œuvre ces choix stratégiques, il est important de réaliser une feuille de route cadrant les échanges entre les différents échelons territoriaux. Il est alors nécessaire de caractériser les territoires participant à l'étude pour comprendre leur organisation et les objectifs à fixer à cette articulation des réseaux.

I.2. Des démarches départementales largement développées en Occitanie

L'Occitanie est le premier territoire d'étude. La carte montre que 9 des 13 départements présentent un PAT labellisé à l'échelle départementale (Figure 3). A cela il faut ajouter le département du Lot qui est en cours de reconnaissance et mène un PAT, ainsi qu'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui couvre la quasi-totalité du département de l'Ariège et joue le rôle de coordinateur. Bien qu'il existe une coordination des PAT dans la Haute-Garonne, cette démarche a été exclue de l'étude puisqu'elle n'est pas animée dans le cadre d'un PAT. L'étude se limite donc aux PAT départementaux qui participent à une coordination des dynamiques à leur échelle.

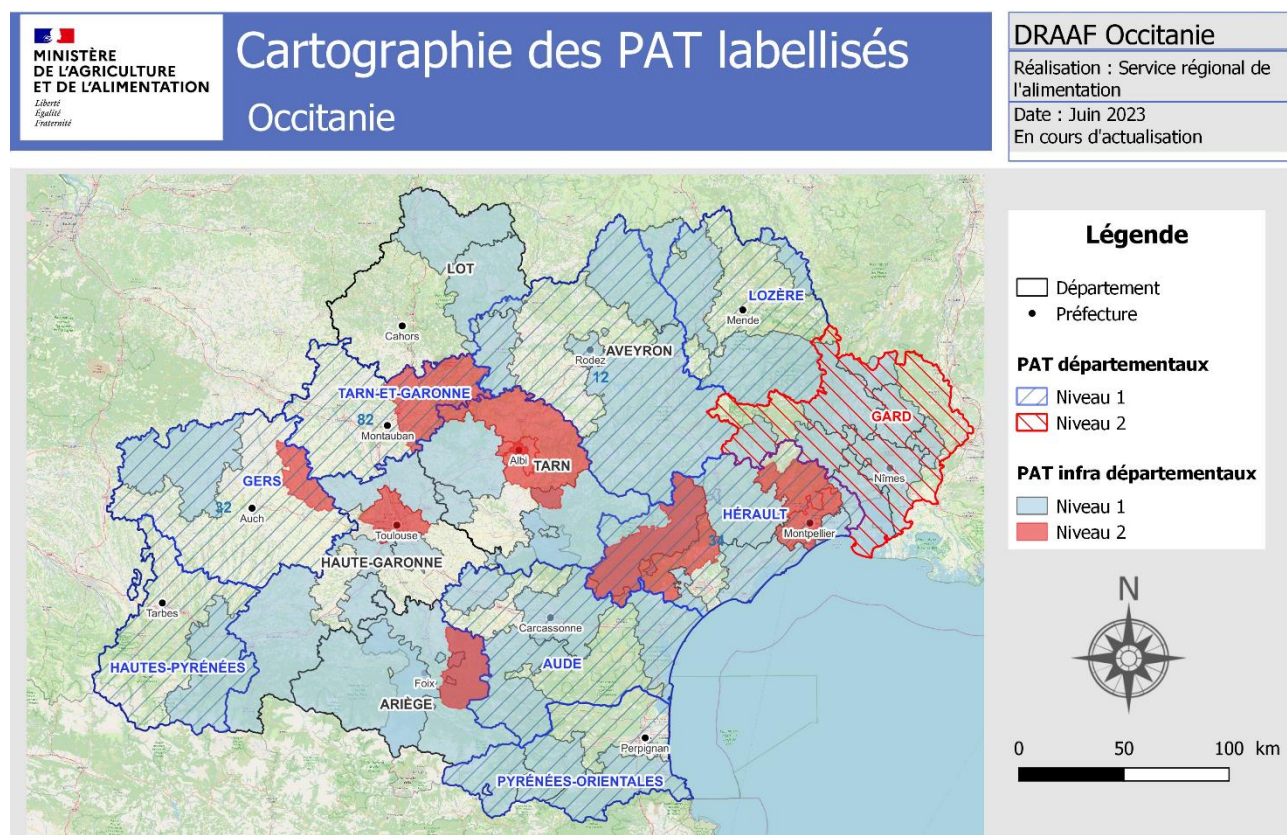


Figure 3 : Cartographie des PAT labellisés d'Occitanie (DRAAF, 2023)

Le postulat de départ de cette étude est qu'il existe une diversité de PAT départementaux. D'une part, cela peut s'expliquer par les contextes territoriaux et les enjeux alimentaires qui vont orienter le volet opérationnel. D'autre part, la coordination semble dépendre des caractéristiques des démarches (historicité, avancement, chronologie relative). Pour vérifier cette relation, il est nécessaire de s'attacher à caractériser les territoires sur lesquels porte l'étude.

Puisque la définition des projets alimentaires territoriaux doit répondre aux problématiques locales, il existe un lien fort entre les types de territoires et les orientations stratégiques. Par conséquent, il est pertinent de caractériser les PAT en tenant compte du type de territoire. La catégorisation des départements, pour pouvoir l'objectiver, est réalisée à partir d'une étude statistique préalable (Annexe 3). Celle-ci a permis de répartir les départements en 4 classes.

- **Classe 1 « Rural agricole »** : Ce sont des départements plutôt ruraux avec une faible influence des plus grandes aires d'attraction, et un secteur agricole développé. Ils présentent des taux de pauvreté plutôt bas et plus de filière de qualité, à forte valeur ajoutée (INAO, 2017).
- **Classe 2 « Rural en difficulté »**, représente des départements plutôt ruraux avec un taux de pauvreté important. La production et la transformation alimentaire semblent peu développés dans cette classe.
- **Classe 3 « Péri urbain »**, La densité de population reste modérée mais ces territoires sont sous l'influence des pôles de plus de 200 000 habitants. La production agricole est limitée mais le nombre d'entreprises agroalimentaires montre qu'une partie de la filière alimentaire est présente dans ces départements.
- **Classe 4 « Urbain »**, La forte densité de population, l'influence des pôles de plus de 200 000 habitants, ainsi que la forte artificialisation du territoire traduisent le caractère urbain de ces départements

Le tableau suivant (tableau 1) permet de montrer la diversité des PAT départementaux d'Occitanie, en tenant compte des enjeux du territoire, des caractéristiques de la démarche PAT (avancement, date de labellisation), et du paysage alimentaire départemental (nombre de PAT infra et chronologie d'arrivée).

Tableau 1: Caractérisation des PAT départementaux d'Occitanie

Dép	Statut du porteur	Classe	Date 1 ^{ère} labellisation	Avancement	Nombre PAT dans le département	Ordre d'arrivée
09	PETR	2	2021	Fin d'émergence	3	2/3
11	CD	2	2021	Fin émergence et début PA	5	4/5
12	CD	2	2023	En émergence	4	5/5
30	CD	3	2018	Opérationnel	9	1/10
32	CD	1	2021	Début opérationnel	3	3/3
34	CD	3	2021	Début opérationnel	9	8/9
46	CD	1	Non labellisé	Préfiguration	4	4/4
48	CD	1	2021	Fin d'émergence	4	4/5
65	CD	1	2022	En émergence	2	2/2
66	Association	3	2021	Début opérationnel	4	2/4
82	CA	1	2021	Début opérationnel	2	2/2

Cette synthèse permet de mettre en valeur la diversité des territoires d'étude. En effet, le PAT du Gard a été créé parmi les premiers en Occitanie. Cette démarche départementale a contribué à l'essaimage du dispositif dans l'ensemble des territoires d'Occitanie. Plusieurs PAT départementaux sont progressivement apparus, avec une vague plus importante en 2021 correspondant à la mise en œuvre du plan France Relance. Par conséquent, les démarches départementales ont des avancements variables, allant du début de la concertation à la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel. Pour autant, certains des sujets abordés sont quasi constant, notamment la restauration collective par les collèges, la structuration de filière et la logistique pour l'approvisionnement local. De même, la précarité et la coordination des territoires sont des thématiques très fréquentes, apparaissant dans 80% des plans d'action.

La coordination, les modes d'action et les avancements sont assez variables. Ils dépendent du nombre de PAT présents dans les départements et de la chronologie d'intervention des structures départementales. Dans le cas de l'Aude, le Conseil départemental s'est associé à une démarche inter PAT déjà présente pour y contribuer. Pour les autres, les dynamiques de coordination ont souvent été initiées par le département, que ce soit par l'essaimage du dispositif PAT, ou par la création à posteriori d'instances de concertation. Ainsi, bien que le sujet de la coordination pris en compte par la majorité des PAT, l'application reste très variable.

De plus, les acteurs intégrés dans la démarche de coordination sont très variables. Pour certains, généralement les plus récents, seuls les chargés de mission PAT participent à des discussions régulières. Pour d'autres territoires, les échanges peuvent être complétés par l'implication de partenaires communs, voire des niveaux hiérarchiques et politiques. Dans 40% des cas, généralement

sur les territoires comprenant des démarches plus anciennes, apparaît une formalisation des échanges à travers des documents comme des conventions ou des chartes. Pour d'autres enfin, marginaux, la question de la formalisation n'est pas abordée à ce stade. La teneur des échanges entre les acteurs est également un élément de variabilité. Les échanges entre techniciens sont une constante rencontrée dans tous les départements étudiés, par divers canaux (échanges téléphoniques bilatéraux, journées régulières, mensuelles ou trimestrielles, visites et des temps de partage d'expérience). L'animation est souvent gérée par le département. Plusieurs collectifs départementaux ont choisi de se déplacer dans les territoires pour avoir une meilleure vision des actions. Enfin, cette coordination permet de mettre en commun des informations. Dans 20% des territoires seulement des outils communs ont été développés. En effet, la plateforme de partage de ressources, ou le logiciel teams nécessitent une animation régulière, et donc un temps de travail conséquent. Par ailleurs, plusieurs territoires ont pu se servir de la coordination pour mutualiser des moyens (communication par exemple), faire des candidatures communes pour répondre aux appels à projet ou encore réaliser des projets collectifs avec plusieurs PAT.

Il existe par ailleurs des démarches départementales dans plus de 90% des régions de France. Dans le cadre des missions d'accompagnement des PAT d'Occitanie, il paraît intéressant d'analyser les coordinations départementales d'autres régions. Ce travail permettra aussi de capitaliser l'information en contribution aux débats nationaux.

II. Observation des enjeux liés à la coordination par les PAT départementaux hors Occitanie

La France compte 18 régions, dont 13 dans l'hexagone. L'accompagnement des PAT étant délégué aux services de l'Etat en région, et sans une doctrine nationale, le développement de ces politiques reste assez variable et dépend des choix stratégiques locaux. Il est important de mettre les méthodes et dynamiques adoptées en Occitanie en perspective avec les réalisations au-delà de la limite régionale.

II.1. Sélection de régions où la coordination départementale est plus développée

Il s'agit de définir un échantillon d'étude pertinent pour répondre à la question de recherche. Les critères de sélection intègrent l'existence de superpositions de territoire. Il s'agit d'un critère indispensable justifiant la nécessité d'une coordination. Le second critère pour sélectionner les régions repose sur un nombre suffisamment de PAT départementaux afin de disposer d'une diversité suffisante de cas d'étude.

Préalablement au choix des régions, il est nécessaire d'envisager la question du poids de la stratégie régionale portée par les DRAAF sur les types de PAT départementaux. Il est nécessaire alors d'évaluer cette influence.

Cette évaluation est envisagée par l'étude de la variabilité de la présence des PAT départementaux selon les régions. Des entretiens réalisés en 2022 par deux étudiants en fin d'étude d'ingénieur agronome ont traité les sujets suivants :

- Comment accompagner le changement d'échelle des PAT en nombre et en ambition ? (LEPAGE, 2022)
- Les déclinaisons régionales de la politique de l'alimentation. Gouvernances régionales et positionnement des services déconcentrés dans un contexte de pilotage national incertain. (FLIPO, 2022)

Ces entretiens ont permis d'aborder plus particulièrement les contextes alimentaires régionaux politiques et techniques, de caractériser les PAT du territoire, ainsi que les dynamiques de mise en réseau de ces politiques. La question de l'échelle départementale a pu être soulevée à plusieurs reprises dans les échanges, notamment en lien avec :

- L'historicité de la politique régionale de l'alimentation (PRA) ;
- Le contexte régional administratif (taille, fusion, nombre de département, taille des équipes, ...)
- Les besoins de coordination des PAT (superposition de territoires, nombre de PAT et réseaux).

Tous les témoignages montrent une forte disparité dans les avis et les stratégies adoptées par les équipes DRAAF à ce sujet. L'analyse des entretiens a permis de faire une étude statistique (Annexe 4), afin de vérifier la corrélation entre la variabilité des caractéristiques régionales, et la présence de PAT départementaux.

Ce traitement statistique indique un lien entre les types de régions et l'essaimage des PAT départementaux. Ces corrélations ont conduit à créer une typologie des régions selon leur stratégie au sujet des PAT départementaux.

- **Classe 1** : Les grandes régions dans lesquelles se développent les PAT départementaux
➔ Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle Aquitaine
- **Classe 2** : Régions de taille moyenne avec une très forte croissance des PAT
➔ Bourgogne Franche Comté, Centre Val-de-Loire, Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur
- **Classe 3** : Petites régions avec peu ou pas de superpositions de territoire
➔ Pays de la Loire, Hauts-de-France, Bretagne

Les observations ont montré que les dispositifs sont plus présents dans les grandes régions qui comptent un nombre conséquent de PAT, ou dans les territoires avec une croissance significative des PAT suite au Plan de Relance. Les résultats des entretiens des Dorian Flipo (2022) et Elise Lepage (2022) mettent en évidence que les moyens humains restent contraints dans les DRAAF malgré une forte augmentation des PAT à accompagner. De ce fait, l'échelle départementale (PAT départementaux et/ou DDT) est vue comme un intermédiaire qui permettrait d'optimiser le suivi régional.

Afin de limiter l'influence de la stratégie régionale, l'échantillon utilisé retient les régions qui voient un intérêt aux PAT à l'échelle départementale, à l'instar de la DRAAF Occitanie. Ce sont les régions représentées dans les classes 1 et 2 de l'analyse statistique. Trois régions sont retenues parmi elles afin de respecter la durée prévue pour l'étude : Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et Nouvelle-Aquitaine (NA). Elles offrent un panel diversifié de démarches.

A l'intérieur de ces régions, il faut ensuite identifier les départements qui seront intégrés. Ces derniers sont choisis pour leur engagement dans des processus de coordination par les PAT départementaux et offrant des approches variées.

II.2. Approfondissement de la connaissance de la diversité des approches départementales par un panel de PAT départementaux hors Occitanie

- Définition du panel de PAT départementaux

Dans les 3 régions retenues, des entretiens réalisés avec les chefs des pôles PNA ont permis d'approfondir les points suivants :

- Compréhension du paysage des PAT à l'échelle régionale ;
- Compréhension des méthodes de gestion et d'articulation des réseaux de PAT (département et région) ;
- Appréhension du positionnement des DRAAF vis-à-vis des PAT départementaux et de la concertation à cette échelle.

A cette occasion, nous souhaitons aussi présenter l'étude et demander l'accord des services de l'Etat pour pouvoir faire des entretiens aux porteurs de leurs démarches départementales. Grâce à ces échanges, nous avons pu avoir une présentation de l'ensemble des PAT départementaux, ainsi que des concertations en place dans ces territoires. Au cours des discussions, nous avons demandé aux agents des pôles PNA leur avis sur les PAT qu'il semble plus pertinent d'intégrer dans l'étude.

Il est d'abord nécessaire de vérifier que les leviers d'action et les freins à la coordination des PAT dépendent de critères comme :

- L'avancement de la démarche,
- La chronologie des PAT,
- Le contexte local.

Pour vérifier l'impact réel de ces facteurs, ils sont intégrés comme une variable dans l'échantillon d'étude. Les départements choisis relèvent donc de zones rurales et urbaines, avec des démarches émergentes et historiques, et disposent de politiques labellisées antérieures et postérieures aux PAT locaux. Le tableau 2 permet de montrer les facteurs d'hétérogénéité qui ont été pris en compte pour avoir un échantillon diversifié, tout en respectant l'anonymat demandé par les personnes interrogées au cours de l'étude.

Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques des PAT départementaux interrogés

Critères	Modalités
Régions	Aura BFC NA
Contexte géographique	Rural Rural avec une métropole urbaine Périurbain Urbain
Service en charge du PAT	Agriculture Attractivité du territoire Environnement Restauration collective
Stade d'avancement	Mise en place de la concertation (émergence) Construction du plan d'action Mise en œuvre du plan d'action (opérationnel)
Chronologie d'arrivée par rapport aux PAT locaux	Avant Simultané (Plan de Relance) Après

Les premiers résultats recherchés servent à caractériser précisément l'échantillon d'étude. Pour cela, des critères démographiques sont intégrés (densité de population) et économiques (pauvreté, secteur économique principal). Ces éléments sont complétés par la caractérisation du PAT par sa date et son niveau de labellisation, le statut du porteur, les orientations principales. Enfin, des critères sont ajoutés pour comprendre les modalités de coordination utilisées.

- Construction d'entretiens semi-directifs

Une fois l'échantillon d'étude sélectionné, il est nécessaire de construire un guide d'entretien pertinent pour répondre à notre problématique. Il s'adresse aux animateurs de PAT par des entretiens semi-directifs qui permettent une discussion qui n'oriente pas les réponses. Il est attendu que la personne entretenue « raconte » sa démarche pour faire émerger son point de vue sur le rôle du PAT départemental, tant sur le plan opérationnel que dans les coordinations.

Trois catégories d'information sont recherchées à travers les entretiens :

- La caractérisation du PAT départemental dans son contexte
- La caractérisation des PAT locaux et de la coordination à l'échelle départementale
- Le positionnement sur les intérêts et les limites de la coordination à l'échelle départementale

Le guide d'entretien (Annexe 5) a été organisé en 3 grandes parties dans lesquelles apparaissent 2 à 3 grandes questions. Ces items ont été complétés par des questions de relance permettant de dynamiser les échanges et de pouvoir ainsi aborder l'ensemble des sujets. La technique de retranscription des entretiens est préalablement construite pour qu'ils soient exploitables avec la méthode d'analyse choisie. Pour cela, une grille de relevé de note est construite. Elle intègre des réponses hypothétiques et les informations attendues dans une colonne supplémentaire.

Après avoir rédigé et cadré les attentes de ces entretiens, un paragraphe introductif a été ajouté. Il semble important de porter une attention particulière au positionnement neutre de l'enquêteur afin qu'il ne soit pas identifié comme un représentant de l'Etat, ni laisser apparaître un avis sur le sujet, ce qui pourrait modifier le comportement des chargés de missions interrogés. Pour cela, l'enquête a été présentée comme un travail d'étude dans le cadre d'un mémoire d'ingénieur agricole, détaché des missions de la DRAAF. Le sujet est abordé sous la forme d'une réflexion sur la caractérisation des PAT départementaux et des coordinations interPAT à cette échelle. Finalement, les réponses attendues ressemblaient à une présentation factuelle de la démarche départementale, du contexte alimentaire globale, et un positionnement sur le rôle des départements pour la coordination.

L'analyse des résultats est réalisée par une approche thématique (RAMOS, 2015). Cette méthode consiste à découper les discours selon les thématiques abordées. Ensuite, les points de vue sont regroupés par thématique pour pouvoir dégager l'ensemble des idées abordées. Cette méthode permet de préciser l'argumentaire, et de le compléter si de nouvelles idées apparaissent dans le cadre de ces entretiens.

Ces entretiens ont enrichi l'approche initiée au niveau de la région Occitanie sur un sujet d'intérêt à l'échelle nationale. La DRAAF Occitanie affiche une volonté forte de mise en réseau et de valorisation des démarches occitanes. Les résultats viennent compléter les outils pour animer l'accompagnement des PAT départementaux et permettent de mieux cerner les enjeux de mise en œuvre de la coordination des PAT par l'échelle départementale.

III. Co-construction d'un argumentaire expliquant l'intérêt de la coordination interPAT à l'échelle départementale

Bien que les méthodes de coordination soient variables selon les situations, elles ont en commun de créer un espace d'échange entre les techniciens des PAT départementaux et locaux. Pour avoir une bonne compréhension des leviers et freins à la mise en œuvre, il est nécessaire d'appréhender les

points de vue aux différentes échelles. Il est fréquemment observé que les chargés de mission départementaux se placent en position d'animateur dans leur réseau. A partir de ce constat et des observations sur les fonctionnements déjà réalisés, une réflexion collective est initiée sur un argumentaire permettant de définir l'intérêt d'un PAT départemental, en intégrant la thématique de la coordination avec les démarches aux échelles locales.

III.1. Un groupe de travail avec les PAT départementaux d'Occitanie dans un but opérationnel

L'unité politique publique alimentaire a pour mission d'accompagner et suivre les PAT sur son territoire. De ce fait, nous avons déjà connaissance de l'organisation de ces politiques et des coordinations existantes. Par conséquent, il ne semble pas justifié de faire des entretiens individuels avec chaque département afin de connaître leur structuration et leurs méthodes de coordination. De plus, la position de chargé de mission ne permet pas d'aborder les animateurs PAT avec une posture neutre comme dans les autres régions, puisque les agents DRAAF sont reconnus comme des représentants de l'Etat sur leur territoire. Il est donc choisi une méthode par un travail collectif, afin de confronter les situations et les avis.

Pour mener ce travail avec les PAT d'Occitanie, un groupe de travail comprenant les 11 PAT départementaux est a été mis en place. Les échanges se sont déroulé en 2 séances, en présentiel et/ou en distanciel. Au-delà de la diversité des méthodes de travail qui est apparue, les séances ont permis d'identifier les points communs qui pourraient définir les PAT départementaux, et les divergences qui expliquent certaines variabilités. Dans un second temps, la question de l'intérêt des démarches à l'échelle départementale s'est posée, avec un développement sur le potentiel de bénéfices, et l'identification des limites. Finalement ce travail a permis de co-construire un argumentaire pour répondre à la question :

« En quoi les PAT départementaux ont-ils un intérêt pour la coordination interPAT ? »

Cette réflexion pourra alimenter les débats nationaux en affichant notamment le point de vue des premiers concernés, tant par leurs expériences que par leur avis.

Les échanges entre acteurs de même niveau ont été privilégiés afin de libérer la parole. En effet, il est possible que l'intervention d'acteurs politiques ou en position hiérarchique oriente la nature des échanges. De plus, il est important que toutes les structures participantes soient représentées de manière équitable et équivalente. Aussi, seuls les chargés de missions ont été conviés à participer, pour qu'ils partagent leurs expériences avec bienveillance. La première session a eu pour objectif de faire de l'interconnaissance et d'obtenir une vision globale des démarches dans la région. Différents aspects ont été interrogés, comme les modalités de mise en œuvre, leur historique, les leviers et les freins au développement, grâce à des techniques d'animation permettant d'objectiver le propos et de mener une réflexion collective (GRAINE et GUYANE, 2017). L'organisation du premier atelier est décrite dans le tableau 3.

Tableau 3 : Organisation de la session 1 du groupe de travail "PAT départementaux"

Activité	Durée	Fonctionnement	Objectifs
Tour de table	10 min	Chaque participant se présente (nom, prénom et département/structure)	Interconnaissance
Interviews croisés	1h	Pendant 40' : les participants seront par 2 et se présenteront en remplissant une fiche de présentation. Mise en commun 20' : les participants présenteront l'autre PAT départemental avec qui ils ont travaillé en 5'	Brise-glace Interconnaissance Objectiver les propos, présenter factuellement les PAT et éviter de créer des écarts entre les PAT (toutes les structurations ont un intérêt)
Analyse SEPO	1h30	En fonction du nombre de participant, nous ferons en plusieurs groupes puis une mise en commun. Nous remplirons une grille « Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles » autour du sujet « L'échelle départementale pour la coordination interPAT »	Développer les leviers et les freins Discuter pour voir les convergences et divergences d'avis Partage d'expérience
Conclusion	15 min	Synthétiser les points saillants Remercier pour la participation Demander l'avis sur le fonctionnement	Amélioration continue pour profiter aux séances suivantes Adaptation des sessions aux besoins des participants

Par la suite, la réflexion a été étendue à l'intérêt des PAT départementaux dans la coordination inter PAT. L'autre séance a donc permis de co-construire un argumentaire visant à répondre aux débats nationaux, en s'appuyant sur les questions suivantes :

- Quelles actions peuvent être portées à l'échelle départementale ?
- Quelles sont les intérêts de la coordination des PAT à l'échelle départementale ?
- Quelles sont les conditions de réussite de cette coordination ? (Freins et leviers d'action)

L'argumentaire réalisé dans le cadre du groupe de travail se positionne du point de vue des PAT départementaux. Il est enrichi d'éléments provenant des échanges avec d'autres démarches départementales à travers la France qui semblent animer la majorité des échanges. Cependant, les coordinations intègrent les PAT locaux, et doivent répondre à leurs attentes. Il est donc important de mettre en perspective ce travail au niveau départemental en le confrontant aux démarches locales.

III.2. Mise en perspective de l'argumentaire par les PAT locaux

- Choix de l'échantillon à interroger

Afin de comprendre les attentes des PAT locaux vis-à-vis des PAT départementaux, il est souhaitable que l'étude s'appuie sur un échantillon comportant une forte hétérogénéité sur les critères suivants : le type de portage, le contexte géographique, l'avancement des PAT ou encore la chronologie d'arrivée des PAT. Les critères et leurs facteurs d'hétérogénéité sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (Tableau 4).

Tableau 4 : Critères de sélection des PAT locaux

Critères	Modalités
Région	AuRA BFC Nouvelle Aquitaine
Type de portage	EPCI PETR Métropole PNR/autre
Contexte géographique	Urbain Rural Péri urbain
Avancement (labellisation et année de début)	Emergent Opérationnel
Chronologie d'arrivée	Avant PAT départemental Après PAT départemental

Les délais pour réaliser l'étude imposent de limiter le nombre d'entretiens à 6 PAT locaux, soit 2 par région étudiée. Pour garantir la neutralité de l'analyse, les PAT locaux d'Occitanie ont été exclus. Le panel étudié repose sur trois 3 régions, et plus précisément sur les départements interrogés dans l'étude sur les PAT départementaux.

Les résultats sont présentés selon la même méthode que pour l'étude des démarches départementales en commençant par la caractérisation du panel d'étude. Elle intègre des critères géographiques, économique et sur le PAT, identique à ceux présentés en partie II.2. Cette méthode permet de comparer les territoires et leurs attentes, et de vérifier les hypothèses sur la variabilité des attentes en fonction des différents critères choisis.

- La compréhension des attentes des PAT locaux vis-à-vis de la coordination à l'échelle départementale

La méthode d'entretien semi-directif identique à celle employée pour les PAT départementaux, a été utilisée. Avec les mêmes précautions de positionnement et de liberté de parole de l'interrogé. En particulier, il est important de ne pas créer de déséquilibres entre les PAT locaux et départementaux. Pour cela, nous avons introduit l'échange en expliquant l'objet de cette étude, et que nous souhaitons intégrer les attentes des PAT locaux vis-à-vis des coordinations inter PAT qui sont menées à l'échelle départementale.

L'entretien est construit en 3 parties présentées dans le guide d'entretien (Annexe 6). La première, sur la présentation de la démarche et des coordinations, vise à voir les différences de discours et d'implication selon les échelles de territoire. Ensuite, les échanges amèneront à comprendre les attentes des PAT locaux vis-à-vis des départements, avec un focus sur la coordination. Finalement, les résultats des échanges précédents seront présentés. A cette occasion les chargés de mission pourront nuancer ou compléter les propos au vu de leurs attentes. Les résultats rendront compte des 3 thématiques suivantes :

- Quels intérêts de la coordination inter PAT à l'échelle départementale ?
- Quelle répartition des champs d'action entre les PAT locaux et les PAT départementaux ?
- Quelles sont les conditions de réussite de la coordination des PAT à l'échelle départementale ?

Une analyse thématique sera réalisée de la même manière que pour les premiers entretiens. L'objectif est de mettre en perspective les éléments composant l'argumentaire, en faisant apparaître les idées relevant de l'échelle locale.

PARTIE 3 : Résultats

Pour rappel, nous nous situons dans un contexte de multiplication des démarches PAT, avec des superpositions de territoires d'action de PAT de plus en plus fréquentes. Cette configuration engendre un risque de mise en concurrence ou de manque de visibilité, qui pourrait rendre l'action publique plus floue et diminuer son efficacité. Ce risque est accentué par la difficulté des services de l'Etat en région à proposer un accompagnement à l'ensemble des PAT, en ne gardant qu'une vision globale des projets sur le territoire. L'enjeu est alors de renverser la tendance en se servant de ces superpositions comme d'une opportunité en créant des solidarités interterritoriales basées sur l'existence de complémentarités entre différentes échelles d'action. Cette logique nécessite l'émergence de coordinations intégrant une ingénierie. Cette étude cherche à évaluer l'opportunité de placer les acteurs départementaux comme des coordinateurs, disposants des capacités pour mettre en place un PAT et coordonner les démarches territoriales à leur échelle.

Dans le cadre de cette étude, nous avons commencé par capitaliser des informations pour mieux comprendre la diversité des situations. Si l'Occitanie abrite de nombreux PAT départementaux, l'ouverture sur d'autres régions permet de mieux comprendre les intérêts et les obstacles potentiels au développement de ces synergies. De plus cette méthode permet d'avoir un regard neutre sur les démarches interrogées, en évitant les écueils liés au statut de représentant de l'Etat en Occitanie. Cette connaissance a ensuite été mise au service d'un groupe de travail en Occitanie, permettant d'apporter un regard réflexif et de co-construire un argumentaire sur le rôle de l'échelle départementale dans ces échanges. Finalement, les acteurs des territoires infra-départementaux constituent la majorité des parties prenantes de la coordination. Par conséquent, il a été nécessaire de mettre en perspective ce travail en intégrant leurs attentes. La suite de ce mémoire présente les différents résultats obtenus au cours de ce travail.

I. Analyse de la coordination interPAT au travers des PAT départementaux en France

I.1. Deux modes de structuration visant la transversalité

L'ensemble des chargés de mission PAT interrogés représentent des conseils départementaux, seuls porteurs ou co-porteurs des démarches, qui ont obtenu la labellisation entre 2020 et 2021, et ont pu bénéficier de l'opportunité financière du plan France Relance par la mesure 13 A et/ou la mesure B. Lors des échanges, cet appel à projet national est apparu comme le moyen de structurer et formaliser un plan d'action pour répondre aux enjeux de transition agricole et alimentaire dans leur territoire. Dans 90% des cas, la candidature a été portée par le service dédiée à l'agriculture, qui anime maintenant la démarche de PAT.

- Importance des dynamiques interservices

Malgré une animation basée principalement sur les compétences agricoles, l'intégralité des porteurs ont fait le choix de réaliser des concertations interservices. L'objectif est de sensibiliser et porter à connaissance la stratégie alimentaire auprès de l'ensemble des agents qui pourraient se saisir de l'opportunité. De fait, les services concernés sont généralement ceux en charge de la restauration collective, de l'environnement, du développement territorial, de la thématique sociale, de l'éducation et parfois de la communication. Les structures départementales s'occupent de nombreux sujets, et disposent donc d'un nombre conséquent d'agents. De ce fait, la proximité entre les différentes directions est limitée, et ne permet pas à tous les acteurs d'avoir une vision globale de ce qui est mis en place. Cette caractéristique semble assez représentative de l'échelle départementale. C'est en partie ce qui la différencie des échelles infra qui peuvent plus facilement passer d'un bureau à l'autre et « se croiser à la machine à café », permettant une meilleure connaissance des diverses stratégies internes.

Dans le cadre du PNA, la transversalité est un critère indispensable pour pouvoir être défini comme PAT. C'est pour cela que l'approche inter services est plus répandue pour l'élaboration des PAT départementaux. Bien que l'objectif soit le même pour tous, les fonctionnements sont variables. Certains ont fait « le tour des bureaux » par des échanges bilatéraux, pour présenter la stratégie et recenser les actions en lien avec la question alimentaire. D'autres ont préféré mettre en place des comités avec des réunions collectives. Cette deuxième méthode semble plus pertinente pour faire partager une vision globale, approfondir les réflexions et faire émerger des synergies. Cependant, l'alimentation est un sujet que tous ne s'approprient pas. De ce fait, plusieurs ont fait remarquer les difficultés à intégrer certains acteurs à une démarche qui apparaît comme un investissement personnel de temps, dont ils ne perçoivent pas l'intérêt. Ces freins individuels apparaissent moins dans le cadre d'entretiens bilatéraux.

Ces approches transversales sont pertinentes pour sensibiliser à la question alimentaire, faire connaître la démarche, et mettre en réseau tous les acteurs afin de se servir de la complémentarité des agents. Ce collectif s'attache à prendre en compte les connaissances et perceptions du terrain et des enjeux, les différents réseaux d'acteurs, ainsi que la diversité des compétences. Finalement, cette approche vient confirmer la vision de Nathalie Corade (2022), qui pense que la reterritorialisation de l'alimentation nécessite de dépasser le fonctionnement sectoriel de nombreuses politiques publiques.

Il est constaté, avec l'utilisation systématique d'un travail interservices, que les premiers axes opérationnels sont toujours la restauration collective par l'approvisionnement local des collèges, et la structuration de filières courtes, souvent en maraîchage pour répondre aux besoins en légumes de la restauration collective. Ces premiers axes de travaux ont souvent déjà été abordés et plus ou moins approfondis par les services en charge de la mise en œuvre du PAT, ce qui explique l'ordre de mise en œuvre. Dans la majorité des cas, les concertations interservices n'existaient pas avant, faute de stratégie transversale. Le temps de faire de l'interconnaissance et de créer des habitudes de travail créent des délais pour la réalisation d'action concrètes dans les autres domaines.

- Deux trajectoire-types pour les PAT départementaux

Bien que les reconnaissances ministérielles soient presque toutes concomitantes, les avancements sont très variables. Cette caractéristique a permis de clairement distinguer deux trajectoires d'intégration de la transversalité dans les stratégies alimentaires départementales. Chacune de ces stratégies est représentée à 50% dans l'échantillon d'étude.

La première se retrouve dans les territoires déjà engagés depuis plusieurs années, environ 10 ans, sur l'approvisionnement local de la restauration collective et/ou la structuration de filières. Ces deux axes ne sont pas sans lien, puisque les animateurs ont souvent expliqué que l'approvisionnement local a mis en lumière des productions de légumes trop faibles ou des outils logistiques (légumerie, plateforme) destinés uniquement aux filières longues. Ainsi, le second sujet vient servir le premier, et réciproquement puisque la restauration collective apparaît comme un débouché permettant de mobiliser les acteurs autour des filières locales. Il est pertinent de penser que cette approche découle de l'ancienne compétence en intervention économique des départements. Pour bon nombre de ces PAT, les animateurs travaillaient dans la structure avant même la création de la démarche. Ce dispositif est alors vu comme un moyen de valoriser les actions préexistantes. Les acteurs disent avoir une bonne connaissance des enjeux locaux, et priorisent la concrétisation du plan d'action plutôt que la concertation et la création d'une gouvernance large perçue comme une perte de temps, contraignant l'action. Ce mode de structuration est souvent soutenu par un important portage politique, qui privilégie les actions concrètes, plus visibles de l'électorat. Le cadre PAT, par la définition et les moyens en ingénierie qu'il propose, a permis d'enclencher une ouverture des thématiques de travail. C'est dans ce cadre que les concertations inter services sont mobilisées, permettant d'adapter la transversalité au territoire et de répondre aux besoins pas encore pris en compte jusqu'ici. Ces nouveaux sujets rejoignent alors la transversalité observée dans toutes les démarches en intégrant la précarité alimentaire, en lien avec les compétences spécifiques du département, la valorisation du

patrimoine et la communication. Cette première trajectoire sera nommée « PAT issu de démarches agri-alimentaires antérieures ».

La seconde trajectoire se définit par des « PAT systémiques récents », puisqu'ils abordent tout de suite la transversalité du sujet. Ils s'observent dans des territoires avec peu d'antériorité sur la question alimentaire. Généralement, le portage politique semble plus faible, et la reconnaissance découle du plan de Relance, opportunité financière non négligeable dont les territoires ont su profiter. Les animateurs ont souvent été embauchés plus récemment, et n'ont pas forcément été présents pour réaliser la candidature de 2021. Cela complexifie le travail puisqu'ils doivent s'approprier la stratégie, créer une gouvernance concertée, et rédiger collectivement un plan d'action justifiant la pérennisation de la démarche. Cela doit être réalisé dans un délai de 3 ans, correspondant à l'attribution des subventions et généralement à la durée de leur CDD. Cette difficulté est fréquemment rapportée par les agents des PAT locaux. Elle est moins prégnante dans les départements qui disposent d'autres moyens. Concrètement, les temps de concertation sont beaucoup plus importants. Les porteurs utilisent les 3 ans d'émergence pour créer des habitudes de travail collectif, mettre en évidence les enjeux locaux, et prioriser un plan d'action transversal. Cette trajectoire permet de toucher toutes les thématiques du département dès la concrétisation de l'action publique (structuration de filière, logistique, notamment pour la restauration collective, précarité ainsi que valorisation et attractivité du territoire). Cela démontre qu'une gouvernance plus large et formalisée demande un temps plus long, et sa mise en œuvre arrive dans un second temps avec une approche tout de suite transversale.

Ces deux définitions rejoignent les observations faites par Paul Mazerand et Emmanuel Porte dans le cadre du RnPAT (MAZERAND et PORTE, 2022). En faisant le lien avec les caractéristiques des différents territoires, les stratégies plus anciennes de la première trajectoire apparaissent développées par des territoires périurbains ou ruraux en difficulté (cf classification p.14). Cela tranche avec la deuxième méthode qui est plus utilisée par des territoires urbains ou ruraux agricoles. Ces observations confirment que la stratégie est fortement influencée par le contexte local. Les territoires ayant un faible développement économique des zones rurales, et en particulier du secteur agricole, ont déjà eu l'opportunité de cibler les problématiques locales. Les départements y ont souvent déjà mis en œuvre des dispositifs pour la redynamisation de l'activité économique, et le développement territorial. Dans le cas des territoires qui jouissent d'une économie locale favorable, il n'a pas été nécessaire de remettre en question les pratiques. Que ce soit les filières longues agricoles pour les zones rurales, ou la gestion de circuits de distribution dans les zones urbaines, la question alimentaire n'était abordée que par un maillon de la chaîne alimentaire, donc par le biais d'un seul service. Le dispositif PAT, et surtout l'opportunité financière qui l'accompagne, a permis l'émergence de la concertation entre les acteurs et la remise en question du système alimentaire.

Dans les deux trajectoires décrites, environ 20% des PAT départementaux affichent un axe pour la coordination et mise en cohérence des stratégies dans leur plan d'action officiel. La prise en considération de cette démarche est souvent liée à des personnes déjà sensibilisées à la coordination, soit par des expériences personnelles passées, soit par les coordinations historiques présentes dans le département. Même si la majorité n'affichent pas ce sujet comme une thématique du PAT départemental, tous mettent en œuvre des actions en ce sens, sans que ce travail soit visible du grand public.

I.2. Des méthodes de coordination diversifiées

Au vu de la question de recherche, l'ensemble des PAT départementaux interrogés recoupent les territoires d'autres démarches. Tous participent à des échanges à l'échelle départementale. Les entretiens ont fait ressortir une implication systématique des conseils départementaux dans l'organisation des coordinations. En effet, ils apparaissent souvent à l'initiative de cette démarche, et portent régulièrement l'animation en se positionnant comme accompagnateur et facilitateur des démarches infra. Plusieurs vont jusqu'à se présenter comme une boîte à outils pour aider à la gestion de projet dans les territoires. Dans quelques cas, ils s'associent à des services déconcentrés comme la

DDT pour faciliter les échanges. En approfondissant les différents fonctionnements, la présence systématique de discussions au niveau technique apparaît. Cette stratégie permet de faire rapidement du lien, en évitant les différents blocages hiérarchiques et politiques, pour répondre au besoin d'interconnaissance. Les chargés de missions ont souvent évoqué cette solution comme un moyen de créer des habitudes de travail collectif, pour animer une démarche transversale dans leur territoire. En effet, les échanges entre pairs sont un moyen d'évoquer librement les difficultés et de trouver du soutien, d'autant plus important pour des agents qui sont souvent les seuls sur cette mission conséquente. A partir de ce point commun, les méthodes de réalisation de la coordination sont très variables, et semblent assez dépendantes des dynamiques locales.

- Les échanges bilatéraux

Environ 20% des départements interrogés ne passent que par des échanges bilatéraux. Cela consiste souvent en appels téléphoniques occasionnels entre techniciens pour aborder des sujets particuliers. Un cas particulier a été identifié lorsque des rencontres à l'initiative d'un élu ont servi à recenser toutes les actions agricoles, alimentaires et environnementales sur le territoire, et à faire remonter les besoins vis-à-vis de la stratégie départementale. Ces échanges ne permettent pas à tous les acteurs de bénéficier de la vision globale, et n'intègrent pas d'autres partenaires que les collectivités locales, ce qui constitue une limite. De plus, le temps d'animation par le département est considérable, ce qui pourrait contraindre le temps destiné au déploiement du PAT.

Conscient de ces limites, cette stratégie est souvent adoptée par des démarches récentes pour rencontrer les chargés de mission, initier les échanges, et commencer à créer des habitudes de travail communes. Par ailleurs, ces discussions informelles ne nécessitent pas de validation politique ou hiérarchique. Par conséquent, elles représentent un levier d'action important pour pallier les blocages politiques entre les différentes collectivités.

Il s'agit donc au final, le plus souvent d'une première étape dans la construction de la démarche de coordination sur le territoire. Par la suite, le besoin de partage d'expérience et de mutualisation conduit à mettre en place des stratégies collectives.

- Les comités techniques collectifs

Le niveau technique reste prioritaire sur les niveaux hiérarchiques par sa facilité de mise en place. Bien que les agents soient plus nombreux dans les discussions, plus de la moitié des échanges sont encore informels pour avoir la parole libre, en évitant les réticences politiques. Cela se traduit en partie par des réunions régulières, 1 à 5 par an, pour que chacun puisse faire un état des lieux, et présenter ses projets. Au départ, le faible avancement des PAT ou les disparités dans les vitesses de mise en œuvre ne permettent pas de voir tous les avantages de la coordination. Les chargés de missions parlent alors d'interconnaissance, de partage d'expérience et « d'éviter les doublons » (répétition de la même action sur 2 territoires trop proches, ce qui crée des concurrences). Une minorité d'animateurs se servent d'outils informatiques pour partager l'information, comme les plateformes de discussion privée en ligne.

Au fur et à mesure de l'évolution des PAT, des nouveaux sujets émergent et donnent plus d'intérêt aux échanges. En particulier, les agents se rendent compte que de nombreux partenaires se retrouvent dans tous les PAT. Cela entraîne un risque de sur sollicitation des acteurs locaux, qui ne pourront plus optimiser leur temps de travail au profit des différentes démarches. De plus, cela peut entraîner une lecture difficile des stratégies et de leur articulation. Par conséquent, l'étape suivante est généralement l'association des partenaires communs à tous les PAT. Ils peuvent être invités comme intervenant expert sur une thématique, ou être tous conviés à un même temps d'échange pour une meilleure interconnaissance. De cette manière, ils auront une vision globale des PAT, rendant l'action publique plus lisible. Bien que cela n'ait pas été évoqué, cette démarche permet aussi d'éviter les doubles financements de ces structures d'accompagnement. Certains poussent la démarche jusqu'à organiser un comité dédié aux partenaires, ou un forum annuel de rencontre.

Par ailleurs, près de 40% des démarches de coordination intègrent les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui ont une stratégie alimentaire et agricole mais pas de PAT. Dans ce cadre, l'ensemble des collectivités sont invitées et la libre participation amène les structures déjà impliquées sur le sujet à se joindre aux réunions. Bien que cette ouverture permette de mutualiser plus largement, d'autres structures intéressantes comme les PNR, les PETR ou encore les Pays ne sont pas associés puisque ce ne sont pas des collectivités locales. Pourtant ces territoires apportent une autre vision du territoire, grâce à leur compétence en développement territorial et en ingénierie de projet transversal.

Avec l'avancement des différents PAT, les dynamiques de coordination s'amplifient. Cela se traduit parfois par une animation tournante. Les différentes structures accueillent à tour de rôle, voire organisent, les échanges dans les territoires. De cette manière, des visites sont souvent organisées en plus des temps de partage d'expérience, permettant de renforcer le lien avec le terrain. Finalement, l'implication dans la coordination apparaît corrélée avec l'opérationnalisation des démarches. Dès lors, les agents abordent la coordination comme une opportunité pour mutualiser les moyens humains et financiers, essayer les bonnes pratiques, articuler les stratégies, et porter des projets communs en réfléchissant à l'échelle d'action la plus pertinente. Bien que peu de projets communs soient encore réalisés, les entretiens ont mis en évidence la volonté d'optimiser le temps de travail et de rendre l'action publique plus lisible.

Une faible partie des départements consultés ont pu aboutir à une formalisation et une validation politique de la coordination. Ces démarches ont pu se dérouler dans les territoires les plus avancés, où elles apportent de la lisibilité à l'action publique portée par les instances politiques.

- L'implication du niveau politique

Comme évoqué précédemment, seulement 30% de l'échantillon départemental étudié a demandé et obtenu la validation de la démarche d'échange par ses instances politiques. Plus précisément, des conventions et/ou chartes sont rédigées et co-signées de l'ensemble des parties prenantes. Ces documents permettent de cadrer les échanges en officialisant les instances (comités techniques et politiques) et leurs rôles respectifs. Souvent une réunion annuelle ou trimestrielle est dédiée à faire discuter les élus référents. Ces rencontres offrent une meilleure appréhension des besoins et des réalités du terrain par les élus. Ils peuvent alors créer des synergies à partir de leurs stratégies propres et des enjeux communs. Plusieurs animateurs ont précisé que l'alimentation est un sujet qui fait consensus. En effet, les habitudes historiques de travail dans ces territoires montrent que les enjeux communs sont identifiés de longue date et facilitent les échanges politiques entre des élus, quelle que soit leur orientation politique.

En plus de l'historique, la capacité à concrétiser la stratégie par l'action est un vrai levier pour limiter les blocages politiques. Cependant ce point est à nuancer puisque la mise en place de projets collectifs nécessite généralement une validation politique en amont. A ce sujet, il a été relevé un exemple intéressant d'action comme facilitateur politique. Historiquement, le territoire connaît des blocages politiques importants empêchant les actions communes, jusqu'aux échanges collectifs. Les discussions bilatérales entre techniciens ont tout de même permis d'identifier des enjeux communs, pour lesquels la mutualisation des ressources avait un réel intérêt. Dans ces circonstances, il a été possible de faire valider politiquement la réalisation d'un projet conséquent de plateforme logistique, bénéfique aux deux structures, malgré les blocages historiques. Cette expérience met en évidence deux points indispensables pour impliquer le niveau politique dans la coordination. Premièrement, il est nécessaire de pouvoir valoriser des actions concrètes, dont l'impact est directement visible dans les territoires. Deuxièmement, chaque partie doit trouver un intérêt personnel à s'engager dans une telle démarche. Ici, ce sont les moyens financiers qui ont motivé les deux parties à travailler de concert. Tout l'enjeu est donc de sensibiliser les élus aux avantages de ce travail coordonné.

Jusqu'ici nous avons principalement évoqué les blocages imputés au niveau politique. En réalité, ce ne sont pas les seuls, et les mêmes réticences peuvent apparaître entre les directions voire même entre les techniciens. En effet, les témoignages montrent une faible implication des agents des collectivités locales lorsque les échanges sont des moyens de faire remonter les besoins, en vue de la construction du plan d'action départemental. Cette approche ne rend pas compte des bénéfices pour le déploiement des PAT locaux. Cela vient se confronter à leur plan de charge conséquent, et ils décident alors de ne pas prioriser ces échanges.

Au cours des entretiens, nous avons cherché à identifier les freins et à faire apparaître les leviers d'actions, pour pouvoir objectiver l'intérêt de la coordination inter PAT à l'échelle départementale.

1.3. Une position commune sur l'intérêt de la coordination à l'échelle départementale

L'analyse des modalités de coordination conduit à interroger les raisons pour lesquelles ces liens se tissent entre les structures. Pour ce faire, et à partir des exemples cités dans les entretiens, il a été tenté de conduire les chargés de mission à expliciter et objectiver leurs motivations et les avantages qu'ils ont associé à la démarche de coordination.

Au-delà de la question sur l'intérêt de la coordination, l'objet était également de tenter de préciser le rôle de l'échelle départementale. Les porteurs de PAT justifient souvent ce niveau administratif au regard des échelles infras. Ils valorisent ainsi la capacité à avoir une vision globale et suffisante sur tout ou partie des bassins de production et de consommation. Cela justifie leur rôle sur les sujets de logistique et de structuration des filières agricoles. Lorsque les échelles supra sont évoquées, le département apparaît comme un niveau permettant d'avoir un lien direct avec les territoires, ce qui légitime leur position de facilitateur. Finalement, tous sont convaincus de l'intérêt de ce niveau administratif. Néanmoins, les flux économiques et alimentaires ne s'arrêtent pas aux frontières. Plusieurs ont donc nuancé par l'idée que des échanges inter départementaux ou régionaux étaient également nécessaires, et apporter d'autres avantages complémentaires.

- Optimisation des moyens

En invitant les agents à développer leur propos, l'optimisation des moyens ressort comme le premier avantage. Cette idée renvoie à la fois au moyens humains et aux fonds financiers mis à disposition des PAT pour mettre en œuvre leur stratégie.

Dans un premier temps, les concertations sont des moyens de capitaliser l'information. La question alimentaire étant assez récente dans son approche transversale, un temps conséquent de veille informative est nécessaire pour prendre en main la thématique. Cependant, les stratégies et les sujets étant assez proche, la capitalisation et la mutualisation des informations via un canal commun permet de réduire considérablement le temps de recherche. En plus de la mise en commun, les échanges permettent aussi de mieux comprendre certaines approches en utilisant la participation au groupe de personnes ressources avec une expertise particulière, aptes à répondre aux interrogations.

A cela s'ajoute la veille juridique et financière. Elle occupe un temps considérable dans les agendas des chargés de mission. Le plan France Relance a permis de limiter ce temps durant les trois dernières années, en proposant une voie unique de financement pour l'ingénierie et les actions opérationnelles, en conservant la transversalité. Actuellement, aucun dispositif n'existe pour répondre à ces besoins. Aussi, les PAT redeviennent des assemblages financiers complexes qui exigent un temps de recherche des dispositifs financiers, un temps de montage des candidatures, et un suivi administratifs important si la subvention est obtenue. De plus, ces temps sont démultipliés dans la mesure où les PAT ont recours à plusieurs types de financements. En ce sens, la coordination est un moyen de limiter ce travail en partageant les informations, en faisant monter en compétence sur l'ingénierie, et dans certains cas en mutualisant les réponses aux appels à projets. Cela permet de libérer du temps aux chargés de mission pour travailler à la mise en œuvre opérationnelle du PAT.

Par ailleurs, les rencontres conduisent à cibler les enjeux communs et les projets d'intérêt. En ce sens, les agents ont souvent relevé la possibilité de tester les projets sur un territoire, puis d'étendre les bonnes pratiques dans les territoires aux enjeux similaires. Cette méthode est une solution pour éviter les réticences hiérarchiques et administratives, en utilisant la preuve par l'exemple. De plus, les retours d'expériences des uns profitent aux autres, qui peuvent alors éviter certains écueils dans la réalisation de projets déjà expérimentés. Finalement cela permet de concrétiser plus rapidement, et de gagner en temps de travail.

Dans un second temps, la nécessité de rationaliser l'utilisation des fonds publics a presque toujours été évoquée. Il s'agit d'optimiser l'affectation de ressources financières contraintes par une utilisation réfléchie et pertinente. Dans les faits, les porteurs souhaitent au maximum éviter de doubler un même projet sur deux territoires proches si cela n'est pas pertinent. Une telle situation pourrait conduire à mettre les actions en concurrence et desservirait la cause commune de développer le territoire sur les sujets d'alimentation durable. Les coordinations permettent d'améliorer cette mise en cohérence des actions sur les territoires pour éviter ces cas de figure. Au-delà du partage sur les projets en cours, les échanges inter PAT peuvent aller jusqu'à la mutualisation des moyens, avec des financements communs. Ces derniers peuvent être issus de réponses communes aux appels à projets. Une telle démarche confère une importance particulière à la candidature, puisque cela permet d'afficher un autofinancement plus élevé ce qui est apprécié par les financeurs. De la même manière, cette méthode permet de réaliser des projets de plus grande envergure et d'éviter la concurrence des structures porteuses de PAT sur un même appel à projet. L'autre solution est la mise à disposition de financements par le biais des dispositifs départementaux, qui ont des moyens plus importants que les collectivités locales. Seulement 30% des départements interrogés proposent des outils financiers pour les PAT. Plus précisément, un seul participe au financement de l'ingénierie tandis que les autres participent financièrement à certaines actions. La question de « subventionner » revient régulièrement dans les échanges. Elle se heurte à la crainte du département d'être associé à un simple rôle de financeur loin de sa volonté d'être reconnu comme un acteur majeur du développement sur son territoire de compétence. Cette crainte peut être renforcée par le fait que les acteurs des PAT départementaux n'ont pas vocation à avoir un pouvoir décisionnaire sur les PAT locaux. La contractualisation financeur/bénéficiaire définit un engagement à remplir les termes du contrat, ce qui implique qu'une partie des échanges interpersonnels soient tournés vers ces financements, limitant la mise en cohérence des différentes stratégies territoriales. Par conséquent, quelle que soit la position du département à ce sujet, il est important de veiller à conserver une posture de facilitateur. La coordination permet alors de mettre en cohérence les stratégies qui restent propres à chaque structure.

- Pertinence des actions

Le dernier intérêt soulevé touche à la pertinence des actions menées dans les différents territoires. Que les PAT en soient au stade opérationnel ou non, cette opportunité a été présentée dans la totalité des entretiens. Cela rejoint en partie l'idée d'éviter des projets faisant doublons et pouvant entrer en concurrence. Pour éviter ce risque, les agents précisent qu'il est nécessaire de réfléchir collectivement pour définir la bonne échelle d'action pour un projet donné. Grâce aux coordinations, les enjeux similaires et les besoins communs à plusieurs territoires vont rapidement pouvoir être ciblés. Par la suite, la réflexion sur les compétences légales et sur les atouts de chaque structure, les publics cibles, et les territoires d'action, vont conduire à choisir l'échelle qui apparaît comme la plus efficace. Celle-ci peut correspondre au co-portage par un ou plusieurs territoires locaux, au portage départemental ou au portage par plusieurs territoires dont le département. Il peut aussi être envisagé d'intégrer des structures hors PAT à la démarche si le projet répond à leurs besoins ou qu'ils ont des compétences particulières intéressantes. Cette liberté est facilitée par la souplesse dans la définition initiale des PAT, qui permet une articulation en bonne intelligence des stratégies alimentaires. Finalement, c'est bien la **complémentarité des échelles d'action** qui est envisagée par cette démarche.

Concrètement, les discussions peuvent amener à répartir ou articuler les actions. La première méthode consiste à laisser le portage à une structure plus pertinente, que ce soit par l'échelle territoriale et/ou par les compétences légales. Ce choix est souvent proposé pour la logistique, pour laquelle l'échelle départementale est perçue comme plus pertinente (moyens, vision globale et lien avec des structures compétentes comme la chambre d'agriculture) ou pour la sensibilisation des différents publics à une alimentation saine et de qualité, qui est plus souvent gérée par les échelles locales (capacité à toucher directement les citoyens). D'autre part, l'articulation permet de traiter une stratégie commune par différents moyens, ou en touchant plusieurs types de publics. C'est le cas pour la restauration collective avec les collèges qui sont gérés par les départements, alors que les écoles primaires et maternelles sont surtout administrées par les municipalités, ou les intercommunalités si la compétence leur a été déléguée. La coordination permet alors d'aborder l'alimentation avec une meilleure transversalité. Nous proposerons plus tard une répartition des thématiques des PAT selon les échelons géographiques.

En conclusion, la coordination apparaît comme une solution pour optimiser les moyens et renforcer la capacité d'intervention des PAT, en valorisant la complémentarité des échelons territoriaux. Ce double intérêt peut être défini comme la volonté d'**améliorer l'efficacité de l'action publique**.

- Freins à la mise en œuvre d'une coordination efficace

Malgré des avantages évidents pour tous les agents départementaux, les démarches engagées sont soumises à différents freins dans leur réalisation. Le sujet le plus évoqué reste les aspects liés aux choix politiques. Comme cela a été explicité plus haut, un levier d'action semble être la réalisation concrète prouvant l'efficacité de la démarche. Par ailleurs, la difficulté semble amplifiée lorsqu'il existe des oppositions entre les territoires ruraux et urbains. C'est particulièrement notable s'il existe une métropole au sein d'un territoire rural, puisque ces collectivités ont des poids politiques presque équivalents à ceux des départements. Les approches dans ces deux types de zones sont particulièrement éloignées. Il est alors particulièrement important que chacun prenne conscience de son intérêt pour accepter de se mobiliser pour des actions dépassant son seul territoire.

Le second obstacle clairement identifié est la crainte de l'hégémonie du département. En effet, de nombreux territoires infra ont vu l'arrivée de cette échelle supra comme une volonté d'avoir un pouvoir sur leur territoire. Les structures restent indépendantes, et la compétence départementale de cohésion territoriale n'engage aucun pouvoir décisionnaire dans les autres porteurs de PAT. Ce point de vue est porté par l'ensemble des chargés de mission rencontrés mais reste un sujet délicat à tous les niveaux. Afin de libérer la parole et de lever cet obstacle aux échanges, il est important d'expliquer l'approche consultative, d'accompagnement et de mise en synergie des stratégies. Cependant, les territoires qui ont proposé de « faire remonter les besoins » ont encore des difficultés à enclencher les coordinations. En effet, ce sont principalement des PAT récents qui sont en phase de construction concertée de leur propre plan d'action. La première étape d'émergence consiste à comprendre les besoins du territoire en lien avec l'alimentation, grâce à une large concertation intégrant les acteurs locaux dont les collectivités, qui aboutit à un plan d'action pertinent au regard des enjeux recensés. Il est alors important de distinguer clairement la concertation liée à la rédaction de la stratégie départementale, et la coordination inter PAT qui vise une cohérence entre toutes les politiques territoriales. Si les agents locaux entendent uniquement les besoins pour le PAT départemental, ils ne souhaiteront pas passer du temps pour une autre démarche que la leur. Encore une fois, chaque personne doit identifier les avantages qu'il pourra en retirer pour accepter de s'investir dans un travail complémentaire. En définitive, les territoires ayant co-construit le cadre de la coordination ont pu lever cette contrainte et voient leur taux de participation largement relevé. Que ce soit formalisé ou non, les premiers échanges ont permis à l'ensemble des participants d'évoquer leurs contraintes et leurs attentes, permettant d'adapter au mieux les modalités, la fréquence et la teneur des échanges.

Enfin, le dernier obstacle relevé par la totalité des porteurs concerne le manque de ressources humaines et financières affectées à cette mission. La charge de travail d'un animateur PAT est

conséquence, et demande une implication personnelle souvent forte pour espérer atteindre les objectifs. Le manque de dispositifs de financement limite la possibilité de développer de l'ingénierie et des actions, et contraignent le déploiement de la stratégie (cf I.3. « Optimisation des moyens »). Les temps de concertation exigent une charge de travail supplémentaire, potentiellement conséquente, que ce soit pour l'animation ou la participation. Cette charge est d'autant plus importante au début de la démarche, lorsqu'il est nécessaire de créer des habitudes de travail pour lancer la dynamique. La majorité des PAT étant encore en phase d'émergence, ils ont aussi une partie considérable de leur plan de charge qui vise à organiser et créer la gouvernance. Cette étape est chronophage, et ne leur permet pas toujours de participer aux concertations (cf I.3. « Optimisation des moyens »). Il apparaît une forte crainte partagée par la plupart des chargés de mission que les difficultés s'accroissent avec la fin des financements exceptionnels du plan France Relance. Cette crainte est renforcée par l'absence d'information sur un éventuel dispositif permettant de poursuivre les dynamiques engagées par les PAT. Les moyens disponibles s'amenuisent alors que les besoins nationaux sont croissants. La coordination apparaît comme un moyen d'optimiser l'utilisation des ressources et de gagner en efficacité dans les territoires. Mais comment optimiser le temps de travail grâce à la coordination sans disposer de moyens suffisants pour y participer ?

Si l'efficacité se définit comme la capacité à atteindre ses objectifs, il paraît plus adéquat de penser que la coordination est un moyen d'**améliorer l'efficacité de l'action publique**, puisque cette notion ajoute la contrainte de moyens pour arriver à ces mêmes objectifs.

Dans le cas de l'Occitanie, l'ensemble des informations synthétisées ont servi à animer une dynamique inter départementale. L'analyse montre que l'ensemble des PAT départementaux portent un discours similaire à propos de leur rôle.

II. Approfondissement des enjeux de la coordination par le travail collectif en Occitanie

Pour rappel, les échanges se sont déroulés en deux séances. La première avait pour objectif de faire de l'interconnaissance et d'initier la dynamique collective que les PAT départementaux avaient demandé. En effet, comme nous avons pu le souligner, l'implication nécessite que chacun puisse bénéficier des échanges. C'est le travail d'animation qui a permis de construire des ateliers en ce sens. De plus, les participants attendent d'avoir un retour des résultats pour valoriser le temps qu'ils ont consacré à la démarche. Par conséquent, l'animation doit rendre compte de l'intérêt des discussions et produire des conclusions opérationnelles. Au-delà de ce rendu à destination des partenaires, il est possible d'exploiter les résultats au bénéfice de cette étude.

II.1. Validation du cadre proposé à l'issue des entretiens

La première partie de la session 1 avait pour objectif de faire connaissance, en présentant l'ensemble des PAT des participants. Le choix s'est porté sur des rencontres ouvertes aux seuls techniciens, et d'annoncer dès l'introduction, que les échanges sont libres, bienveillants, constructifs et anonymes en dehors du groupe. En effet, du fait des différences d'expérience entre les animateurs, des déséquilibres auraient pu apparaître, et gêner la libération de la parole, l'expression par chacun de ses craintes, ses difficultés tout autant que de ses succès. De plus, l'organisation des échanges à partir d'une position de recherche et en connaissant l'ensemble des agents a permis d'éviter d'éventuelles prévenances vis-à-vis d'un représentant de l'Etat. Ainsi, avoir réfléchi très en amont des échanges sur les éventuelles difficultés liées au positionnement de chacun a contribué à libérer la parole et permis d'obtenir des résultats dès la première séance.

- Des caractéristiques similaires aux démarches des autres régions

Il a aussi été acté que chaque participant présenterait un autre PAT que celui dont il est en charge. En effet, en présentant leur propre démarche, les agents risquaient de s'appuyer sur un discours trop

connu, occultant certains points qui leur paraissaient peu importants ou évidents. Pour réaliser cet exercice, un temps d'échange préalable par petit groupe a donc été nécessaire. Les chargés de missions se sont donc interrogés à partir d'une fiche de cadrage, ce qui a conduit à des exposés comparables permettant de caractériser plus précisément les PAT départementaux d'Occitanie. Il apparaît que les PAT occitans s'inscrivent bien dans les deux types de trajectoires mises en évidence par les entretiens, ainsi que leur représentation dans le panel. Environ 60 % sont des « PAT systémiques récents », avec une approche transversale et les autres 40 % sont plutôt des « PAT agri-alimentaires issus de démarches antérieures ».

Les PAT départementaux non portés par les conseils départementaux échappent à cette classification. En effet, les thématiques de travail restent similaires, mais l'approche et les modalités de mises en œuvre sont variables. Les structures comme les PETR et les chambres d'agriculture gèrent quotidiennement des projets dans les territoires. De ce fait, ils sont souvent plus rapides dans l'opérationnalisation de la démarche, et ne réalisent pas de démarche inter services. De fait, ce sont ces structures qui n'ont pas pu participer aux réunions des PAT départementaux. Il serait intéressant d'approfondir le propos en les interrogeant sur les raisons de cette absence. Dans le cadre du statut de chargé de mission DRAAF, des échanges réguliers se font avec les animateurs de ces PAT. Il ressort de ces échanges que leur plan de charge ne leur permettait pas de se libérer puisqu'ils menaient de front plusieurs projets à ce moment. Il convient donc de limiter le classement proposé en deux catégories aux seuls PAT portés par les conseils départementaux.

La proximité des logiques de structuration engendre une forte ressemblance dans les thématiques de travail. Ainsi, comme cela a été observé pour les PAT des 3 autres régions, les PAT plus anciens abordent principalement les questions de structuration de l'offre agricole, de logistique et d'approvisionnement local de la restauration collective (collèges). Les autres démarches plus transversales ajoutent les sujets de la précarité alimentaire et de la sensibilisation à l'alimentation saine et de qualité. Les participants ont tout de même exprimé leur étonnement en constatant la diversité des contextes. En effet, les échanges ont permis de mettre en évidence des territoires très différents (géographique, agricole démographique, économique), et des démarches alimentaires variées. Concrètement, le PAT du Gard est le premier sur un territoire comptant 9 autres démarches récentes portées quasi exclusivement par des EPCI. A l'inverse, celui du Lot est en cours d'émergence, avec 4 PAT infra plus historiques dont 2 pilotées par des PNR. Entre ces deux extrêmes, l'Occitanie abrite une grande diversité de situations. Ces observations mettent en évidence que les projets sont spontanément adaptés aux dynamiques et aux besoins des territoires. Si les orientations et les enjeux sont souvent communs d'un territoire à l'autre, il y a une forme d'adaptation des solutions au contexte. Par exemple, pour la structuration de filières certains vont simplement relocaliser la production déjà existante, tandis que d'autres visent à installer des producteurs pour diversifier (maraîchers).

Pour conclure le tour de table réalisé lors de la première séance devait également mettre en évidence des éléments permettant à chacun d'envisager des améliorations dans ses démarches. Comme l'a souligné une participante, il est apparu que malgré des contextes et des méthodes de mises en œuvre différentes, les problématiques et les difficultés vis-à-vis de la coordination sont partagées par tous, ce que l'étude permet de confirmer.

- La concordance des avis sur la coordination à l'échelle départementale

La seconde partie de la session a conduit à réaliser un atelier à partir de la grille Succès – Echecs – Potentialités - Obstacles (SEPO). Les agents devaient alors développer le sujet « L'échelle départementale pour la coordination inter PAT » selon les 4 axes de la grille. Pour synthétiser, il est apparu que l'objectif est de pouvoir valoriser la complémentarité des échelles territoriales. Ce travail collectif peut notamment se faire par le biais de la mutualisation de moyens, et l'appui des départements qui disposent de ressources plus conséquentes. De plus, il est intéressant de pouvoir réfléchir à l'échelle d'action la plus efficace selon les actions, et d'étendre les bonnes pratiques

identifiées à travers les échanges. Ces méthodes visent à valoriser le travail déjà réalisé pour optimiser le temps de travail, et à éviter de faire des projets en double. Bien que tous soient d'accord sur l'intérêt, ils ont souvent été confrontés aux mêmes difficultés. La crainte de l'hégémonie départementale est la plus récurrente. Certains ont fait face, ou font encore face, à des réticences des PAT locaux, par peur que la démarche vise à orienter les stratégies dans les territoires. Le second point est la contrainte politique qui peut être bloquante, tout comme les concurrences entre partenaires. Pour lever ces freins, plusieurs clés de réussite ont été relevées. Tout d'abord, il semble nécessaire de co-construire la démarche collective. Cela permet de s'adapter à tous les territoires et aux agents en charge des PAT. De plus, cela montre que le département est un facilitateur pour la rencontre, mais n'a aucun pouvoir décisionnaire dans les autres démarches. Pour finir, la participation à ces dynamiques n'est pas obligatoire, et chacun est libre de ne pas y participer si ça ne lui semble pas opportun. En conclusion, l'intérêt de l'échelle départementale a été nuancé. En effet, les flux de production et économiques ne se limitent pas aux frontières. Aussi, il paraît intéressant de pouvoir échanger avec des territoires limitrophes, dont les départements.

Les discussions n'ont pas amené de débats ni de points de divergence. Les conclusions concordent avec les arguments relevés lors des entretiens avec l'ensemble des PAT départementaux. La parole s'est facilement libérée et les porteurs de PAT départementaux ont pu poser des questions à leurs pairs. Par exemple, l'implication politique pose question. Certains ont su tirer parti de la formalisation des échanges, et voient la validation politique comme un atout pour faciliter le montage de projets collectifs. D'autres ne sont pas opposés à ce point de vue mais cherchent à comprendre comment passer au-dessus des divergences politiques pour bénéficier des avantages. De la même manière, le subventionnement des PAT infra est source de doutes. Selon les budgets et les habitudes de travail, cette solution n'est pas adoptée par tous. Plusieurs ne souhaitent pas être un guichet pour les territoires infra. Le groupe de travail a donc permis à chacun d'exposer sa situation pour comprendre le positionnement des autres et alimenter sa réflexion. Ces questions montrent un positionnement particulier de l'échelle départementale vis-à-vis du dispositif PAT. Les participants nous ont fait part de leur intérêt pour ces temps d'échange spécifiques aux départements, qui leur permettent de trouver un lieu de partage et d'échange avec d'autres animateurs sur des problématiques communes. Ils ont pu expliquer qu'ils ne trouvent pas leur place, comme les autres PAT, dans les réseaux départementaux car les procédures, méthodes de travail et compétences sont trop différentes. Cette observation a fait émerger en conclusion la nécessité d'une formalisation spécifique en tant que « PAT départemental ».

Ces derniers éléments illustrent bien l'intérêt de la coordination qu'il faut maintenant approfondir en montrant comment le groupe de travail collectif a permis de développer les échanges dans un temps restreint, apportant des éléments complémentaires aux entretiens préalables.

II. 2. Un travail collectif illustrant l'intérêt de la coordination

L'analyse des entretiens avec les PAT départementaux, et le groupe de travail en Occitanie, a fait ressortir des résultats similaires. En particulier, la coordination par le collectif semble être un moyen de faire de l'interconnaissance et de répondre à des problématiques communes plus rapidement que par les échanges bilatéraux. Les dynamiques collectives permettent aussi d'approfondir les réflexions. Les différentes méthodes utilisées dans cette étude et les résultats, illustrent bien les bénéfices du collectif qui ont été soulignés par les chargés de mission lors de l'ensemble des échanges. Nous allons donc comparer les deux parties de l'étude pour mettre en évidence les intérêts de la coordination.

Les entretiens avaient pour objectif de présenter la structuration des PAT, les choix méthodologiques pour coordonner les démarches, et à percevoir les avantages et les inconvénients retenus par les chargés de mission. Chacun des 15 entretiens a duré 1h30, sans compter le temps de relecture et de concaténation des résultats. De plus, les résultats ne peuvent apparaître qu'après avoir réalisé et analysé l'ensemble des réunions bilatérales. Cette méthode permet de comprendre globalement les mécanismes de coordination à l'échelle départementale. Nous avons ainsi pu faire ressortir de

nombreux points communs, donnant une bonne idée de la structuration d'un PAT départemental et des interactions avec les PAT locaux. Par ailleurs, l'objectivation a permis de faire réfléchir les agents pour qu'ils justifient leurs choix. En posant des questions d'approfondissement, il est possible d'explicitier les points qui leur paraissent évident, de faire ressortir certains sujets non abordés, et donc ensuite de comparer les démarches. En passant par le groupe de travail, les agents ont automatiquement commencé par cette étape. Concrètement, les présentations ont permis de poser des questions sur ce qui ne leur semblait pas évident, faisant ressortir en particulier les points d'étonnement. Dans ce cadre, l'animateur doit donc être attentif aux sujets communs, qui ne font pas réagir les participants qui apparaissent comme des banalités. De plus, le nombre d'acteurs autour de la table permet de multiplier les raisonnements puis les questions, et donc d'avoir une approche plus large et approfondie du sujet. Finalement, le collectif a pu valider très vite les thématiques de travail d'un PAT départemental, tout comme les intérêts et freins de la coordination à cette échelle. Ces résultats, identiques à ceux des entretiens, sont apparus plus rapidement, libérant du temps pour approfondir la réflexion.

Cet approfondissement a été mis à profit pour comprendre les divergences et les difficultés. En particulier, le partage de connaissance a conforté les chargés de mission qui ont pu constater que les freins sont communs à tous. Une partie des participants avec plus d'ancienneté, a proposé des leviers d'action pour lever certaines des difficultés. A mesure des discussions, ils ont présenté ces solutions à ceux, plus récents dans la démarche, encore confrontés à ces freins. L'exemple le plus pertinent est celui de la crainte de l'hégémonie du département. Pour cela, les expériences ont montré l'importance d'expliquer la démarche initiale, et de co construire le cadre avec l'ensemble des participants volontaires. Le fait d'avoir pris ce temps d'échange a permis de mettre en œuvre des solutions rapidement dans les territoires. Cette démarche illustre tout à fait le besoin de partager des expériences qui a aussi été identifié au sujet des coordinations inter PAT à l'échelle départementale. Par ailleurs, le travail collectif permet d'enrichir les réflexions, en offrant des perspectives qui n'avaient pas été envisagées initialement. L'action des animateurs PAT trouve de grands bénéfices à pouvoir s'appuyer sur ce type de travail collectif.

Il faut tout de même souligner la complémentarité des deux méthodes de relations bilatérale et du travail collectif. D'une part, les discussions mettent en perspective les démarches pour comprendre les stratégies mises en œuvre et identifiées les leviers d'action. Le partage des bonnes idées ne remet pas en question les choix faits dans les différents territoires. En effet, les PAT sont des politiques adaptées aux enjeux et contraintes locaux. Il est donc important de prendre les éléments pertinents, et de les appliquer en tenant compte du contexte local. D'autre part, il n'est pas possible de dissocier les deux méthodes. En particulier, la connaissance acquise par l'animateur permet de voir rapidement ce qui est considéré comme des banalités. Ces derniers sont peu relevés par les participants, et ce point de vue extérieur évite de les passer sous silence. De fait ce sont ces points communs qui permettent de définir un cadre global. De plus, une préparation est nécessaire pour réaliser ce type d'atelier. Afin d'être efficace, une bonne connaissance du contexte permet d'avoir une approche pertinente. De ce fait les participants se retrouveront dans le sujet proposé et s'impliqueront naturellement dans la démarche. Au préalable, un temps est nécessaire pour préparer à l'exercice. A cela s'ajoute le temps pour traiter et formaliser les résultats sous une forme accessible pour tous. Dans le cadre des coordinations départementales, les chargés de mission doivent donc rédiger et envoyer des comptes rendus, voire faire passer des informations complémentaires s'il y a eu des demandes particulières. Ce travail d'animation nécessite un temps qui doit être prévu dans l'organisation. Enfin, l'organisateur doit avoir une réflexion sur son positionnement. Celui-ci doit d'abord définir les objectifs du groupe pour chaque séance afin de pouvoir réguler les échanges. Cependant, il est important de garder une position neutre pour ne pas influencer les résultats. Ce point d'attention est aussi valable lors du compte rendu et de l'analyse. Finalement, le poste clé d'animateur est aussi un facteur de réussite des échanges puisqu'il rythme la dynamique globale de ce groupe de personnes.

Pour avoir une continuité, il est important que chacun apprécie la dynamique, qui doit être adaptée à leur plan de charge. Cela montre l'importance du facteur humain dans les démarches collectives.

Pour conclure, les entretiens ainsi que le groupe de travail ont permis de montrer une position commune de tous les PAT départementaux sur l'intérêt de la démarche collective à leur échelle. En réalité, cette coordination apparaît comme un moyen de valoriser les complémentarités pour améliorer l'efficacité de l'action publique. Il s'agit ensuite de définir les champs d'action légitimes à l'échelle des départements.

II.3. Le positionnement des PAT départementaux dans les inter PAT

Un des ateliers visait à développer les différents projets qu'il semble pertinent de mener à l'échelle départementale. La synthèse montre une répartition thématique des axes de travail. Les départements s'organisent avec leurs structures pour mener des actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, la structuration de filière agricole, le développement de l'agriculture durable, la gestion du foncier, la restauration collective et la communication sur le patrimoine local. De plus, ils ont identifié des sujets plus transversaux comme la mise en réseau des acteurs, la capitalisation et la diffusion d'informations. Il apparaît que les choix des thématiques d'action sont d'abord liés à leur champ de compétence défini par la loi dans le cadre de la décentralisation. Dans ce cadre, les structures bénéficient des budgets et moyens liés aux compétences, et peuvent alors les mobiliser dès lors qu'ils entrent dans ces champs d'action. Ils peuvent aussi passer par des réseaux d'acteurs avec qui ils sont déjà en relation.

La coordination des acteurs de la solidarité alimentaire est l'action la plus évoquée sur la précarité. Ce travail permettrait de créer des outils logistiques communs pour mutualiser les moyens et faciliter la distribution de produits destinés à l'aide alimentaire. De plus, sur ce sujet les départements peuvent aussi faire le lien avec les acteurs économiques comme la grande distribution. Leur position leur donne plus de poids face à ces structures pour réfléchir à des habitudes de travail collectif dans l'intérêt de tous. Par ailleurs, les politiques Pacte des Solidarités 2023-2027 sont des outils mobilisables pour créer des liens avec les maisons des solidarités. Cette approche permet d'apporter une expertise dans la réalisation, de valoriser ce qui est fait sur le territoire, et de toucher plus facilement les publics cibles. Enfin, leur compétence sur le social leur permet de faire des projets pour le développement territorial par l'insertion professionnelle. Cela peut être complémentaire avec le travail d'installation de producteurs sur le territoire, en créant des emplois locaux non délocalisables, pour des publics en insertion.

Concernant la structuration de filières, leur vision globale des différentes productions et des circuits de transformation et de distribution leur permet de cibler les enjeux prioritaires pour avoir une diversité et un volume de production qui répondent aux besoins de consommation. Grâce à leurs moyens, ils peuvent alors développer des outils logistiques comme les plateformes physiques et numériques, ou des outils de transformation (abattoirs, légumeries, conserverie...). De surcroît, de nombreuses structures d'accompagnement agricole ont une action à l'échelle départementale. Il est donc opportun de les mettre en lien avec les collectivités et les producteurs pour développer des filières, en particulier pour le maraîchage. La position du département permet donc de proposer des moyens pour développer des outils adéquats, en se basant sur l'expertise des chambres consulaires et des associations compétentes. Une attention particulière est portée sur les méthodes de production. Les animateurs ont surtout fait ressortir la volonté d'accompagner vers des systèmes durables, en protégeant les ressources, en particulier l'eau.

D'autre part, pour installer des producteurs, il est nécessaire de disposer de foncier adapté. Pour cela, les départements envisagent de réaliser des veilles foncières, ou encore de mettre en place des actions de sensibilisation des élus sur les enjeux et la planification. Certains mettent à disposition des moyens pour les EPCI, destinés à repérer le foncier disponible, et faire les travaux de remise en culture des parcelles en friche. A ce sujet, le département dispose du PAEN ou PENAP qui sont des politiques

de protection des espaces agricoles et naturels. Ces derniers permettent de délimiter un périmètre de protection et de réaliser un programme d'action pour l'aménagement et l'orientation des modes d'exploitation. Cet outil peut être utilisé pour développer la production agricole locale, en tenant compte des enjeux environnementaux.

En complément de la production, les départements travaillent sur les débouchés. En particulier, leur compétence sur la gestion des collèges leur paraît être un levier d'action intéressant. De ce fait, ils souhaitent déployer des programmes de formations et de sensibilisation des agents de la restauration collective. L'objectif est de les conduire à proposer une alimentation de qualité, en se basant sur les recommandations nutritionnelles, et un approvisionnement local et de qualité. Ce travail s'appuie en partie sur les obligations de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALim), qui donne des objectifs chiffrés pour un approvisionnement durable de la restauration collective. D'autre part, de nombreux départements ont souscrit à la plateforme « Agrilocal » pour laquelle ils peuvent bénéficier d'un accompagnement. Cet outil national vise à favoriser le développement du circuit court via la restauration collective, tout en respectant les règles de la commande publique. Les départements qui y ont souscrit peuvent donc s'en servir pour accompagner l'ensemble des restaurants collectifs de leur territoire.

En dernier lieu, le patrimoine alimentaire est un sujet qui intéresse l'échelle départementale. Plusieurs ont développé des marques territoriales, qui identifient les produits locaux, les valorisent et peuvent même être utilisées pour des actions d'agri-tourisme par exemple. Sur ce sujet, les agents ont surtout pensé à mutualiser les outils de communication vis-à-vis du grand public. Cela rendra le message plus lisible, et améliorera la visibilité des territoires. La connaissance des démarches permet ensuite de diffuser les informations dans les territoires, donnant plus de visibilité aux actions et aux événements proposés.

Après les PAT départementaux, il faut compléter le tableau en s'intéressant aux attentes des agents des PAT locaux. En effet, ils représentent la majorité des acteurs des réseaux départementaux. Comme cela a été évoqué précédemment, il est nécessaire que ces échanges puissent répondre à leur besoin pour s'impliquer régulièrement.

III. Mise en perspective avec le point de vue des PAT locaux

Cette dernière étape de l'étude a consisté à interroger 6 PAT locaux. Pour pouvoir comparer les positions en fonction des échelles territoriales, ont été sélectionnés dans les départements étudiés précédemment, en dehors de l'Occitanie. Ils montrent une grande diversité dans leur structuration et apportent des nuances dans l'intérêt de la coordination en fonction du contexte actuel.

III.1. Une structuration variable des PAT locaux

Tout d'abord, l'échantillon choisi montre la diversité des structures porteuses de PAT. En effet, les stratégies alimentaires étudiées sont élaborées dans le cadre d'une Métropole, de coopérations entre plusieurs collectivités, et d'une association. Les échelles territoriales sont variables, tout comme leurs enjeux et leurs publics cibles. Comme les stratégies s'adaptent aux besoins du territoire, les sujets sont traités différemment pour chaque PAT. Il apparaît que le plan d'action est souvent en lien avec les compétences, les outils et les moyens disponibles. Par exemple, une association n'a pas développé en priorité un axe sur la restauration collective qui sort de son domaine de compétence. Bien que leur dynamique soit soutenue par les EPCI locales, celles-ci n'ont pas de capacité d'action directe sur le sujet du PAT porté par les associations. D'autre part, l'orientation rurale ou urbaine du territoire influe sur les approches. Les zones urbaines se sont plutôt saisies de la question de l'approvisionnement en premier lieu, alors que les démarches en zones rurales traitent rapidement de la problématique du foncier. Globalement, les PAT peuvent porter sur toutes les thématiques du PNA. Ils sont orientés par les actions déjà en place, et les besoins qui émanent du terrain. Par conséquent, les démarches locales ne suivent pas les trajectoires types décrites dans le cadre des PAT départementaux.

En dehors du contexte territorial, les différences dans les méthodes de travail sont notables. Il apparaît que le temps dédié aux tâches administratives est plus important dans les structures supra comme les métropoles. De la même manière, les projets alimentaires inter territoriaux (PAiT) sont des démarches qui regroupent plusieurs PAT menés par diverses structures sur des territoires proches. Ces dynamiques, intégrant de nombreuses collectivités, sont soumises à un long processus de validation, et les concertations représentent une grande partie de la démarche. A l'inverse, les petites structures avancent souvent plus vite dans la mise en œuvre puisque les procédures sont plus courtes, ce qui permet aux validations d'être obtenues plus rapidement. Par ailleurs, les structures privées ne sont pas soumises aux mêmes étapes. Ayant l'habitude de faire de la gestion de projet, leur fonctionnement est pensé pour pouvoir atteindre rapidement les objectifs. Une fois les orientations validées par la gouvernance, ils passent à la phase opérationnelle, en utilisant leur lien avec le terrain. Cela permet de répondre aux besoins par la réalisation de projets adaptés au territoire. Cette variabilité dans les fonctionnements explique en partie les différences d'avancement des projets locaux.

De manière générale, les discours portés par les animateurs locaux sont plus concrets que ceux portés à l'échelle départementale. En effet, ils ont explicité leur plan d'action en donnant de nombreux exemples d'actions. Cependant, leur discours sur la coordination était plus bref, montrant que ce volet n'était pas un axe prioritaire. Par conséquent, leur participation aux instances de concertation départementales est variable. Ils ont donc tendance à s'impliquer lorsque le sujet est en lien avec leurs orientations propres. De cette manière, ils peuvent tirer parti du temps passé dans les échanges. D'autre part, les différences d'avancement influent sur la participation. Concrètement, si la majorité des animateurs pilotent des démarches émergentes, les agents de PAT opérationnels ne bénéficient pas de la coordination puisque les problématiques ne sont pas les mêmes. De la même manière, le partage d'expérience sur des actions concrètes ne pourra pas être exploité dans le cadre de PAT émergents. C'est donc les disparités entre les PAT qui limitent la participation à la coordination. Pour autant, la connaissance des autres démarches permet de les solliciter ponctuellement sur des points particuliers. De cette manière, les expériences des plus anciens facilitent la mise en œuvre des dynamiques plus récentes.

Bien que les modes de structuration et la participation à la coordination départementale soient variables, les attentes vis-à-vis de la coordination sont similaires. En premier lieu, les animateurs des PAT locaux voient les départements comme des facilitateurs. En effet, leur vision de l'ensemble du territoire permet d'organiser la dynamique collective, faciliter les échanges et avoir une bonne connaissance des démarches à proximité. De plus, les agents attendent de pouvoir bénéficier des moyens du département, que ce soit pour l'animation des échanges, pour la réalisation de projets collectifs ou pour faire des candidatures communes aux appels à projet. Cette posture vise à mettre en cohérence les différentes stratégies. Concrètement, pour avoir une action efficace, il est nécessaire de réfléchir l'échelle la plus pertinente pour sa réalisation. Finalement, ce travail permet aussi d'éviter de sursolliciter les partenaires communs aux différents PAT, en passant par la voie des départements.

Les attentes correspondent en partie aux discours tenus par les agents départementaux. Pour vérifier la concordance des points de vues, les résultats du groupe de travail ont été présentés lors des entretiens aux animateurs locaux qui devraient être les premiers bénéficiaires de ces échanges départementaux.

III.2. Des attentes qui viennent nuancer les résultats précédents

Au cours des entretiens, tous les agents locaux ont souligné l'intérêt de leur structure pour porter un PAT, montrant ainsi la pertinence de leur démarche. Cela a pu faire apparaître des rivalités, notamment entre les métropoles et les départements. Cette position fréquente montre que les collectivités souhaitent garder la main sur leur PAT, et que la coordination à l'échelle départementale doit être un outil au service de toutes les dynamiques. Par conséquent, les résultats des entretiens prouvent que tous les animateurs de PAT sont d'accord sur le rôle de la coordination. Celle-ci vise bien à améliorer l'efficacité de l'action publique en se servant des complémentarités des échelles

d'action. De plus, l'échelle départementale est en lien direct avec les territoires, et pertinente pour développer des actions concrètes.

Lors des échanges avec les départements, l'hypothèse était qu'une répartition des thématiques de travail permettait de valoriser la complémentarité des échelons territoriaux. Une répartition a donc été proposée, basée principalement sur les champs de compétences propre à chaque échelle des collectivités territoriales attribuées par les lois de décentralisation. Suite à la présentation des résultats départementaux, les animateurs des PAT locaux ont confirmé la nécessité d'articuler les dynamiques. En complément, le foncier apparaît comme un sujet qui doit être traité en priorité à l'échelle locale, pour une meilleure prise en compte des besoins. Les départements peuvent mettre à disposition des outils pour faciliter le travail dans les territoires et ainsi créer des synergies entre les niveaux territoriaux. Par ailleurs, du fait de leur position, il serait intéressant que l'échelle supra se mobilise pour sensibiliser les élus à la question alimentaire. Cela permettrait de toucher plus d'élus et d'améliorer le portage avec une approche plus transversale. Pour synthétiser les échanges, nous avons proposé une articulation des démarches selon les 8 thématiques des PAT. Cette articulation a été représentée dans la figure 4. En complément, ces éléments de cadrage ne doivent pas représenter une consigne figée. Comme précisé précédemment, la variabilité des contextes politiques, démographiques et économiques, ainsi que la diversité des structures porteuses de PAT ne permet



Figure 4 : Synthèse de la répartition des sujets entre l'action locale et départementale

pas de donner un cadre fixe. En ce sens, le PNA est une politique ascendante favorable à ces démarches de coordination. Il est nécessaire d'encourager les démarches visant à valoriser les complémentarités pour renforcer la pertinence et l'efficacité des actions entreprises.

La dernière étape consiste à identifier les freins et les clés de réussite des échanges. Un consensus général a confirmé le besoin de travailler à l'échelle technique en priorité. Celle-ci permet notamment de proposer des réalisations concrètes, et de dépasser les freins politiques. Par ailleurs, la crainte de l'hégémonie du département n'apparaît pas comme une contrainte. Ce retour montre que les coordinations, en particulier entre acteurs de même niveau, ont permis de dépasser ce frein initial. Pour approfondir les propos des agents départementaux, les animateurs interrogés ont surtout pointé le manque de temps d'ingénierie. Cette limite empêche de participer activement aux échanges, malgré un intérêt certain. Un lien a rapidement été fait avec le manque de moyens financiers, en particulier sur le subventionnement de l'ingénierie. Pour les territoires avec des moyens plus limités, les postes de chargés de missions sont contractualisés sur les 3 ans d'urgence, financés dans le cadre du PNA. Par la suite, les postes ne seront reconduits que si les agents ont pu trouver des financements ponctuels pour conduire des actions. Ces difficultés à pérenniser les postes entraînent une démotivation des salariés. Bien que l'alimentation soit un sujet de société qui implique souvent un investissement personnel, il reste difficile de donner du sens à son travail sans avoir de visibilité pour la suite. Cela engendre un fort tât de renouvellement des agents, et rend encore plus difficile les dynamiques de coordination, et de montée en compétences sur des thématiques transversale récentes et complexes. Cet exemple illustre l'importance du facteur humain dans ces échanges collectifs. Les sensibilités et les motivations influencent fortement les dynamiques, pouvant à la fois être des forts leviers d'action pour la mise en place de synergies, ou des freins si le sujet n'apparaît pas comme une priorité. Dans ce cadre, l'échelle nationale pourrait intervenir en valorisant et légitimant les démarches territoriales. Cela pourrait notamment se traduire par la priorisation de la question alimentaire, la mise à disposition de moyens à hauteur des ambitions, ou encore la définition d'une compétence alimentaire valorisant la complémentarité des échelles et la fluidité du cadre offert par le PNA.

L'ensemble des personnes entretenues se sont saisies des entretiens pour soulever la volatilité des dispositifs, le manque de moyens, et donc l'incapacité à pérenniser les démarches. Pour rappel, les PAT visent à conduire les territoires vers la transition agricole et alimentaire par une approche transversale. Des changements systémiques impliquent d'avoir des objectifs à court, moyens et long termes pour avoir un réel impact dans les territoires. Comment réfléchir aux objectifs à long terme par le biais d'un dispositif engagé sur une durée limitée, sans avoir de vision sur une possible pérennisation ?

Finalement, les moyens apportés par l'échelle national facilitent la réalisation des politiques alimentaires territoriales, puisqu'ils sont complétés par les financements des structures locales. Les budgets mobilisables restent variables selon les échelles territoriales, avec des montants plus élevés pour les départements et métropole que pour les collectivités locales. Chaque structure finance en partie les démarches de son territoire, montrant la volonté d'aller vers des transitions agricoles et alimentaires durables. Cependant, il est difficilement imaginable que les petites collectivités, notamment dans les zones rurales en difficulté, puissent répondre seule aux besoins locaux. De ce fait, un appui national est nécessaire pour pérenniser les démarches.

CONCLUSION

Après avoir mis en place un modèle de production agro-industriel, la production alimentaire a connu diverses crises, notamment sur le plan sanitaire. Ces crises ont fait émerger des nouvelles attentes sociétales au sujet de l'alimentation, qui permettent alors d'intégrer le point de vue du consommateur dans les politiques publiques. Les dynamiques innovantes de reterritorialisation de la production agricole et de l'alimentation sont alors apparues (AMAP, circuits courts), montrant la nécessité d'avoir une approche transversale. C'est en 2010 que le gouvernement français s'est saisi de la question, déclenchant la création du dispositif PAT en 2014. L'évolution progressive du cadre a permis son déploiement dans les territoires, avec un changement d'échelle notable suite aux financements exceptionnels du plan France Relance de 2021.

Au vu du contexte de démultiplication, les superpositions de territoires des PAT sont fréquentes. Cette observation pose la question de la nécessité de mettre en cohérence les démarches, pour utiliser la force du collectif et ses complémentarités sans mettre les territoires en concurrence. En Occitanie, les PAT départementaux se sont révélés être des facilitateurs dans la coordination des démarches. Les services de l'Etat ont alors choisi de s'appuyer sur ces dynamiques pour améliorer le déploiement du dispositif national. Cette stratégie faisant l'objet d'un débat national, nous avons cherché à objectiver l'intérêt de la coordination des PAT à l'échelle départementale.

Les échanges avec les animateurs des PAT départementaux puis locaux nous ont permis de montrer un fort intérêt pour les dynamiques collectives, quelle que soit la structuration des démarches participantes. Cette coordination vise à optimiser les ressources humaines et financières, grâce à la capitalisation d'information, la mutualisation des moyens voire la réalisation de projets communs. De plus, les réflexions valorisent la complémentarité des échelons territoriaux, ce qui permet d'avoir des actions plus pertinentes et des stratégies cohérentes. Concrètement, l'articulation des plans d'action est imaginée selon les compétences, les enjeux et les publics cibles de chaque structure porteuse. Finalement, la dynamique est un moyen pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

Par ailleurs, le département est une échelle de coordination intéressante puisque les agents ont des liens directs avec les agents des territoires et les acteurs locaux. Ils peuvent donc mettre en œuvre des actions opérationnelles pertinentes au regard des besoins recensés. De plus, leurs moyens et leur vision globale sont des atouts qu'ils peuvent mettre au service du collectif (candidature communes, animation des coordinations, ...). Cet échelon est complémentaire avec le niveau national et régional. Il serait intéressant de poursuivre ce travail en imaginant le rôle des différentes échelles de réseau des PAT. Les flux alimentaires et économiques ne se limitent pas aux frontières administratives. Il paraît donc intéressant d'avoir connaissance de démarche limitrophe et/ou similaire, toujours dans un objectif d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Il semblerait que la plateforme France PAT en cours de construction soit un outil qui réponde à cet enjeu d'interconnaissance.

Bien que tous expliquent facilement les intérêts de la démarche collective, il existe de nombreux freins. Le principal reste le manque de moyens, qui ne permet pas de disposer d'ingénierie suffisante, ni de réaliser l'ensemble des actions nécessaires. Cela aboutit à fragiliser la possibilité d'assurer la coordination alors que l'étude montre qu'elle est un moyen d'optimiser les ressources. Aujourd'hui, confronté à l'arrêt des financements exceptionnels de 2021, cette observation prend toute son importance. Sans visibilité sur les suites données au niveau national, de nombreuses interrogations émergent quant à la pérennité des dispositifs visant à engager une transition agricole et alimentaire dans les territoires.

L'alimentation est un besoin essentiel, fortement lié aux questions de santé. De ce fait, il paraîtrait logique que ce sujet fasse partie des priorités. La volonté d'améliorer l'efficacité de l'action publique, notamment par la rationalisation des fonds pose alors la question du portage politique. Comment demander un engagement des territoires pour la transition alimentaire et agricole si le sujet n'est pas affiché dans les priorités à l'échelle nationale au travers de dispositifs et financements pertinents ?

BIBLIOGRAPHIE

- Bellemain, Véronique, Karine Boquet, Théo Galichet, Katell Gouello, Ambroise Martin, Daniel Nairaud, et Jean-Pierre Poulain. 2017. « Frise chronologique ». Quae. https://cna-alimentation.fr/FriseCNA_30ans/P01a.xhtml.
- Bizet, Jean. 2000. « Le codex alimentarius ». Rapport d'information 450. Sénat. https://www.senat.fr/rap/r99-450/r99-450_mono.html.
- Bodigel, Luc, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, et Chloé Rochard. 2020. « L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.. » https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263v2/file/LIVRET_COMPETENCES_10052021%20%281%29.pdf.
- Bonnefoy, Serge, et Caroline Brand. 2014. « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire ». *Géocarrefour* 89 (1-2): 95-103. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9424>.
- Bricas, Nicolas, et Benoit Daviron. 2008. « De la hausse des prix au retour du productionnisme ; les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome ». *Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique*, Elsevier Masson/La Découverte, , 31-39.
- Corade, Nathalie. 2022. « Les PAT, nouvelle façon de faire du développement territorial ? » *Paysans & société* 395 (5): 36-41. <https://doi.org/10.3917/pes.395.0036>.
- Corade, Nathalie, Julie Lailliau, Marie Lemarié-Boutry, et Julien Noël. 2021. « L'intégration de la dimension sociale dans une politique alimentaire métropolitaine. L'exemple de Bordeaux Métropole ». *Pôle Sud* 55 (2): 35-54. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0035>.
- Darrot, Catherine, Gilles Maréchal, et Thomas Bréger. 2019. « Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France : Etat des lieux et analyse ». Report, Agrocampus Ouest : Rennes ; Cabinet Territoires et Alimentation Terralim. <https://hal.science/hal-02465471>.
- Dedeire, Marc. 2015. « Forme géographique de la dynamique alimentaire des territoires : pourquoi territorialiser l'alimentation ? »
- Flipo, Dorian. 2022. « Les déclinaisons régionales de la politique de l'Alimentation Gouvernances régionales et positionnements des services déconcentrés dans un contexte de pilotage national incertain ». Mémoire de fin d'étude ingénieur agronome. DRAAF Grand Est.
- Fouilleux, Ève. 2008. « Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires ». In *Politiques publiques 1*, 113-46. Académique. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2008.01.0113>.
- Fournier, Stéphane, et Jean-Marc Touzard. 2014. « La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire? » *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 14 Numéro 1 (mai). <https://doi.org/10.4000/vertigo.14840>.
- Gantiez, Antoine. 2022. « La création d'un réseau inter-PAT à l'échelle départementale : le cas du Gard ». Mémoire de mission professionnelle, Institut Agro Montpellier.
- Graine Guyane. 2017. « Des outils d'animation pour mettre en oeuvre la participation ». In *Guide pratique d'accompagnement pour mettre en œuvre et animer un projet participatif en Guyane*. 3.
- Guillot, Lola, et Cécile Blatrix. 2021. « Alimentation, État et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014–2021) ». *Géographie, économie, société* 23 (4): 437-59. <https://doi.org/10.3166/ges.2021.0017>.
- Jouen, Marjorie, et Frédérique Lorenzi. 2014. « La dimension territoriale et politique des circuits courts alimentaires : représentations et enjeux dans le débat européen sur la politique agricole commune ». *Sciences Eaux & Territoires* Numéro 13 (1): 12-19. <https://doi.org/10.3917/set.013.0012>.

- Lamine, Claire, et Yuna Chiffolleau. 2016. « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis ». *Pour* 232 (4): 225-32.
<https://doi.org/10.3917/pour.232.0225>.
- Lepage, Elise. 2022. « Comment accompagner le changement d'échelle des PAT en nombre et en ambition ? » Mémoire de thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé PAPDD. MASA.
- Loudiyi Culleron, Salma. 2020. « Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : acteurs, échelles et gouvernance ». Université Clermont Auvergne.
- Loudiyi, Salma. 2018. « Agricultures et alimentations de proximité ». In *Les espaces ruraux en France*, 259-77. Armand Colin. <https://hal.science/hal-02165614>.
- MAAF. 2013. « Rapport au parlement : Le programme national pour l'alimentation (PNA) ». Ministère de l'agriculture, l'alimentation et de la forêt.
- . 2014. « Le nouveau programme national pour l'alimentation ». Ministère de l'agriculture, l'alimentation et de la forêt.
- Marchand, Frédéric. 2022. « Projets alimentaire territoriaux “Plus vite, plus haut, plus fort” ». MASA. <https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-senateur-frederic-marchand-sur-les-projets-alimentaires-territoriaux>.
- Mazerand, Paul, et Emmanuel Porte. 2022. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ? » *Cahiers de l'action* 58 (1): 58-66.
<https://doi.org/10.3917/cact.058.0058>.
- McMichael, Philip. 2002. « La restructuration globale des systèmes agro-alimentaires ». *Mondes en développement* 117 (1): 45-53. <https://doi.org/10.3917/med.117.0045>.
- Mestre, Hugo. 2021. « Les projets alimentaires territoriaux : entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron ». *Pôle Sud* 55 (2): 71-88. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0071>.
- Michel, Laura, et Christophe-Toussaint Soulard. 2021. « Introduction. La fabrique des politiques alimentaires locales en France : réponse aux crises ou usage de la crise ? » *Pôle Sud* 55 (2): 7-18. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0007>.
- Néel, Claire, Coline Perrin, et Christophe-Toussaint Soulard. 2023. « Construire un projet alimentaire territorial en milieu rural : enjeux et spécificités dans deux pays de l'Hérault ». *Annales de géographie* 749-750 (1-2): 14-37. <https://doi.org/10.3917/ag.749.0014>.
- Plouchard, Emma. 2022. « Les départements au cœur de la construction d'un système alimentaire de proximité : leur saisie des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ». *Pour* 243 (2): 7-18. <https://doi.org/10.3917/pour.243.0007>.
- Ramos, Elsa. 2015. « Chapitre 4. Analyser les entretiens : l'analyse thématique ». In *Cursus*, 93-111.
- Rastoin, Jean-Louis. 2018. « Éditorial. Accélérer la transition vers une alimentation durable par un changement de paradigme scientifique et économique et des politiques publiques innovantes ». *Systèmes alimentaires / Food Systems*, Classiques Garnier, , n° 3: 17-27.
- RnPAT. 2022. « Le 2ème cycle de PAT entre 2021 à aujourd'hui : quels impacts des nouvelles normes et du plan France Relance sur les dynamiques des PAT ? » 4. Les notes de l'Observatoire national des PAT.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse des compétences de la loi NOTRe pouvant être liées à l'alimentation	44
ANNEXE 2 : Synthèse de l'instruction de reconnaissance ministérielle de 2020.....	46
ANNEXE 3 : Classification des départements français et analyse du lien avec les PAT départementaux	49
ANNEXE 4 : Analyse exploratoire à l'échelle régionale	57
ANNEXE 5 : Guide d'entretien et grille d'analyse pour les entretiens semi-directifs des PAT départementaux	61
ANNEXE 6 : Guide d'entretien et grille d'analyse pour les entretiens semi-directifs des PAT départementaux	67

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse des compétences de la loi NOTRe pouvant être liées à l'alimentation

	Communes et EPCI	Départements
Social et santé	L'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune par le biais d'un CCAS ou CIAS. Pour les communes de moins de 1 500 habitants, possibilité de ne pas créer ou de dissoudre le CCAS et d'assurer la compétence sociale par un CIAS ou un service non personnalisé ;	L'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale ; La prise en charge des prestations légales d'aide sociale (dont RSA) L'action sociale en faveur des enfants et jeunes en difficulté, des personnes âgées, des personnes handicapées. Les actions visant à prévenir l'exclusion sociale et en corriger les effets pour lutter contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation ; La protection médico-sociale de la famille et de l'enfance.
Insertion – emplois		Responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des titulaires du RSA
Enseignement	Implantation, construction et gestion des écoles maternelles et élémentaires, gestion des personnels TOS correspondants. Restauration scolaire des écoles primaires Organisation d'activités périscolaires	Construction et fonctionnement des collèges. Accueil, restauration, hébergement et entretien technique des collèges
Enfants – jeunesse		Autorisation, contrôle et surveillance des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans.
Tourisme	Les CC, les CA, les CU, les métropoles et la métropole de Lyon sont désormais compétentes en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » Art L.134-1 du code du tourisme	Schéma d'aménagement touristique départemental Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
Intervention économique	Les métropoles et la métropole de Lyon sont compétentes pour verser des subventions aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises	Le département établit un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes
Politique de la Ville	Contrat de ville Élaboration à l'échelle intercommunale pour les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville	Contrat de ville
Urbanisme	Élaboration du schéma de cohérence territoriale, du plan local d'urbanisme ou de la carte communale Droit de préemption urbain	Délimitation du périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains Droit de préemption dans le périmètre (directement ou via SAFER).

Aménagement rural	Élaboration et approbation des chartes inter-communales d'aménagement	Établissement d'un programme d'aide à l'équipement rural
Environnement – patrimoine	Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel	Espaces agricoles et naturels périurbains Espaces naturels sensibles
Eau	Aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau transférés aux communes	Mise à disposition des communes ou des EPCI d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques Aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau transférés aux départements

ANNEXE 2 : Synthèse de l'instruction de reconnaissance ministérielle de 2020

• DEFINITION DU PAT :

Les PAT sont des projets collectifs visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. Ils participent ainsi à la déclinaison des objectifs du PNA et à leur conciliation avec les enjeux spécifiques aux territoires. Les PAT sont élaborés par les acteurs locaux, à l'appui d'un diagnostic partagé portant sur la production agricole et alimentaire locales, le besoin alimentaire du bassin de vie, le recensement des acteurs et de leurs missions, des initiatives ainsi que les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.



• LA RECONNAISSANCE

Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- Le **niveau 1** correspondant aux projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs assignés aux PAT par la loi. La reconnaissance de niveau 1 est attribuée pour une période de trois ans non renouvelable. A l'issue de cette période, les projets doivent répondre aux critères du niveau 2 pour bénéficier de la reconduction de leur reconnaissance.
- Le **niveau 2** correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'action opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Ce niveau est attribué pour 5 ans renouvelable autant que nécessaire.

La reconnaissance se fait sur la base de 4 prérequis identiques pour les deux niveaux de labellisation, qui permettent de vérifier que la démarche soit bien un PAT (Tableau ci-dessous)

Prérequis	
1 - Portage du projet	• Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale • Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux
2 - Démarche collective et concertée	• Implication des différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...) • Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens • Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)
3 - Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA	• Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA. • Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) s'il en existe un sur le territoire : † la structuration de l'économie agricole et alimentaire ; † le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.
4 - Transversalité de la démarche	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).

Par la suite 6 autres critères permettent de juger de la qualité du projet et de son avancement, définissant le niveau de reconnaissance dont il peut bénéficier.

Critères de reconnaissance			
		Niveau 1	Niveau 2
5- Diagnostic partagé	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, ...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	Diagnostic réalisé, partagé et éventuellement mis à jour
6 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles	Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet Pilotage de la mise en œuvre de ces actions Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant	Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration COPIL prévu ou mis en place Présence d'un animateur effective ou prévue	Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré Des actions sont en cours sur différentes thématiques (voir 8.). COPIL en place et effectif Mise à disposition d'un animateur/coordonateur à plein temps ou à temps partiel
7 - Engagement des partenaires	Engagement formalisé de différents partenaires dans le projet ou dans une partie du projet (lettre d'engagement, charte...)	Lettres de soutien de partenaires diversifiés	Documents signés attestant de l'engagement des partenaires (moyens)
8- Prise en compte des objectifs du PNA	Prise en compte des différentes dimensions du PNA	Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière	- Mise en œuvre d'actions concernant différents axes et thématiques du PNA (cités au niveau 1), dont obligatoirement des actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective (Loi EGAAlim) - Intégration dans le plan d'actions de nouvelles thématiques du PNA non engagées au niveau 1.

		thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2	
9 - Pérennité du projet	- Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée - Mobilisation de moyens financiers adéquats - Animation / coordination du projet	- Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place - Eléments de réflexion sur la pérennité du projet - Document cadre ou délibération établi(e) (ou prévu(e) à court terme) avec minimum d'engagements financiers - Moyens d'animation prévus	- Instance de gouvernance mise en place et opérationnelle - Plan de financement réalisé et financements acquis (avec les délibérations) - Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou d'un coordinateur dédié au projet à temps plein ou à temps partiel
10 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue	Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation	- Présence d'indicateurs de suivi pertinents - Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel

Ces critères sont à apprécier dans le cadre d'une démarche de progrès des structures porteuses de projet (réalisation d'actions qui s'inscrivent dans le temps afin de répondre à des objectifs précis) et en fonction des spécificités et des enjeux des territoires.

• MOYENS D'OBTENTION

Entre 2017 et 2020, il n'existait qu'un seul niveau de reconnaissance et la décision était prise par la DGAL donc à l'échelle nationale. Actuellement, pour être reconnu PAT par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, les structures peuvent procéder de 3 manières différentes, toutes gérées par les DRAAF.

- Lors de l'AAP PNA :

Pour être éligible à l'appel à projets du PNA, le porteur du projet doit déposer en parallèle à sa candidature une demande de reconnaissance de son PAT en niveau 1. Pour simplifier la démarche du porteur de projet, le dossier de présentation détaillée du projet est commun à la procédure de candidature de l'appel à projets du PNA et à la procédure de reconnaissance. Une première instruction à l'échelle régionale permet d'attribuer la reconnaissance de niveau 1 à l'ensemble des projets qui répondent aux critères. Ces dossiers sont ensuite instruits par la DGAL pour attribuer les financements en fonction des budgets disponibles.

- Labellisation automatique :

Dans le cadre de cette nouvelle instruction, les PAT lauréats des appels à projets des 3 dernières années (2017 à 2020) ont été automatiquement reconnu comme PAT de niveau 1. En effet, il a été estimé que les démarches financées lors de ces appels à projets répondent forcément aux critères. Cette procédure a été réalisée en 2020 et ne pourra plus être utilisées.

- Candidature spontanée :

Cette méthode est la seule qui concerne les deux niveaux, et la seule méthode permettant d'obtenir le niveau 2. Dans ce cas, on parle de « reconduction ». Tout au long de l'année, les structures porteuses de démarches alimentaires peuvent faire leur demande de reconnaissance. Ces dossiers sont instruits au fil de l'eau par la DRAAF, et des comités de labellisation (Conseil régional, ADEME, DREAL, ARS, DREETS et DDI) se réunissent au besoin pour donner leur avis sur les candidatures.



ANNEXE 3 : Classification des départements français et analyse du lien avec les PAT départementaux

La politique de l'alimentation, définie à l'article L1 (point I) du code rural et la pêche maritime (CRPM), a pour finalités « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ». (MAA, 2019)

En 2018, les Etats généraux de l'alimentation ont permis une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire français, dans le but de définir des objectifs pour la politique alimentaire nationale. La concertation a fait ressortir un besoin d'assurer la **souveraineté alimentaire**, grâce à des pratiques favorables à la **santé**, respectueuses de l'**environnement**, et permettant de réduire les **inégalités** d'accès à une alimentation de qualité et durable.

L'ancrage des systèmes alimentaires dans les territoires permet de relocaliser l'économie et de diminuer l'impact écologique, en se basant sur les ressources naturelles disponibles localement. Afin de reconnecter les citoyens, la territorialisation de l'alimentation doit répondre aux enjeux locaux, pour tous les acteurs de l'alimentation (CESE, 2020).

Comment caractériser les départements français de manière à comprendre leur système alimentaire ?

Actuellement, l'alimentation est identifiée comme un levier fort pour réduire les inégalités sociales et répondre aux enjeux socio-économique à une échelle locale (Houdart et al., 2020) Pour comprendre comment fonctionnent les différents systèmes alimentaires, il est important de caractériser au mieux l'ensemble des maillons du territoire, de la production à la consommation.

L'agriculture étant une activité économique principalement située en zone rurale, j'ai choisi de caractériser les départements par leur ruralité. Un groupe de travail de l'INSEE propose de combiner la densité de population ainsi que l'influence des aires d'attraction des pôles pour représenter l'orientation des territoires (Bouba-Olga, 2021). D'autre part, les productions locales dépendent des ressources disponibles dans les territoires, notamment le foncier ou encore les filières à forte valeur ajoutée, représentées en grande partie par les SIQO (signes officiels de la qualité et de l'origine). Finalement, les méthodes d'alimentation sont aussi orientées par la capacité des consommateurs à accéder à une alimentation de qualité et durable. Pour cela, j'ai intégré des indicateurs de richesses de la population. L'ensemble des indicateurs utilisés sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tab. 1 : Indicateurs utilisés pour caractériser les départements français

Orientation rurale/urbaine	- Densité de population - % de communes isolées - % communes sous influence d'un pôle de moins de 200 000 habitants - % communes sous influence d'un pôle de plus de 200 000 habitants
Ressources disponibles	- % SAU - % surface artificialisée - % emploi agricole - Nombre d'industrie agroalimentaire (IAA) - Nombre de SIQO
Accès à une alimentation de qualité	- Taux de pauvreté - Taux de chômage

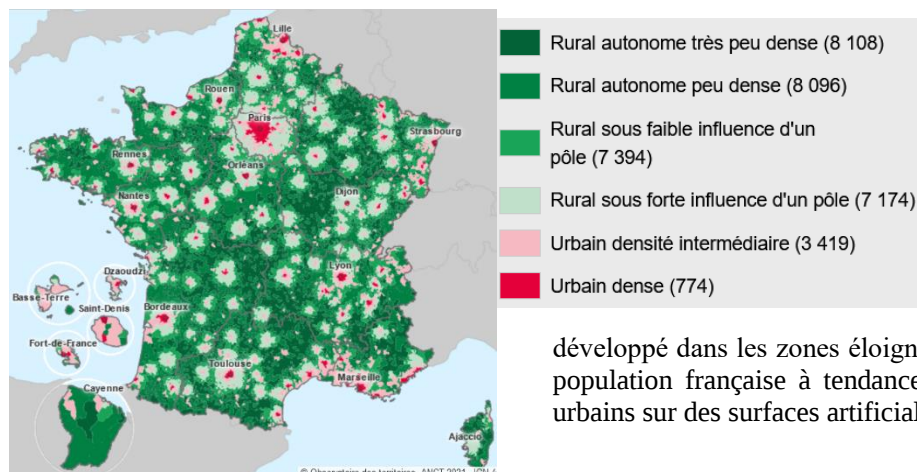
La France, un puzzle de départements très hétéroclites

Une étude descriptive des indicateurs a été réalisée (Annexe 1). La diversité des territoires en France est illustrée par la variabilité des différents caractères étudiés (tab. 2):

Tab. 2 : Tableau représentatif de la variabilité entre les territoires français

Variable	Étendue	Moyenne	Médiane
Densité de population	[14.81 ; 20641.36]	565.85	83.02
% SAU	[0.00 ; 76.60]	46.61	51.35
Nombre d'IAA	[123 ; 2033]	682.3	567.5
% pauvreté	[8.90 ; 28.40]	14.53	14.50

La définition de la ruralité d'un territoire semble plutôt pertinente puisque la corrélation entre la densité de population et les taux de communes sous influence ou non d'une aire d'attraction est moyenne (autour de 0.5). Par conséquent, l'utilisation des 2 définitions permet de consolider la caractéristique rurale.



Par ailleurs, il existe une forte corrélation entre la densité de population et la part de surface artificialisée (0.87), ainsi qu'entre le taux d'emploi agricole et le nombre de communes isolées (0.71). Ces corrélations positives, plutôt attendues, confirment que le secteur agricole est plus développé dans les zones éloignées des pôles d'attraction, et que la population française a tendance à se concentrer dans les espaces urbains sur des surfaces artificialisées.

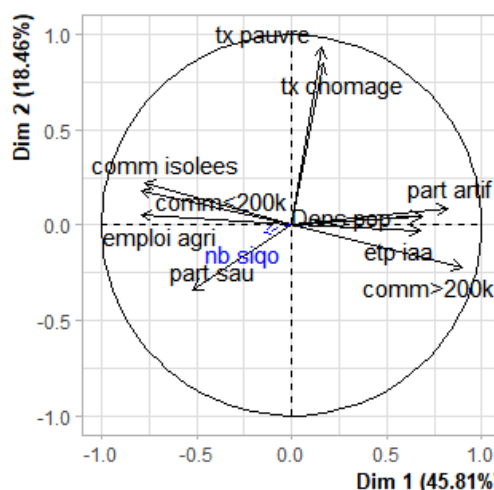
Fig. 1 : Catégories du rural et de l'urbain (ANCT, 2021)

Classification des départements français

L'analyse en composantes principales (ACP) permet de comprendre les liaisons entre les variables et de représenter la répartition des individus.

Les 3 premières dimensions permettent de rendre compte de 76% de l'information (Annexe 2). La variable représentant le nombre de SIQO sur le département n'influence pas l'analyse puisque c'est une variable quantitative supplémentaire. D'après le cercle des corrélations (Fig. 2), l'axe 1 est caractérisé principalement par les indicateurs de la ruralité du territoire. L'axe 2 semble représenter plutôt la richesse et l'accès aux ressources alimentaires (pauvreté et chômage).

Suite à l'ACP, j'ai réalisé une classification hiérarchique ascendante (CHA) permettant de répartir les départements selon des groupes homogènes.



Tab. 3 : Description des classes selon les variables
Fig. 2 : Cercle des corrélations 1-2

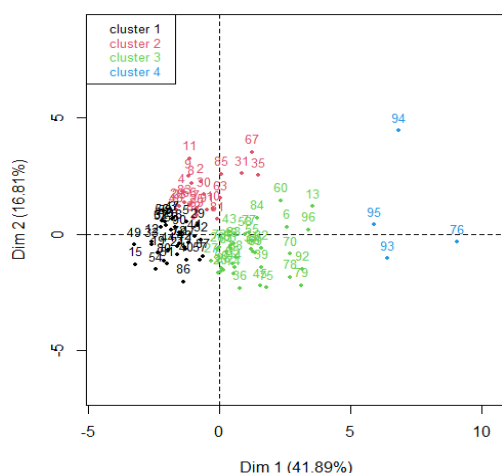


Fig. 3 : Carte factorielle 1-2

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Communes isolées	4.3	2.48	-4.76	-3.96
Communes < 200k	5.42	2.47	-5.9	-3.86
Communes > 200k	-5.74	-2.83	6.29	4.46
Densité population	-1.49	-1.08	-1.06	8.43
Emplois agricoles	6.25	0.876	-5.62	-3.09
Entreprises AA	-4.27	-1.24	4.23	2.56
Nombre SIQO	2.08	-0.688	-1.03	-0.971
Part artificialisé	-2.51	-1.53	-0.0521	9.37
Part SAU	2.9	-1.51	0.471	-4.82
Taux de chômage	-4.19	6.31	-1.56	0.264
Taux de pauvreté	-2.4	5.46	-3.41	2.31

La carte factorielle ci-dessus (Fig. 3) permet d'observer la répartition des départements français selon leur place sur la carte et leur classification. La CHA a été améliorée grâce à une consolidation qui a permis d'optimiser la place des centres mobiles. Le tableau 3 permet de caractériser les différentes classes de département.

Au vu des résultats présentés, on peut décrire les catégories de département de la manière suivante :

- **Classe 1 « Rural agricole »**, elle semble comprendre des départements plutôt ruraux avec une faible influence des plus grandes aires d'attraction, et un secteur agricole développé. Ils paraissent peu enclins à la pauvreté et présentent plus de filière de qualité, à forte valeur ajoutée (INAO, 2017).
- **Classe 2 « Rural en difficulté »**, représente des départements assez ruraux avec un taux de pauvreté important. La production et la transformation alimentaire semblent peu développés dans cette classe.
- **Classe 3 « Péri urbain »**, La densité de population reste modérée mais ces territoires sont sous l'influence des pôles de plus de 200 000 habitants. La production agricole est limitée mais le nombre d'entreprises agroalimentaires montre qu'une partie de la filière alimentaire est présente dans ces départements.
- **Classe 4 « Urbain »**, La forte densité de population, l'influence des pôles de plus de 200 000 habitants, ainsi que la forte artificialisation du territoire traduisent le caractère urbain de ces départements.

Existe-t-il un contexte plus favorable au développement de PAT départementaux ?

Cette étude vise à caractériser les départements français, afin de comprendre leur système alimentaire et de faire le lien avec la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) départemental.

La modélisation logistique permet d'expliquer une variable binomiale grâce à des variables quantitatives.

Pour chaque département, j'ai ajouté une variable binomiale, décrivant la présence ou l'absence d'un PAT mené à l'échelle départementale (PATD). J'ai donc essayé d'expliquer cette dernière grâce aux différentes variables utilisées précédemment pour caractériser les territoires. Tout d'abord, j'ai traité de manière empirique le lien entre les PATD et chacune des variables grâce à des modèles linéaires logistiques. Cette étape montre que seul le taux de chômage et le taux de pauvreté ont une influence significative et positive, tandis que le pourcentage de SAU a une influence significative et négative. Concernant les autres variables, aucune n'a un impact significatif sur la présence de PATD (Annexe 3).

Tab. 4 : Modèles logistiques expliquant la présence de PAT départementaux

	<i>Dependent variable:</i>	
	PATD	
	(1)	(2)
Taux de pauvreté	0.131 (0.139)	0.170** (0.079)
Taux de chômage	0.149 (0.277)	
% de SAU	-0.032** (0.016)	-0.031** (0.014)
% sols artificialisés	-0.035 (0.049)	-0.036** (0.017)
Densité de population	-0.00003 (0.0004)	
% emplois agricoles	-0.020 (0.165)	
% communes isolées	2.010 (3.066)	
% communes influencées par des pôles de moins de 200 000 habitants	-2.214 (1.449)	
Nombre d'entreprises en IAA	-0.001 (0.001)	
Nombre de SIQO	-0.0005	

Par la suite, j'ai cherché à faire un modèle permettant d'expliquer au mieux notre variable binomiale.

Le tableau 4 ci-contre montre les modèles logistiques permettant d'expliquer la variable PATD. En (1), je suis partie d'un premier modèle tenant compte de l'ensemble des variables caractérisant les départements. De manière empirique, j'ai cherché le modèle le plus robuste en enlevant une à une les variables avec l'influence la moins significative. Avec un AIC de 122, le modèle (2) est le plus robuste. Il montre que la probabilité de présence d'un PATD augmente avec le taux de pauvreté, et diminue avec le pourcentage de SAU et de sols artificialisés.

Par conséquent, nous avons plus de chance de voir des PATD se développer sur des départements plus en difficultés, avec peu d'artificialisation et de SAU. Ces caractéristiques correspondent aux **départements de la classe 2**.

Classe	Nb dép	Nb PATD	Couverture par PATD
1	33	11	33%
2	23	12	52%
3	36	12	33%
4	4	1	25%

Tab. 5 : Couverture par les PATD selon les catégories de départements

Après étude de la couverture des départements par des PATD, il se trouve que la classe 2 est la catégorie avec la meilleure couverture puisque **52%** des départements en sont pourvus (Tab. 5). Cette vérification permet de confirmer la pertinence du modèle logistique définis.

Pour conclure, les PAT sont des politiques locales permettant d'aller vers une transition des systèmes agricoles et alimentaires. En France, on observe une hétérogénéité des systèmes alimentaires, qui se retrouve au travers des départements et de leur situation sur le plan social, économique et dans le secteur agro-alimentaire. La présente étude met en valeur ces disparités, et montre que certains territoires sont plus enclins à développer un PATD, outils du développement territorial.

Afin d'approfondir ce travail, il serait intéressant de caractériser les différents PATD par leur gouvernance, leur fonctionnement, et leurs thématiques d'actions. Cela permettrait de voir s'il existe un lien entre le type de département et le type de PATD. In fine, de telles informations amèneraient à améliorer l'accompagnement de ces démarches par les services gouvernementaux.

ANNEXE 1 : Statistiques descriptives

Description des variables

> summary(dep)

```

Dep
Length:96
Class :character
Mode :character

pauvre
Min. : 8.90
1st Qu.:12.38
Median :14.40
Mean :14.53
3rd Qu.:15.72
Max. :28.40

chom
Min. : 4.000
1st Qu.: 6.175
Median : 6.900
Mean : 7.114
3rd Qu.: 7.650
Max. :11.600

sau
Min. : 0.00
1st Qu.:33.02
Median :51.35
Mean :46.61
3rd Qu.:61.52
Max. :76.60

artif
Min. : 0.900
1st Qu.: 3.775
Median : 5.200
Mean :10.004
3rd Qu.: 8.550
Max. :97.600

pop
Min. : 14.81
1st Qu.: 50.04
Median : 83.02
Mean : 565.85
3rd Qu.: 162.40
Max. :20641.38

agri
Min. : 0.000
1st Qu.: 1.775
Median : 3.400
Mean : 3.572
3rd Qu.: 4.900
Max. :10.700

isolees
Min. :0.0000
1st Qu.:0.1767
Median :0.2412
Mean :0.2529
3rd Qu.:0.3480
Max. :0.5855

moycomm
Min. :0.0000
1st Qu.:0.2833
Median :0.4635
Mean :0.4323
3rd Qu.:0.6215
Max. :0.8713

gdcomm
Min. :0.000000
1st Qu.:0.009558
Median :0.242176
Mean :0.314805
3rd Qu.:0.507396
Max. :1.000000

iaa
Min. : 123.0
1st Qu.: 399.0
Median : 567.5
Mean : 682.3
3rd Qu.: 872.2
Max. :2033.0

siqo
Min. : 0.00
1st Qu.: 10.75
Median : 23.50
Mean : 33.21
3rd Qu.: 33.25
Max. :585.00

patd
Min. :0.000
1st Qu.:0.000
Median :0.000
Mean :0.375
3rd Qu.:1.000
Max. :1.000

```

Etude de la corrélation des variables

Tab. 6 : Matrice de corrélation des variables de « dep »

	comm<200k	comm>200k	comm isolees	Dens pop	emploi agri	etp iaa	nb siqo	part artif	part sau	tx chomage	tx pauvre
comm<200k	1.00	-0.93	0.49	-0.38	0.56	-0.50	0.16	-0.53	0.29	-0.05	0.00
comm>200k	-0.93	1.00	-0.77	0.44	-0.71	0.55	-0.14	0.62	-0.29	0.07	-0.03
comm isolees	0.49	-0.77	1.00	-0.39	0.71	-0.43	0.07	-0.56	0.18	-0.08	0.08
Dens pop	-0.38	0.44	-0.39	1.00	-0.31	0.38	-0.09	0.87	-0.44	-0.04	0.13
emploi agri	0.56	-0.71	0.71	-0.31	1.00	-0.55	0.13	-0.47	0.38	-0.19	-0.04
etp iaa	-0.50	0.55	-0.43	0.38	-0.55	1.00	-0.12	0.40	-0.24	0.08	0.11
nb siqo	0.16	-0.14	0.07	-0.09	0.13	-0.12	1.00	-0.13	-0.02	-0.10	-0.07
part artif	-0.53	0.62	-0.56	0.87	-0.47	0.40	-0.13	1.00	-0.49	0.06	0.22
part sau	0.29	-0.29	0.18	-0.44	0.38	-0.24	-0.02	-0.49	1.00	-0.17	-0.28
tx chomage	-0.05	0.07	-0.08	-0.04	-0.19	0.08	-0.10	0.06	-0.17	1.00	0.76
tx pauvre	0.00	-0.03	0.08	0.13	-0.04	0.11	-0.07	0.22	-0.28	0.76	1.00

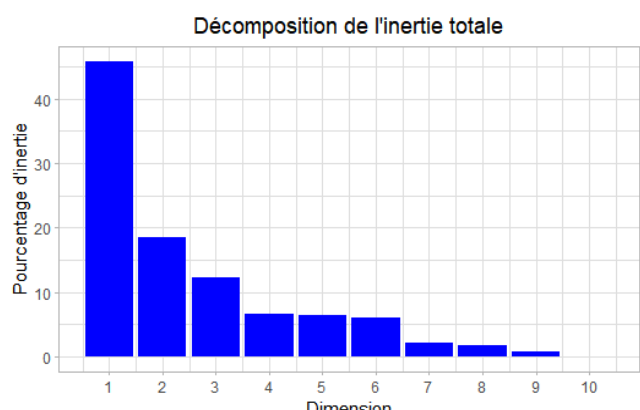


Fig. 4 : Histogramme de décomposition de l'inertie

ANNEXE 2 : Réalisation d'une ACP

Les 2 premiers axes de l'analyse expriment **64.26%** de l'inertie totale du jeu de données. Cela signifie que 64.26% de la variabilité totale des individus est représentée dans le plan. Par ailleurs, je vais considérer la 3^{ème} dimension pour l'analyse afin d'atteindre les 76% de représentativité.

La carte factorielle de répartition des départements selon la ruralité et la richesse du territoire montre que les PATD sont présents sur l'ensemble de la carte factorielle.

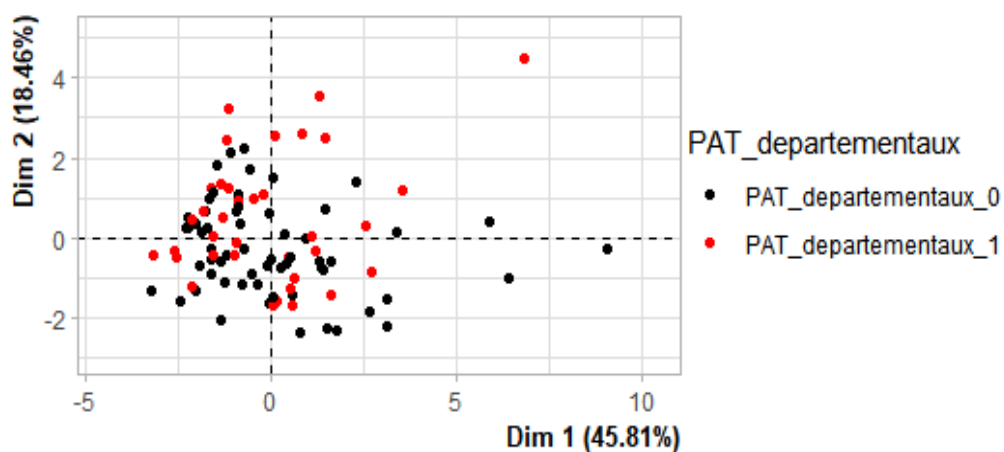


Fig. 5 : Carte factorielle de la répartition des départements

ANNEXE 3 : Création d'un modèle

Modèles logistique à un facteur explicatif

J'ai réalisé des tests de modèles logistiques pour chaque variable, afin de comprendre le lien entre une variable et la probabilité d'obtenir un PATD. Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

Variable	Coefficient estimé	p-value
Taux de pauvreté	0.03801	0.0176*
Taux de chômage	0.07742	0.0245*
% de SAU	-0.005189	0.0489*
% sols artificialisés	-0.002278	0.425
Densité de population	-1.693 ^e -05	0.412
% emplois agricoles	0.004556	0.830754
% communes isolées	0.6076	0.113
% communes influencées par les pôles < 200 000 habitants	-0.0692	0.752933
% communes influencées par les pôles > 200 000 habitants	-0.06826	0.67
Nombre d'IAA	-9.009 ^e -05	0.485
Nombre de SIQO	-0.0001173	0.88

On observe que seuls le taux de pauvreté, le taux de chômage et la SAU ont une influence significative sur la probabilité d'avoir un PATD dans le cadre des modèles à un facteur explicatif.

Modèle logistique avec plusieurs facteurs explicatifs

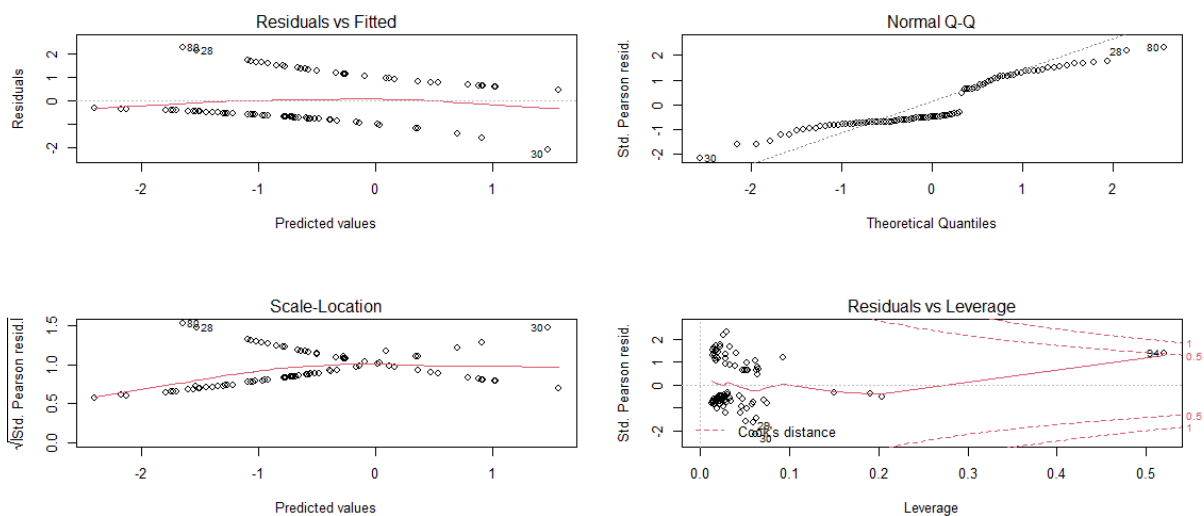


Fig. 6 : Graphiques diagnostics

BIBLIOGRAPHIE

- Agreste. 2020. « Cartographie de la spécialisation territoriale de la production agricole ». 2020. https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=indicateur&i=otex_2020_1.otefda20&t=A02&view=map11.
- BOUBA-OLGA, Olivier. 2021. « Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 ». Actualité. 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>.
- DENIER-PASQUIER, Florence, et Albert RITZENTHALER. 2020. « Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires ». Le Conseil économique social et environnemental. 2020. <http://www.lecese.fr/travaux-publies/pour-une-alimentation-durable-ancree-dans-les-territoires>.
- France découverte. 2019. « Cartographie du nombre d'emplois dans l'agriculture au lieu de travail ». 2019. https://france-decouverte.geoclip.fr/#c=indicator&i=emp_sect.cxx_emplt_agri&s=2019&t=A01&view=map34.
- HOUDART, Marie, et LARDON Sylvie. 2020. « Territoire et alimentation : un exemple réussi de partenariat acteurs-chercheurs pour un projet alimentaire territorial ». INRAE Institutionnel. 2020. <https://www.inrae.fr/actualites/territoire-alimentation-exemple-reussi-partenariat-acteurs-chercheurs-projet-alimentaire-territorial>.
- INAO. 2022a. « Aire géographique des IGP ». 2022. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aire-geographique-des-igp/>.
- INAO. 2022b. « Aires géographiques des AOC/AOP ». 2022. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aires-geographiques-des-aoc-aop/>.
- INSEE. 2015. « Établissements et postes salariés dans le secteur des industries agroalimentaires ». 2015. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012769#tableau-TCRD_038_tab1_departements.
- INSEE. 2021. « Aires d'attraction des villes – La France et ses territoires ». 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039879?sommaire=5040030>.
- INSEE. 2022. « Taux de chômage localisés ». 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012804#titre-bloc-1>.
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2019. « Programme national pour l'alimentation - Territoires en action 2019-2023 ».
- Observatoire des territoires. 2010. « Cartographie de la part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale (%) ». 2010. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=agri.psau_superf&s=2010&view=map9.
- Observatoire des territoires. 2018a. « Cartographie de la densité de population (habitants au km²) ». 2018. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicateur&i=insee_rp_hist_1968.dens_pop&s=2018&view=map9.
- Observatoire des territoires. 2018b. « Cartographie de la part des surfaces selon l'occupation du sol - Territoires artificialisés ». 2018. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&f=1&i=occup_sol.p_surf_occup_sol&s=2018&view=map9.
- Observatoire des territoires. 2018c. « Cartographie du taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) ». 2018. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-1135403,6699356,2716128,1619736&c=indicator&i=filsofi.tx_pauv_60&s=2018&view=map9.

ANNEXE 4 : Analyse exploratoire à l'échelle régionale

La superposition des territoires de PAT fait l'objet d'un débat à l'échelle nationale. La question porte sur l'intérêt de démultiplier les échelles de gestion de l'alimentation sur un même territoire, et de comprendre dans quelle mesure il est possible d'assurer une concertation entre les différents porteurs. Face à ces incertitudes, les différents pôles PNA des DRAAF adoptent des postures très variables dans la gestion des PAT. Afin de répondre à la question de recherche énoncée ci-dessus, il est nécessaire de réfléchir la répartition de l'échantillon d'étude.

I. Utilisation de la littérature grise pour gagner en efficacité

Tous les ans, des apprentis et stagiaires sont recrutés dans les différents services de l'alimentation, tant au niveau régional que national. En 2022, deux étudiants en fin d'étude d'ingénieur agronome ont réalisés des entretiens avec les chefs de pôles PNA de l'ensemble des DRAAF de France, dans le cadre de leur mémoire, pour pouvoir traiter les sujets suivants :

- Comment accompagner le changement d'échelle des PAT en nombre et en ambition ? (Lepage, 2022)
- Les déclinaisons régionales de la politique de l'alimentation. Gouvernances régionales et positionnement des services déconcentrés dans un contexte de pilotage national incertain. (Flipo, 2022)

Au cours de ces entretiens, les étudiants ont en particulier pu mettre en évidence le contexte de l'émergence, caractériser les PAT du territoire, et les dynamiques de mise en réseau de ces politiques. Au vu du plan de charge des équipes, et des nombreuses sollicitations qu'ils reçoivent, j'ai choisi de partir des grilles d'analyse des entretiens déjà réalisés pour faire une analyse des différentes régions.

A la première lecture, les échanges semblent confirmer les divergences qui apparaissent dans les débats au cours des séances de travail. Nous allons donc chercher à comprendre quels sont les points saillants qui pourraient avoir un impact sur les choix de gestion des superpositions de territoire.

Pour avoir une vision globale des territoires, il est intéressant de lire les compte rendus d'entretien dans leur intégralité. La question de la superposition des territoires a été évoquée dans plusieurs item de l'enquête, et a permis de relever certains enjeu qui sont revenu dans plusieurs entretiens (Tableau 1).

Tableau 1 : Enjeux liés à la superposition des territoires relevés par les chefs de pôle PNA

Thématiques abordées	Enjeu relevés fréquemment
Aspects historique du PNA en région	- Plan de relance, augmentation du nombre de PAT - Effectifs constants dans les équipes PNA
Contexte d'émergence et caractérisation des PAT en région, avec un point particulier sur les échelle territoriales « comment les différentes échelles fonctionnent-elles les unes avec les autres ? Quelle est l'échelle la plus pertinente pour vous ? Quelle couverture du territoire ? » (Lepage et Flipo, 2022)	- Des départements très différents avec des enjeux variables - Des compétences attribuées selon les échelles territoriales - Nécessité de coopération interPAT horizontale et verticale
Mise en réseau des PAT sur le territoire	- Articulation des réseaux (national, régional et départemental)

Ces enjeux étant rappelés de manière récurrente dans les entretiens, il paraît intéressant de faire une analyse statistique pour observer si le nombre de PAT, l'existence de superpositions de territoire et la taille des régions en nombre de département, ont un lien avec le nombre de PAT départementaux. Grâce aux entretiens et aux informations transmises par la DGAL, j'ai pu construire une base de données de la manière suivante :

Tableau 2 : Indicateurs utilisés pour la base de données

region	<i>Code région (AURA, OCC, ...)</i>
nb_dep	<i>Nombre de départements dans la région</i>
nb_pat_dep	<i>Nombre de PAT départementaux labellisés</i>
tx_patd	<i>Pourcentage de département qui ont un PAT dep</i>
fusion	<i>O/N si la région a été soumise à la fusion 2016</i>
croiss_pat	<i>Taux de croissance du nb de PAT av/ap le PdR</i>
superpos_terr	<i>O/N s'il y a des superposition de territoires PAT</i>
avis_patd	<i>O/N (après analyse des textes) acceptent les PAT dep</i>
implic_ddt	<i>O/N (après analyse des textes) les ddt sont impliqué dans le suivi et l'accompagnement des PAT</i>

Cette base de données a ensuite été soumise à un traitement statistique afin de comprendre la corrélation entre les différentes variables caractéristiques des régions.

II. Recherche des corrélations par un traitement statistique, l'ACM

A partir de cette base de données, une ACM (analyse en composantes multiples) a été réalisée. Ce test permet de rendre compte du lien entre les variables, et de représenter la répartition des individus.

Dans le cadre de notre étude, nous cherchons à vérifier l'hypothèse que l'essaimage des PAT départementaux est favorisé dans les grandes régions, pour lesquels il existe des superpositions de territoire. Pour cela, nous avons testé la corrélation entre les variables suivantes :

- « Nb_PAT_dep » ;
- « Fusion » ;
- « Superpose_terr ».

Les autres indicateurs sont considérés comme des variables supplémentaires, et permettent d'affiner l'interprétation des axes (Noguès et al. 2022).

Tableau 3 : représentativité des dimensions

	eigenvalue	percentage of variance	cumulative percentage of variance
dim 1	0.61	45.77	45.77
dim 2	0.35	26.29	72.06
dim 3	0.19	14.59	86.65
dim 4	0.18	13.35	100.00

L'ACM a été réalisée à partir du logiciel R. Nous avons trouvé que les deux premières dimensions permettaient de rendre compte de 72% de l'information (Tableau 3). Par la suite, nous pouvons émettre des hypothèses quant à la disposition des individus selon ces dimensions. Sur la figure, l'axe

des abscisses semble correspondre à la taille des territoires (fusion, nombre de département, avec des tailles décroissantes de la gauche vers la droite. L'axe des ordonnées apparaît lié à l'implication des ddt dans les régions, avec les plus impliquées en haut.

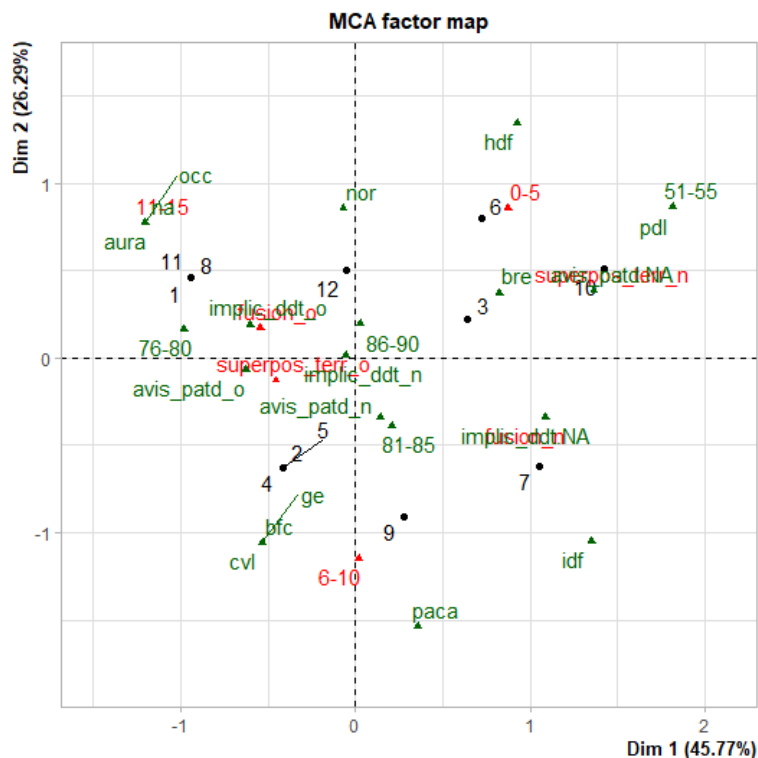


Figure 1 : Carte factorielle de répartition des individus

Au vu de la répartition des régions sur la carte factorielle, nous avons réalisé une classification afin de comprendre l'organisation des individus.

III. Réalisation d'une typologie des régions autour de la question des PAT départementaux

L'ACM a permis de transformer l'ensemble des variables en variables quantitatives selon les axes principaux. Par la suite, nous avons cherché à faire une classification des différentes régions selon les critères présentés précédemment. Pour ce faire, nous avons réalisé une classification hiérarchique sur composantes principales (HCPC) à partir des 2 premières dimensions. Cette classification a fait apparaître 3 classes. La répartition des individus est représentée sur la figure 2.

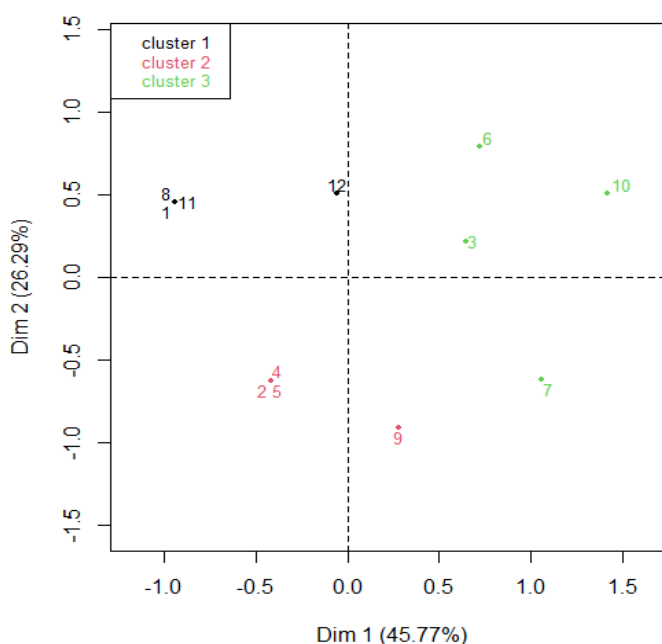


Figure 2 : Dendrogramme de la classification

Les catégories peuvent être décrites de la manière suivante :

- **Classe 1** : Les grandes régions dans lesquelles se développent les PAT départementaux

Cette classe comprend les grandes régions (11 à 15 départements), qui ont été soumis à la fusion, et pour lesquels il y a eu une croissance importante du nombre de PAT avec le plan de Relance (76 à 80%). Dans ces régions, les territoires des PAT se superposent, avec notamment une forte présence de démarches à l'échelle départementale.

➔ AURA, OCC, NA, NOR

- **Classe 2** : Régions de taille moyenne avec une très forte croissance des PAT

Cette seconde classe comprend les régions moyennes (6 à 10 départements). On peut les caractériser par la superposition des territoires de PAT et la croissance importante du nombre de PAT durant le plan de Relance (plus de 81%). Les DDT ne semblent pas réellement impliquées dans ces régions. On observe un grand nombre de PAT départementaux dans ces régions.

➔ BFC, CVL, GE, IDF, PACA

- **Classe 3** : Petites régions sans superposition de territoire

La dernière classe correspond aux petites régions (5 départements ou moins). Les territoires des PAT ne se superposent pas dans ces territoires. Lors des entretiens, ils ne se sont pas prononcé sur l'implication des DDT, ni sur leur avis concernant les PAT départementaux.

➔ PDL, HDF, BRE

Cette analyse statistique présente des limites, notamment à cause de la faible taille d'échantillon. En effet, la Normandie ne répond pas à l'ensemble des critères avec une région qui compte seulement 5 départements. D'autre part, les DDT sont fortement impliquées en BFC. Il est donc important de conclure que les grandes régions ont tendance à être un contexte favorable au développement des PAT départementaux.

ANNEXE 5 : Guide d'entretien et grille d'analyse pour les entretiens semi-directifs des PAT départementaux

GUIDE ENTRETIEN

Introduction :

- Etudiante en 3^{ème} année d'école d'ingénieur agronome, effectue le mémoire de fin d'étude.
- Etude qui vise à caractériser les liens de coordination des PAT à l'échelle départementale
- Focus sur les PAT départementaux et les concertations inter PAT au sein des départements

Objectifs/attentes :

1. Comprendre la position des PAT départementaux et leur rôle opérationnel
2. Panorama des différents mode de concertation inter PAT
3. Intérêt de ces échanges et les freins à leur mise en place

Guide :

Sujet et questions de relance	Informations attendues	Réponses
LE PAT DEPARTEMENTAL		
1. Comment fonctionne votre PAT ? Porteur Gouvernance/partenaires Diagnostic	- Service porteur, animation prévue - COPIL, COTECH, interne ou externe, implication des élus, interservice - Sujet, méthode (capitalisation des diag locaux, autres schémas, diag de projet)	

Plan d'action Financement et moyens Avancement du PAT Comment la question est portée par vos élus ? qui sont ces élus ?	- Grands axes de travail (préca, coordo,...) - AAP PNA/PdR, subv des acteurs locaux - Emergent, en validation, opérationnel... - Implication des élus, sujets les plus soutenus en lien avec positionnement	
2. Contexte alimentaire départemental Quels sont les caractéristiques particulières au territoire ? Quels sont les enjeux principaux liés à l'alimentation ? Une stratégie agri-alim était préexistante ? En quoi le PAT s'inscrit dans la trajectoire territoriale ?	- Point saillants (type de production, rural, 1 métropole, relief, ...) - Point principaux (pauvreté, prod manquantes, enjeu de l'eau, appro local) - Comprendre de quoi émerge le PAT, par quelle voie il a été appréhendé - Politique de laquelle émerge le PAT	

LES PAT AU SEIN DU DEPARTEMENT

3. Les PAT aux échelles infra

Combien y a-t-il de PAT infra ?

-Nombre de PAT infra

Par quelle structure sont-ils portés ?

- Structures porteuses (diversité des statuts et superpositions territoriales)

Dans quel ordre se sont-ils mis en place ?

- Ordre d'émergence des PAT

L'émergence des différents PAT est-elle liée ?

- PAT dép « a poussé » les infra à faire un PAT ou l'inverse

4. Quelle coordination entre les PAT ?

Quelle forme prend la coordination ?

-Echanges techniques réguliers, partage d'expé, participation gouvernance, élus...

Quels sont les objectifs de ces échanges ?

- Interconnaissance, mutualisation d'outils et moyens, action communes, ...

Sont-ils formalisés ? A quelle échelle la coordination est-elle ? Qui coordonne les échanges, le réseau et les autres actions s'il y en a ? Les interPAT sont-ils portés par les élus ?	- Charte, convention, ou informel - Techniciens, élus, partenaires, acteurs - Animateur PAT dép, tous, prestataire, services de l'état - Elus engagés pour la coordination ou freins à la mise en place des actions	
COORDINATION INTERPAT AU SEIN DU DEPARTEMENT		
5. Quel est l'intérêt de la coordination à l'échelle départemental Pourquoi cette coordination est-elle faite à l'échelle du département ? Quels sont les apports de la coordination ? (opportunités, succès)	-Unité suffisamment proche du terrain, avec une vision globale des enjeux - Permet de couvrir des zones blanches et de voir les trous (thème et géo)	

	- Mutualisation des moyens, plus d'efficacité en évitant les doublons, mieux réfléchir la structure porteuse pour chaque action, complémentarité des compétences	
6. Quels sont les freins et les obstacles à la coordination des PAT ? Avez-vous des difficultés à établir des liens avec 1 ou plusieurs PAT ? A-t-il fallu du temps pour établir des liens avec les PAT antérieurs ? Y a-t-il des points de débats et de controverse avec les PAT locaux ? Certaines actions ont-elles été abandonnées ?	- Réticences de certains (plus anciens ou maladresse dans l'abord) - Difficulté à abordé les PAT plus anciens car déjà dans l'opérationnel et légitimité - Pas au même stade donc intérêt limité - Echelle de portage d'un projet, légitimité du département, position politiques divergentes - Refus de s'investir de PAT (techniciens ou choix politiques)	

Les attentes des PAT locaux sont-elles en adéquation avec la coordination prévue ?

- Attentes trop importante, peur de l'hégémonie du département, difficulté du au moyens limités, articulation région

7. Selon vous, quel est le rôle et l'intérêt du PAT départemental ?

Quel rôle opérationnel ?

-Liées aux compétences + combler
dans les zones blanches et
thématiques non traitées par les PAT
locaux

Soutien des dynamiques existantes par l'ensemble des acteurs locaux

Quel rôle dans la gouvernance alimentaire ?

-Offrir des moyens pour la coordination mais pas de rôle décisionnel. Faire le lien entre les acteurs du territoire, pas limité à la coordination des PAT ?

ANNEXE 6 : Guide d'entretien et grille d'analyse pour les entretiens semi-directifs des PAT départementaux

Introduction :

- Etudiante en 3^{ème} année d'école d'ingénieur agronome, effectue le mémoire de fin d'étude.
- Etude qui vise à caractériser les liens de coordination des PAT à l'échelle départementale dans le cadre des superpositions de territoire
- Focus sur la coordination à l'échelle départementale

Objectifs/attentes :

1. Comprendre les attentes vis-à-vis des PAT départementaux
2. Comprendre l'implication des PAT locaux dans la coordination
3. Reporter l'avis des PAT locaux sur l'argumentaire co-construit avec les PATd

Guide :

Sujet et questions de relance	Informations attendues	Réponses
LE PAT LOCAL		
1. Comment fonctionne votre PAT ? Porteur Gouvernance/partenaires Diagnostic Plan d'action Financement et moyens	- Service porteur, animation prévue - COPIL, COTECH, interne ou externe, implication des élus, interservice - Sujet, méthode (capitalisation des diag locaux, autres schémas, diag de projet) - Grands axes de travail (préca, coordo,...)	

Avancement du PAT Comment la question est portée par vos élus ? qui sont ces élus ?	- AAP PNA/PdR, subv des acteurs locaux - Emergent, en validation, opérationnel... - Implication des élus, sujets les plus soutenus en lien avec positionnement	
2. Contexte alimentaire territorial Quels sont les caractéristiques particulières au territoire ? Quels sont les enjeux principaux liés à l'alimentation ? Une stratégie agri-alim était préexistante ? En quoi le PAT s'inscrit dans la trajectoire territoriale ?	- Point saillants (type de production, rural, 1 métropole, relief, ...) - Point principaux (pauvreté, prod manquantes, enjeu de l'eau, appro local) - Comprendre de quoi émerge le PAT, par quelle voie il a été appréhendé - Politique de laquelle émerge le PAT	
VOS ATTENTES VIS-A-VIS DU PAT DEPARTEMENTAL		

3. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du PAT départemental ? Souhaitez-vous qu'il soit une ressource ? Pensez-vous qu'il doit y avoir des actions opérationnelles ? Si oui, lesquelles ? Dans quelle mesure doit-il s'impliquer dans les PAT locaux ? Dans quelle mesure doit-il vous permettre de vous impliquer dans le PATd ?	- Financier, ingénierie, soutien politique, informations - Selon compétence (social, resto-co) et selon capacité (appro, logistique) - participation COPIL, non décideur -Participation COPIL, ...	
4. Quelles attentes vis-à-vis de la coordination inter PAT Comment fonctionne la coordination dans votre cas ?	-Description (à comparer)	

Quel intérêt, quelle plus-value ? Comment l'animation doit-elle être gérée ? Qui doit participer aux échanges ? Quel intérêt ou non de l'échelle départementale ?	-Capitalisation, mutualisation d'infos, optimisation des ressources... -CD qui a le plus de moyen ou commun - Techniciens, élus, partenaires, acteurs - Département car vision globale et enjeu commun	
VOTRE AVIS SUR L'ARGUMENTAIRE PAT DEPARTEMENTAL		
5. A quoi sert la coordination des PAT ? Capitalisation d'informations pour optimiser les actions Eviter concurrence et doublons Optimiser la mobilisation des partenaires	Oui Attention par l'hégémonie Certains partenaires restent locaux Financeurs ? Pas décideurs	

Rationalisation des fonds publics (bonne échelle d'action, essaimage) Être plus pertinent auprès du public cible Plus de force de frappe (€, ingénierie, pol)	Répartition des publics cibles Divergences politiques ?	
6. Quelle est l'action publique idéale (articulée, répartie,...) ? pourquoi ? Comment sont réparties les actions entre l'échelle locale et départementale ? Pour les PAT départementaux : - Structuration de filières - Coordination des partenaires - Foncier/friche - Sensibilisation des élus - Appro local de la resto co - Communication dont marques Pour les PAT locaux : - Education/sensibilisation - Citoyens - Essaimage dans cantines	Liste peut-être validée ou remise en question. Nécessité de coordonner et articuler les actions.	

- Tourisme - Autres ?		
7. Quelles sont les conditions de réussite de la coordination départementale ? Implication de l'ensemble des PAT dans la construction et la réflexion Espace de dialogue et d'écoute bienveillant Echanges entre pairs Soutien politique Bonne interconnaissance Difficulté : divergences politique, manque de continuité (pol et CM)	Faire émerger les craintes comme la peur de l'hégémonie des département Chacun fait son PAT comme il l'entend, pas d'intervention Développer les attentes sur la coordination	

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:

- ♦ Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et de la forêt d'Occitanie (DRAAF)

ENCADRANTS :

- ♦ Maître de stage : DERAM, Claire (DRAAF Occitanie)
- ♦ Tuteur pédagogique : LOUDIYI, Salma

OPTION : Agronomie, environnement, santé et territoires

RESUMÉ

Ce mémoire propose une analyse des intérêts de la coordination inter PAT à l'échelle départementale. Cette étude s'inscrit dans un contexte de multiplication des démarches PAT suite au plan France Relance, qui a conduit à l'augmentation des superpositions de ces démarches sur un même territoire. L'Occitanie a vu émerger des réseaux départementaux de PAT, dont les échanges visent à optimiser les ressources humaines et financières, et éviter les concurrences interterritoriales. Cette stratégie qui se retrouve dans d'autres régions de France est le sujet d'un débat au niveau national. Des entretiens avec des PAT départementaux ont permis de comprendre pourquoi et comment étaient menées les concertations. Grâce à ces connaissances, un groupe de travail avec l'ensemble des PAT départementaux d'Occitanie a coconstruit un argumentaire sur le sujet du mémoire. Pour compléter, ces éléments ont été mis en perspective par le biais d'entretiens avec des PAT locaux, intégrés dans la coordination. De ce fait, leurs attentes ont été entendues et ajoutées à l'argumentaire. Ce travail permet donc de présenter les intérêts de la coordination inter PAT, qui apparaît comme un levier pour améliorer l'efficacité de l'action publique. Ce travail semble d'autant plus opportun s'il est co-construit avec l'ensemble des parties prenantes, pouvant intégrer les partenaires communs à l'ensemble des démarches territoriales. Finalement, les positions politiques et la faiblesse des moyens disponibles sont des limites qui ne permettent pas toujours de bénéficier totalement de l'intérêt de ces dynamiques collectives.

Mots clés : Projet alimentaire territorial, politique alimentaire, département, échelles territoriales, coordination.

ABSTRACT

This master's thesis provides an analysis of the interest of PAT's (territorial food projects) coordination at the departmental level. This study fits within a context of multiplication of projects because of the economic program « plan France Relance ». As a consequence, there is an increase in the superposition of PATs' territories. The departmental network observed in Occitanie is designed to optimise the financial and human resources, and avoid competitions between projects. The strategy also exists in other regions. Qualitative interviews with departmental PAT allow to understand the different methods of coordination and the objectives. Thanks to these knowledge, a working group including all departmental PAT of Occitanie built an argumentation on the study topic. To complete, these elements were discussed by interviews with local PAT, included in the departmental coordination. This work allowed to show the interests of the coordination, which seems like a lever to improve the public efficiencies. The departmental network is more relevant when all the stakeholders and partners are associated in the coordination. Finally, political views and the poor financial means are limiting the collective dynamics.

Key words : Territorial food project, food policy, department, territorial level, coordination.